RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE
FICHES ACTIONS



CLÉS POUR AGIR

# Transition écologique : un mandat pour agir

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, INCR

# Les mots de...



## Barbara Pompili,
**Ministre de la Transition écologique**

Maire ou élu-e d'une commune ou d'une collectivité, votre engagement et votre action sont essentiels pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 que s'est fixé notre pays.

Parce que vous êtes en prise directe avec les citoyens, qui ont placé l'écologie en tête de leurs préoccupations, vous êtes en première ligne pour faire émerger les solutions pour se déplacer, se nourrir, produire et consommer autrement. Le mandat qui vient de s'ouvrir sera déterminant pour l'avenir. Le défi est grand mais l'État est à vos côtés.

Pour faciliter l'usage du vélo, améliorer le confort des habitations, restaurer la biodiversité, lutter contre l'artificialisation des sols, anticiper les effets du changement climatique... Le ministère de la Transition écologique et l'ADEME mettent à votre disposition expertise, conseils, ressources et outils pour accompagner vos projets.

Forts des moyens financiers inédits du plan France Relance, et avec l'appui des préfets et des services de l'État, vous avez les cartes en main pour faire de votre mandat un mandat de l'action. Pour faire basculer votre territoire dans une transition écologique porteuse de sens, de croissance et d'avenir !



## Arnaud Leroy,
**Président Directeur Général de l'ADEME**

Alors que les conséquences du changement climatique se font chaque année de plus en plus lourdes (canicules, sécheresses, tempêtes...), le mandat qui s'ouvre sera incontestablement placé sous le signe de l'urgence climatique.

Le défi de la transition à mener est de taille et nous savons qu'il nécessitera une transformation profonde de nos modes de vie et de production. Sur le littoral, comme en montagne, en ville comme en milieu rural, il faut y voir une formidable opportunité pour redynamiser nos entreprises locales, réinventer les solidarités, améliorer notre cadre de vie et renforcer la capacité de nos territoires à surmonter les crises.

En première ligne dans ce combat, partout en France, en métropole comme en Outre-Mer, les élus locaux sont déjà nombreux à agir, avec les acteurs de leur territoire. Construit à partir de leurs expériences, enrichies de conseils et de ressources pratiques, le guide « Aujourd'hui mon territoire » se veut être une incitation à l'action pour vous aider à relever le défi de la transition. Puisse-t-il vous accompagner pour participer, avec votre territoire, à engager résolument notre pays dans une transition écologique, économique et solidaire irréversible !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# TRANSFORMER MON TERRITOIRE AVEC LES HABITANTS



## Pourquoi
## mobiliser citoyens et élus est important pour la transition écologique ?

D'un côté, les Français ont soif de démocratie et souhaitent être davantage associés aux décisions qui les concernent au quotidien. De l'autre, la lutte contre le réchauffement climatique implique de tels changements dans nos modes de vie qu'il est impossible de réaliser cette transition sans l'adhésion du plus grand nombre et une forte mobilisation des élus. La façon de gouverner la cité doit donc évoluer.

Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de mobilité, de gestion des déchets ou d'énergie, la coopération des habitants permet d'inventer des réponses inédites à des problèmes complexes, d'aplanir les conflits locaux autour des projets d'infrastructures, et de mieux répondre aux aspirations de tous.

La participation citoyenne est un moyen pragmatique et enthousiaste de mieux fabriquer la cité de demain, aux côtés d'élus engagés.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **La transition écologique a besoin d'être portée au plus haut niveau. On confie par exemple la stratégie climat au premier adjoint.** Les élus ayant en charge le logement, les transports, l'énergie, le développement économique, les déchets, les espaces verts travaillent ensemble, au sein d'une commission spéciale. Le maître mot : transversalité !

- **On joue la transparence, en renforçant la communication sur les travaux du conseil municipal** en matière de développement durable, les choix envisagés, les résultats obtenus.

- **On met à profit l'expertise des citoyens pour développer des projets ancrés dans la réalité, grâce à la consultation et à la concertation.** Les habitants s'expriment dans des réunions publiques ou par questionnaire. Les formules sont adaptées pour que chacun puisse être partie prenante : jeunes ou seniors, actifs ou retraités, ménages aisés ou précaires. On organise des ateliers participatifs dans les quartiers, dont les membres sont par exemple tirés au sort.

- **On encourage les initiatives venues du terrain, en donnant plus de représentativité et de moyens aux conseils de quartier, aux conseils de la jeunesse, aux jurys citoyens…** On se met à l'heure du budget participatif qui donne aux habitants voix au chapitre sur l'affectation d'une part des deniers communaux. Des commissions mixtes rassemblent habitants, associations locales, élus en charge des dossiers et agents des services techniques afin de co-construire les projets.

- **On forme les élus et les personnels municipaux** à travailler collégialement avec les citoyens.



## Indicateurs %

**72 %**

de Français **favorables à la mise en place de budgets participatifs** dans leur ville.

(Cevipof)

**81 %**

de Français jugent importante la **transparence des débats** sur la gestion communale.

(Cevipof)

## Ils le font déjà !



Commune des Hauts-de-France

**6 500 habitants**

**Un programme « fifty-fifty » encourage les initiatives collectives.**

Portés par un groupe de personnes, une association ou une école, les projets sont soutenus financièrement par la mairie mais réalisés par les demandeurs. Des habitants souhaitent végétaliser leur rue ? La commune fournit bacs et fleurs, à eux de se charger de l'arrosage et de l'entretien.

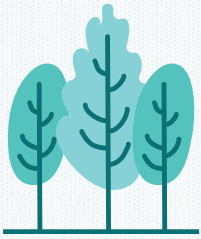


Ville du Grand-Est

**13 151 habitants**

**L'Agence de la participation citoyenne - structure autonome avec une équipe de 9 personnes - est le chef d'orchestre de sa transition démocratique : conseils participatifs, rendez-vous citoyens, plateforme numérique de débat.**

Cette plateforme permet aux habitants de voter sur les projets en cours et de soumettre leurs idées. La proposition d'une personne qui reçoit le soutien de 250 autres est alors examinée par le conseil municipal.



**44 %**

de Français vivant dans des localités de taille moyenne ont comme **priorité n°1 la préservation de l'environnement.**

(Cevipof)



Village d'Auvergne-Rhône-Alpes

**1 233 habitants**

**Mise en place de 8 commissions participatives, se réunissant deux fois par an, dont une commission « Environnement, énergie, mobilité ».**

Sous la houlette d'un référent, celle-ci impulse des « groupes action-projet » (GAP). Les volontaires du « gap compost collectif » se retrouvent le 16 du mois pour procéder au retournement du compost ; l'initiative a fait diminuer les plaintes sur les odeurs. Le « gap mobilité » travaille sur l'organisation d'un « pédibus » pour emmener les enfants à l'école et réduire le nombre de voitures à proximité.



Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine

**21 000 habitants**

**Invitation à participer à la production d'énergies renouvelables.**

Dans cette collectivité labellisée Citergie, une société citoyenne locale a été créée, sur le modèle d'une coopérative. Le prix de l'action à 50 € permet à tous d'investir, y compris les mineurs. Les sommes collectées auprès des résidents principaux et secondaires sont utilisées pour installer des panneaux photovoltaïques et mener des actions contre la précarité énergétique.

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Consacrer de l'ordre de 5 à 10 % du budget municipal** à des actions proposées et votées par les habitants.
- ☐ **Encourager les projets citoyens collectifs :** jardins partagés, lignes de « pédibus » pour accompagner les enfants à l'école sans véhicule, coopératives de production d'énergies renouvelables, etc.
- ☐ **Mettre en place un forum sur le climat et l'environnement, dont les membres sont choisis par tirage au sort parmi les habitants,** en formant un panel représentatif, et dont les recommandations sont soumises au conseil municipal. Chaque année, les choix envisagés sont présentés et débattus en réunion publique.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# TRANSFORMER MON TERRITOIRE AVEC LES HABITANTS



Pendant le confinement dû à l'épidémie de Covid-19, la société civile et les collectifs citoyens ont pris des initiatives permettant l'entraide. Leur souhait de s'impliquer davantage dans la vie démocratique en sort renforcé. Leur participation à la vie de la cité - en étant écoutés et entendus par les élus - devient un enjeu d'autant plus primordial que la crise sanitaire donne une nouvelle ampleur à l'urgence de la transition écologique et énergétique.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

La mobilisation des habitants du territoire peut prendre **trois dimensions** :

- la consultation, qui les invitent à donner leur avis ;
- la concertation qui instaure un dialogue, suivi d'une prise en compte de propositions ;
- la co-construction qui les implique dans la décision.

- Lancez-vous avec un petit projet, en vous **appuyant sur un groupe d'acteurs, déjà rompus à l'exercice,** par exemple des associations qui pratiquent la concertation. Faites une étude sociologique pour connaître le terrain, identifier les contradicteurs et les leviers d'action.

- Faire vivre la démocratie participative nécessite une organisation structurée. **Mettez en place des espaces dédiés :** groupes de travail thématiques, conseils consultatifs de quartier, conseil municipal des jeunes ou des aînés. Complétez ce dispositif avec l'utilisation d'outils numériques de mobilisation citoyenne, permettant de faire remonter des informations et de soumettre au vote des habitants des propositions.

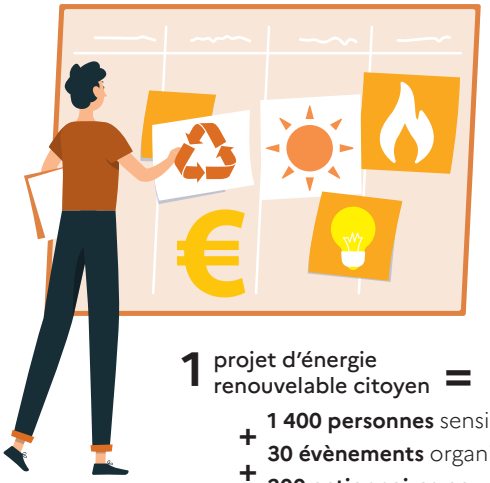
- Allez plus loin, avec une **charte de concertation partagée**, qui édicte des règles communes et s'applique, quel que soit le projet. Ces droits et devoirs de chacun permettent d'éviter la contestation systématique et favorise l'esprit d'ouverture.

- Pratiquez la transparence pour que les acteurs s'impliquent au bon niveau.

- Allouez **des moyens suffisants,** humains et techniques, pour faire vivre cette mobilisation. Dégagez des **budgets participatifs** pour financer de petits projets portés par les structures citoyennes, avec une autonomie en termes de gestion.

- **Encouragez les habitants et les entreprises** à s'associer pour être investisseur, acteur ou créateur d'une société locale de production d'énergie renouvelable en mettant à disposition du foncier public, en organisant des ateliers-débats sur ce sujet.

## Chiffres clés %



**2 à 3 fois plus de retombées** économiques pour le territoire grâce aux projets citoyens d'énergie renouvelable par rapport aux projets classiques.

**34 % des revenus générés** partent à l'emploi et aux prestations locales

**1** projet d'énergie renouvelable citoyen **=**

+ **1 400 personnes** sensibilisées à la transition écologique,
+ **30 évènements** organisés sur le territoire,
+ **200 actionnaires** par projet.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- **Partenaires de la commune :** autres collectivités locales, pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), parcs naturels régionaux (PNR), etc.
- **Réseaux d'élus :** Association des maires de France (AMF), association des éco-maires, réseau national des territoires engagés dans la transition énergétique (AMORCE), etc.
- **État :** Préfecture, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction départementale des territoires (DDT), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), directions régionales de l'ADEME, etc.
- **Autres structures** : Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Banque des territoires, Agences régionales de l'énergie et de l'environnement, chambres consulaires, syndicat départemental de l'énergie, syndicats de collecte et traitement des déchets...
- **Prestataires de la commune :** fournisseurs d'énergie, Union des groupements d'achats publics (UGAP), artisans, entreprises, bureaux d'études techniques...
- **Réseaux spécialisés :** centres de ressources nationaux et régionaux pour le développement de projet citoyen (Énergie Partagé), Réseau pour la transition énergétique (CLER), Réseau Action Climat (RAC), Réseau d'éducation à l'environnement (Graine)...

## Budget

- 5 % des dépenses d'investissement des communes sont dédiés à des budgets participatifs (moyenne).
- 1 € investit dans un projet d'énergie renouvelable peut générer 2,5 € de retours pour le territoire.

## Retombées attendues

- Sentiment de fierté pour les citoyens (prise en compte de leur avis, participation au devenir de leur commune...).
- Dynamique collective et lien social.
- Montée en compétences sur la transition énergétique et écologique.



# Convaincre mon territoire

- [ ] Mettre en place une **démarche de démocratie participative** (concertation et co-construction) est un bon moyen d'associer les différents acteurs de la commune à la transition écologique et énergétique du territoire, qu'ils soient habitants jeunes ou adultes, associations, artisans, commerçants et entreprises, services municipaux, etc.

- [ ] Impliquer de nombreux acteurs peut apparaître comme une contrainte en termes de temps et de coûts, avec un retour sur investissement trop long : mettre en avant que c'est au contraire une **opportunité qui permet un meilleur déroulement des projets sur le moyen-terme.**

- [ ] La création d'actions locales et concrètes en faveur des projets de transition écologique est fédératrice de liens sociaux pour les habitants du territoire. Vous favorisez ainsi un mieux vivre ensemble, avec les ressources locales.



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## MANGER BON, SAIN ET LOCAL SUR MON TERRITOIRE



?

# Pourquoi
## est-il important que la restauration collective propose une alimentation durable ?

La façon dont nous nous nourrissons n'est bonne ni pour notre santé, ni pour la planète. Trop de graisses, de sucres et de protéines animales augmentent les risques d'obésité, de diabète, de maladies cardio-vasculaires et aggravent le changement climatique. Il faut faire une plus large part aux aliments de saison, produits localement, bio ou issus de l'agro-écologie, mais aussi réduire la consommation de viande et faire la chasse au gaspillage.

Avec 3 milliards de repas servis par an, la restauration collective occupe une grande place dans l'alimentation des Français, petits ou grands. Elle est un des acteurs clés de la transition alimentaire.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **À la cantine et au self, on change de régime.** Les menus proposent moins souvent de la viande mais de meilleure qualité et compensent avec davantage de légumineuses, de céréales et de produits de saison. On revoit les cahiers des charges, en introduisant des clauses sur la présence de labels alimentaires, d'indications géographiques, de repas végétarien…
- **On réorganise l'approvisionnement, en privilégiant les circuits courts.** Se fournir chez les agriculteurs du territoire leur permet de soutenir une activité économique locale, de réduire les transports et les pertes, ainsi que de mieux connaître la qualité et l'origine des produits.
- **Les collectivités ont l'obligation de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines dont elles assurent la gestion.** On intensifie la démarche. Par un plan d'actions efficace, il est possible de réduire de 50 % les denrées qui partent à la poubelle. Les économies réalisées permettent alors d'introduire plus de produits bio, sans augmenter le prix de revient des repas.
- **On travaille sur les causes du gaspillage** (type de menus, taille des portions, nature des aliments, gestion des restes…). On ajuste le projet en recueillant l'avis des usagers. On forme le personnel de restauration. Les élèves sont sensibilisés avec des outils pédagogiques adaptés.
- **L'ensemble de ces actions peuvent constituer un « projet alimentaire territorial »** (PAT), avec l'aide de l'Etat, pour soutenir les filières agricoles locales et sensibiliser les citoyens consommateurs : du gagnant-gagnant !



## Indicateurs

**1 kg**

de viande émet **5 à 30 fois plus de $CO_2$** qu'1 kg de céréales.

(ADEME)

**30 %**

du transport de marchandises est consacré aux **denrées agricoles et alimentaires.**

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Commune d'Occitanie

10 500 habitants

**Forte de son Agenda 21 et de sa maison d'éducation à l'alimentation, cette commune a construit un projet alimentaire territorial (PAT) exemplaire.**

L'ambition est d'atteindre la souveraineté alimentaire en développant une agriculture et une alimentation durables. Les cantines proposent depuis plusieurs années des produits 100 % bio, d'approvisionnement majoritairement local, à budget constant grâce à une baisse parallèle de 80 % du gaspillage alimentaire. Le Plan Local d'Urbanisme a permis de tripler les surfaces agricoles contribuant à l'autosuffisance alimentaire du territoire (aide à l'installation d'agriculteurs certifiés AB). Le défi actuel de la collectivité est de partager ses projets avec d'autres collectivités européennes pour montrer par l'exemple l'intérêt pour tous de la démarche.



Petite commune de Martinique

1 360 habitants

**Développement d'un projet alimentaire territorial (PAT), regroupant 10 projets cadres, avec le soutien d'une association locale.**

Il s'agit notamment de structurer l'offre agricole en réponse à la demande alimentaire du territoire, et plus spécifiquement aux besoins de la restauration collective de la ville. Après une phase de diagnostic et d'élaboration, le PAT est actuellement mis en œuvre, parallèlement à une démarche de labellisation.



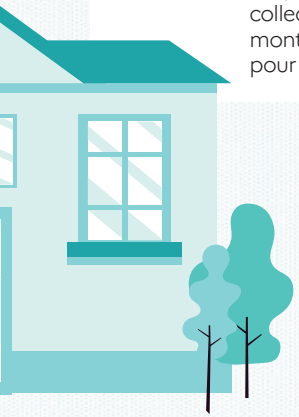
Ville d'Île-de-France

45 000 habitants

**Sus au gaspillage alimentaire ! Les cantines proposent une version « appétit de moineau » ou « faim de loup », des bars à salades et à desserts, ainsi que des fruits épluchés et disponibles en quartier.**

En six mois, la perte par plateau est passée de 160 à 115 grammes. Les restaurants scolaires sont équipés de « tables de tri ».

Aidés de pictogrammes, les enfants séparent eux-mêmes les déchets alimentaires, qui sont ensuite valorisés par compostage ou méthanisation. Un gros travail de pédagogie, avec le service environnement de la ville, a été réalisé auprès de chaque classe et du personnel de restauration.





**100 et 200g**

**gaspillés** chaque jour et par personne dans la restauration collective.

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- [ ] **Encourager d'autres habitudes alimentaires** en proposant au moins un repas végétarien par semaine à la cantine.
- [ ] **Diviser par deux les pertes alimentaires** à horizon de 6 années dans les restaurants gérés par le territoire.
- [ ] **Intégrer un pourcentage croissant de produits locaux** dans les menus grâce à des partenariats avec les agriculteurs.
- [ ] **Améliorer la qualité et la durabilité de mes approvisionnements** en m'appuyant sur les référentiels et les labels reconnus.

## Les labels alimentaires

**4 labels environnementaux officiels signalent les produits** issus de l'agriculture biologique (AB français et européen), ceux issus d'une exploitation à haute valeur environnementale (HVE) et ceux provenant de la pêche durable.

**D'autres labels, encadrés par les pouvoirs publics, désignent la qualité ou l'origine des produits :** Label rouge, AOC (Appellation d'origine contrôlée), IGP (Indication géographique protégée).



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

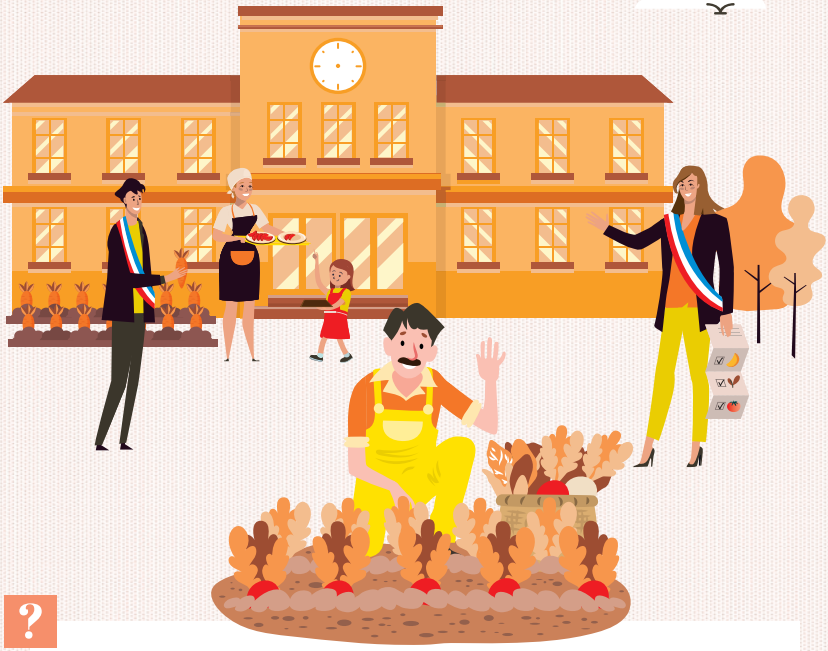
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE ET LOCALE DANS MON TERRITOIRE



?

C'est un des enseignements de la crise sanitaire : la chaîne agro-alimentaire - et sa capacité à nourrir les Français - est un enjeu économique vital. Pendant le confinement, les circuits courts se sont réinventés - pêcheurs, maraîchers, fabricants de fromage écoulant leurs produits directement auprès des habitants. Le Projet alimentaire territorial (PAT) est un outil qui permet de repenser production, approvisionnement et consommation sur un territoire. Et rendre celui-ci plus durable et résilient.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- Avant de concevoir un projet alimentaire territorial, vous réalisez **un état des lieux pour identifier les forces et les faiblesses et repérer les acteurs clés :**
  - Quelles sont les productions agricoles locales ?
  - Comment sont-elles produites ?
  - Quelles sont les terres disponibles ?
  - Quel est le tissu des industries agroalimentaires ?
  - Existe-t-il déjà des circuits courts de distribution ?
  - Quels sont les acteurs déjà mobilisés ?
  - Territoires touristiques, territoires viticoles… à chacun ses contraintes.

- **Un large groupe de travail** doit être créé, intégrant tous les représentants de la chaîne agroalimentaire, des producteurs locaux aux consommateurs. Sans oublier les abattoirs, les entreprises de transformation, les commerces de bouche, les traiteurs, la distribution, la restauration collective et commerciale, etc.

- Après avoir partagé les enjeux, vous lancez une **phase de co-construction** sur ce qui peut être fait. Des objectifs sont fixés, avec des priorités afin de mobiliser les acteurs concernés. Des investissements sont à prévoir pour structurer les filières, accompagner, former. **Il faut être prêt à s'engager dans une démarche de long terme**, dont le retour économique n'est pas immédiat.

- Un chargé de mission, **avec du temps dédié,** est indispensable pour orchestrer le processus.

- La **restauration collective, publique,** soumise aux exigences de la loi Egalim, peut constituer une porte d'entrée vers le PAT, avec la possibilité de mettre en œuvre rapidement des actions concrètes : réaliser des enquêtes pour recueillir l'avis des convives ; adopter une organisation permettant de réduire le gaspillage de la nourriture ; faire évoluer les achats pour introduire des produits de qualité et durables, végétaliser les menus…



## Chiffres clés

**50 %**

**de produits de qualité et durable,** dont 20 % de bio, dans les cantines d'ici 2022.

(Loi Egalim)

**2 à 5 ans**

pour déployer un projet alimentaire territorial.

**Plus de 170 PAT**

répertoriés en France, dont 30 labellisés début 2020.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- La boîte à outil de l'ADEME, **Optigède,** propose des retours d'expérience et des pistes concrètes.
- Le groupe de travail Alimentation et restauration de **l'association des maires de France** (AMF) met en ligne le fruit de ses réflexions.
- Le réseau de veille et d'échange **Agorès** met à disposition le savoir-faire des professionnels de la restauration publique qu'il rassemble. Même chose avec le réseau **Restau'co**, porteur de solutions dans la restauration collective.
- Les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt **(DRAAF)**, de même que les **chambres consulaires** sont des points d'appui.
- Les **Régal** (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire) connaissent bien les territoires où ils sont implantés, de même que les **réseaux d'agriculture biologique** et les **associations d'aide alimentaire.**

## Budget

- Dans le cadre du programme national pour l'alimentation 2019-2023, le ministère de l'Agriculture en association avec l'ADEME lance un appel à **projet annuel pour financer des actions innovantes sur l'alimentation.** En 2019-2020, les lauréats pouvaient obtenir un soutien allant jusqu'à 50 000 € pour démarrer un PAT.
- Le **Réseau national des Projets alimentaires territoriaux (RnPAT)** rassemble les acteurs pour favoriser la co-construction et mise en œuvre des PAT dans lesquels les collectivités s'impliquent. Il recense sur son site les sources de financement et les appels à projets régionaux en cours.

## Retombées attendues

- Un approvisionnement de qualité, durable et de proximité.
- Des emplois locaux autour de l'enjeu du « bien produire ».
- Une qualité de vie pour les habitants autour de la notion de « bien manger ».



**50%**

**de réduction du gaspillage alimentaire** d'ici 2025 pour la restauration collective.

(Obligation depuis Loi février 20)



# Convaincre mon territoire

- [ ] **La santé est une préoccupation majeure chez les Français.** Il y a une forte attente sociétale, montrée par les enquêtes auprès des consommateurs, autour d'une alimentation plus saine.

- [ ] La protection de l'environnement entre en jeu. On peut **diminuer la pollution des sols, de l'eau et de l'air et limiter le gaspillage des ressources.** En donnant une plus large place à l'agriculture biologique. En structurant des filières d'approvisionnement locales. En privilégiant les aliments de qualité. En diminuant la part de protéines animales dans les assiettes.

- [ ] Accompagner la relocalisation alimentaire participe au développement économique, avec la **création d'emplois non délocalisables.**

- [ ] Le temps du repas est un pilier de la culture française. Retrouver dans l'assiette l'identité d'un territoire, c'est aussi **redonner du sens à l'alimentation.**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# PRODUIRE UNE ÉNERGIE PROPRE POUR MON TERRITOIRE



## Pourquoi
### est-il important que mon territoire soutienne les alternatives aux énergies fossiles ?

Les énergies vertes sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis la loi de transition énergétique de 2015, les collectivités sont encouragées à produire de l'énergie renouvelable à partir de soleil, vent, biomasse et géothermie.

Pour chauffer des bâtiments communaux via un réseau de chaleur urbain. Ou pour alimenter en électricité des équipements publics.

Ces projets assurent des retombées positives : une énergie à un coût peu élevé et maîtrisé, la valorisation des ressources naturelles locales et une source de revenus pour le territoire grâce à la revente d'énergie.

Ces projets permettent aussi de développer l'activité économique et créer de l'emploi. Ils renforcent l'attractivité du territoire, en protégeant l'environnement.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas :** commencer par un diagnostic des consommations du territoire pour identifier les pistes d'économies. Pour ce qu'on ne peut pas réduire, on envisage de passer aux énergies renouvelables.
- **Édifices publics, terrains de sport, centres de loisirs…** on équipe le patrimoine communal d'installations alimentées par des énergies renouvelables pour la fourniture d'eau chaude, de chauffage ou d'électricité. On choisit en fonction du gisement et des contraintes locales : solaire, bois, géothermie… et on se pose la question des énergies renouvelables à chaque renouvellement des équipements !
- **On valorise les toitures, friches urbaines, abribus…** en y installant des panneaux solaires qui permettent au territoire de produire sa propre énergie.
- **On remet à plat les contrats de fourniture d'énergie du territoire.** Des clauses sont introduites dans les marchés afin de privilégier les offres vertes. Pour l'électricité, on privilégie celles qui offrent des garanties d'achat de l'électricité directement auprès des producteurs de renouvelables.
- **On crée un cadre favorable à l'émergence de projets :** dans le plan climat-air-énergie territorial, on lance des études pour jauger le potentiel des renouvelables sur le territoire et les futurs besoins (quartier, équipements publics…), on intègre des obligations d'utilisation d'énergie verte locale dans les constructions neuves, on explore les pistes de partenariat public-privé.
- **Parc éolien, ferme solaire, chaufferie biomasse… on profite des travaux de voirie pour envisager un réseau chaleur.** Portées par des projets citoyens, où les habitants volontaires s'impliquent au niveau de l'investissement et de la gestion aux côtés de la collectivité, ces installations se réalisent plus aisément parce qu'elles sont mieux acceptées.



## Indicateurs

**92 %**

de Français **favorables au développement des énergies renouvelables.**

(ADEME)

**54 %**

de Français prêts à **soutenir l'essor des énergies renouvelables dans leur région** en investissant une partie de leur épargne.

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Communes d'Auvergne-Rhône-Alpes & d'Occitanie

**1 430 habitants**

**Un parc de 7 éoliennes produit l'équivalent de la consommation électrique de 11 000 foyers de 4 personnes (hors chauffage).**

Le montage collectif et citoyen du projet a réuni 180 personnes du territoire qui ont mobilisé 2,3 millions d'euros d'épargne, aux côtés des collectivités locales et d'un opérateur en énergies vertes pour un investissement global de 28 millions d'euros. Les habitants actionnaires sont impliqués dans la gouvernance du parc.



Ville de Bourgogne-Franche-Comté

**35 000 habitants**

**Une chaufferie alimentée par des matières végétales récupérées sur le territoire permet d'alimenter l'équivalent de 5 800 logements en économisant près de 11 000 tonnes de $CO_2$/an.**

L'énergie produite est distribuée via un réseau de chaleur urbain de 5,3 km auprès d'équipements sportifs, d'établissements scolaires et de logements sociaux.



Commune d'Auvergne-Rhône-Alpes

**4 100 habitants**

**Jouer la carte du soleil,** avec l'installation de panneaux solaires thermiques, qui ont permis de réduire de 73 % la consommation de gaz du centre nautique et sportif. Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque est sur la table, avec la perspective de fournir en énergie les trois stations de pompage et du traitement de l'eau.

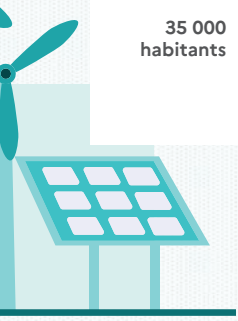


Ville des Hauts-de-France

**6 274 habitants**

**Le premier parc éolien exploité par une régie municipale et ses 4 éoliennes assurent la moitié de la consommation électrique des 6 000 habitants.**

Les bénéfices profitent à la population sous plusieurs formes, avec des travaux de sécurisation du réseau électrique et de rénovation énergétique des bâtiments, des actions de maîtrise de l'énergie et des aides à l'équipement de chauffe-eau solaire ou de poêle à bois.



**+39 %**

C'est la **progression en 10 ans, des emplois sur le marché des énergies renouvelables :** 97 000 personnes travaillaient dans ce secteur fin 2017.

(ADEME)

**26 milliards d'euros :**

Chiffre d'affaires du **secteur des renouvelables** en 2017.

(ADEME)

**16 %**

**Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique** de la France en 2017, contre 6,6 % en 2007.

(CGDD)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Installer des énergies renouvelables** sur les équipements communaux qui s'y prêtent.
- ☐ **Installer des bornes de recharges pour véhicules électriques,** si possible alimentées par des panneaux solaires.
- ☐ **Porter un projet citoyen de production d'énergie verte,** dans lequel les habitants peuvent investir et prendre part aux décisions.
- ☐ **Rendre obligatoire l'utilisation d'une énergie renouvelable** dans toute nouvelle construction communale.
- ☐ **Alimenter l'éclairage public et les équipements communaux avec de l'électricité d'origine renouvelable.**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# PRODUIRE UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE POUR MON TERRITOIRE



?

Qu'il s'agisse d'électricité ou de chaleur renouvelables, les collectivités ont des compétences pour agir. S'appuyer sur les ressources locales pour produire de l'énergie renouvelable, avec un approvisionnement en circuit court pour les habitants, c'est devenir moins dépendant des énergies fossiles et de la fluctuation de leur coût. Au-delà de la baisse des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, les territoires ont tout à y gagner en termes d'emploi local.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

## Engager l'action

Le premier pas consiste à **recenser les ressources énergétiques renouvelables et récupérables du territoire.**

- Vous généralisez les études de potentiel de ces énergies sur la collectivité, que vous mettez en rapport avec les consommations et productions existantes. Vous lancez des études de faisabilité sur les projets d'équipement municipaux. Un « cadastre solaire » des toitures peut, par exemple, être réalisé.

- **Vous prévoyez d'intégrer une part de renouvelable dans les futurs aménagements, en vous appuyant sur le Plan local d'urbanisme (PLU).** Vous profitez de travaux sur la voirie publique pour intégrer un réseau de chaleur vertueux. Vous entraînez les acteurs économiques locaux autour de la création d'une chaufferie biomasse, pour alimenter une entreprise ou un logement social.

- **Vous allez au-delà des obligations légales, en engageant des démarches transversales.** Le schéma directeur des énergies (SDE) permet de déployer, avec de la concertation, une stratégie territoriale cohérente et intégrée, notamment dans la production de renouvelables.

- Vous pouvez aussi choisir de devenir un **« territoire à énergie positive » (TEPOS).** Ou **chercher la labellisation Citergie** qui distingue une politique air-climat-énergie ambitieuse.

**La participation des habitants, des entreprises, des collectivités doit être encouragée.**

- Vous investissez dans un projet éolien ou photovoltaïque en valorisant les apports en nature de la collectivité dans le capital de la société.

- Vous créez ou contribuez à une société d'économie mixte dédiée au financement de la production locale de renouvelables. Vous lancez un appel à manifestation d'intérêt afin de rassembler des acteurs sur un projet dans une zone délimitée.



### Chiffres clés %

**Temps de déploiement...**

**2 ans**
pour un projet de photovoltaïque en toiture.

**2 ans** maximum
pour un appel à manifestation d'intérêt sur une zone dédiée.

**6 ans**
pour un ouvrage de grand éolien.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'ADEME et ses directions régionales, l'État et ses services déconcentrés sont les interlocuteurs institutionnels.
- Au niveau territorial, les syndicats d'énergie, les sociétés d'économie mixte, les agences locales de l'énergie et du climat **(ALEC)**, les observatoires régionaux de l'énergie peuvent être mobilisés.
- Des réseaux nationaux constituent une ressource indispensable : l'association des collectivités engagées dans la transition énergétique **AMORCE**, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies **(FNCCR)**, l'association Energie Partagée, le réseau pour la transition énergétique **CLER**...
- Les gestionnaires de distribution de l'énergie **Enedis et GrDF.**
- **Le club STEP** (Synergies pour la transition énergétique par la planification) propose des informations sur les données énergétiques territoriales.

## Budget

- Les projets de production d'électricité verte sont financés par des **tarifs d'achat de l'électricité** ou par des compléments de rémunération de l'État.
- Des **aides de l'ADEME et de la Région** peuvent être mobilisées pour mettre en œuvre un SDE. En particulier, le **Fonds chaleur** géré par l'ADEME et des financements de la Région soutiennent les études et les investissements des projets de chaleur renouvelable.

## Retombées attendues

- **Des ressources fiscales :** 7 650 €/ Mégawatt installé, au titre de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), pour les projets éoliens ou photovoltaïques.
- **2 fois plus de retombées économiques** avec une installation d'énergie renouvelable publique et citoyenne, grâce à l'apport en capital et à l'activité générée.



**40 000 €**

pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimentant 12 000 logements.

## Convaincre mon territoire

- [ ] De nombreux facteurs incitent à l'action. **Les Français sont favorables, à 94 %, au développement des énergies renouvelables.** Un sur cinq souhaite équiper sa propre habitation. Et un sur six se dit prêt à participer au financement de tels projets collectifs.

- [ ] Avec des coûts globalement compris entre 45 et 80 €/MWh, **les moyens de production d'énergie solaire ou éolienne sont désormais compétitifs.**
Le coût de production de la chaleur renouvelable nécessite encore un soutien financier, les prix du gaz étant actuellement faibles. Il varie selon les ouvrages : 70 €/MWh pour une chaufferie biomasse ; 40 €/MWh en moyenne pour la géothermie profonde ; 24 €/MWh pour la récupération de chaleur fatale.

- [ ] Ce sont de **nombreux emplois locaux créés, pour installer et exploiter les installations.** On estime à 90 000 les emplois directs dans ce secteur, qui déploie un véritable savoir-faire français.

- [ ] Contrairement à une idée reçue, **les panneaux photovoltaïques en silicium cristallin, très majoritairement utilisés aujourd'hui, sont recyclables** à 95 %.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ÉCONOMISER L'ÉNERGIE DANS MON TERRITOIRE



?

## Pourquoi
### est-il important de réduire l'énergie consommée dans mon territoire ?

Les mairies, les écoles, les centres sportifs… tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation du territoire. Et l'éclairage, lui aussi, s'il est vétuste, est un poste très énergivore. Tout cela représente un coût important pour les communes.

Et ceci contribue aussi au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre. Les collectivités doivent passer à l'action pour maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine. Pour réduire leur facture énergétique. Pour agir en faveur du climat. Et pour montrer la voie aux citoyens et acteurs économiques qui, eux aussi, doivent être mobilisés pour réussir la transition écologique.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **On agit à la fois sur les équipements et sur les pratiques des utilisateurs,** car seule cette combinaison est gage de succès.

- **On met en place un suivi des consommations sur le patrimoine du territoire, incitation à une gestion plus rigoureuse.** Cette seule initiative peut conduire à une baisse de 10 % des dépenses, sans investissement dans la performance énergétique des bâtiments. On se fait aider par un syndicat départemental d'énergie, par une agence locale de l'énergie et du climat ou par un conseiller en énergie partagé. Pour aller plus loin, on réalise un audit énergétique pour identifier d'autres initiatives possibles.

- **Sans remettre en question la sécurité des personnes, on convertit l'éclairage public à la sobriété.** On le réduit pendant les heures creuses. On utilise des LED pour les illuminations de Noël. On fait respecter la réglementation sur l'extinction des vitrines des boutiques et des publicités lumineuses. Dans les bâtiments publics, on veille à éteindre la lumière aux heures de fermeture.

- **La participation des personnels est un atout essentiel : leur mobilisation, leurs idées, leurs expérimentations… sont autant de gages d'appropriation collective et de succès.** On sensibilise les agents aux bonnes pratiques d'un usage économe des outils informatiques : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre les appareils la nuit, gérer ses courriers électroniques - en nettoyant sa messagerie, en éliminant les pièces jointes ou destinataires inutiles. On limite aussi l'utilisation de l'audiovisuel, dans les halls d'accueil ou les cafétérias.

- **On lance une stratégie de rénovation de son bâti, avec un plan d'action axé en priorité sur l'efficacité énergétique.** Isolation, amélioration de la régulation de chauffage, mise en place d'un contrat de performance énergétique sont autant d'outils qui permettent d'atteindre cet objectif. On renforce l'entretien des systèmes de chauffage au-delà de l'inspection quinquennale obligatoire, afin d'identifier rapidement les dysfonctionnements synonymes de gaspillage.

- **On introduit un critère de performance énergétique dans le cahier des charges des marchés publics.** On vise ainsi l'exemplarité dans les programmes de construction, la location de locaux, la rénovation des bâtiments, les prestations de chauffage, le renouvellement des véhicules ou des équipements de bureaux.

**Et bien sûr, en cas d'investissements nouveaux ou de rénovation du bâti, on met la performance énergétique au cœur du projet !**



## Indicateurs %

**4 %**

c'est la part moyenne de l'énergie dans **le budget d'une municipalité.**

(ADEME)

**31 %**

de la consommation des **bâtiments communaux** provient des **écoles.**

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Collectivité de Guadeloupe

30 547 habitants

**Labellisée Cap Cit'ergie, elle s'est organisée pour atteindre l'objectif de réduire de 20 % les consommations énergétiques de la commune d'ici 2020.**

Parmi les actions déjà mises en œuvre, la ville a intégré et systématisé des prescriptions énergétiques dans la construction et la rénovation des bâtiments, en travaillant sur le confort thermique via le bioclimatisme (protection solaires extérieures, ventilation naturelle, isolation de toiture…) plutôt qu'en ayant recours à la climatisation. Elle a également équipé tous les lampadaires de la ville avec des lampes basse consommation et installé dans les bureaux de la collectivité des éclairages à LED. Les toitures des écoles ont été recouvertes de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaires. Enfin, le personnel communal a été formé aux éco-gestes et à l'éco-conduite.



**- 60 %**

**d'énergie consommée d'ici 2050 :** c'est l'objectif fixé aux collectivités alors que leur consommation a augmenté de 4 % entre 2012 et 2017.

(ADEME)



Ville des Hauts-de-France

40 000 habitants

**À l'occasion du renouvellement du marché de maintenance du chauffage, cette ville a conclu un Contrat de performance énergétique avec le prestataire pour réduire la consommation de 60 bâtiments les plus énergivores (écoles, salles de sport…).**

Celui-ci s'engage à une baisse de 21 % minimum après cinq ans, avec une prime à la clé si l'objectif est dépassé. Les économies réalisées par la municipalité seront réinvesties dans la performance énergétique du bâti.



Collectivité de Nouvelle-Aquitaine

75 404 habitants

**Engagée dans la démarche Cit'ergie, elle s'est dotée d'un plan d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti qui encourage la mutualisation des espaces par les associations, leur responsabilisation dans leur usage des fluides et prévoit des solutions innovantes en matière de gestion des salles et de l'énergie.** Cette stratégie immobilière a permis des économies d'énergie majeures, réinvesties dans des installations de production de chaleur renouvelable pour le patrimoine public de la collectivité et le changement de fournisseur d'électricité pour une trentaine d'établissements (écoles, crèches, salles communales).

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Donner un cap fort,** avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'énergie des services municipaux en 10 ans.
- ☐ **Placer la performance énergétique au centre de mes investissements et de mes rénovations.**
- ☐ **Éteindre l'éclairage public** aux heures les moins utiles.
- ☐ **Engager mon territoire dans le programme Cit'ergie,** qui accompagne et labellise les collectivités mettant en œuvre une politique climat-air-énergie ambitieuse.

## Cit'ergie

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui **récompense les collectivités** pour la mise en œuvre d'une **politique climat-air-énergie ambitieuse.**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

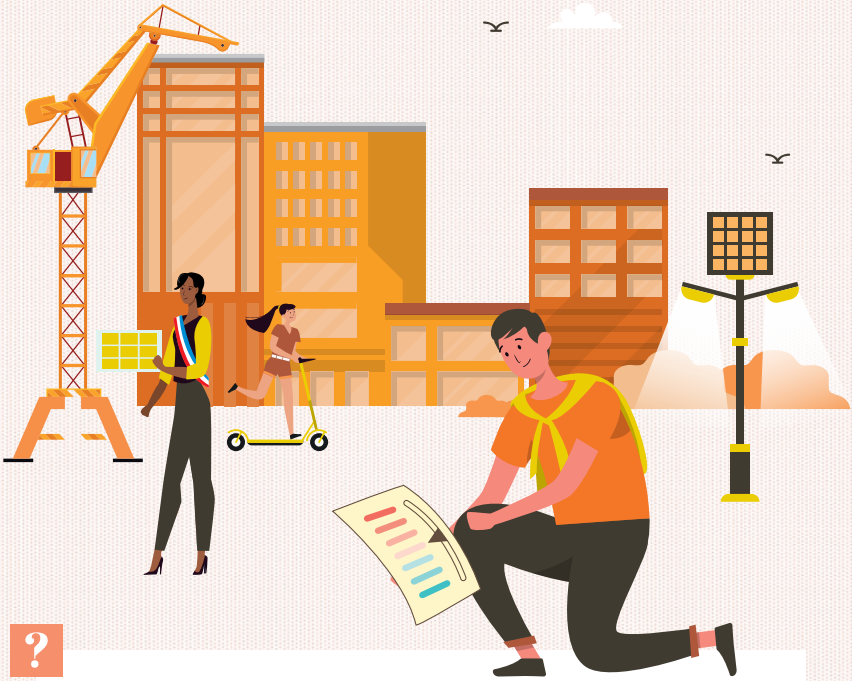
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ÉCONOMISER L'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL



?

L'efficacité énergétique de leur patrimoine devient un enjeu crucial pour les collectivités. La loi ELAN de 2018 les contraint à l'action, en fixant pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m², un objectif de baisse des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Pour réduire l'impact sur l'environnement et faire un gain économique à long terme, les communes ont intérêt à engager des démarches de maîtrise de l'énergie. Car l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle qui n'est pas consommée.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

Les collectivités connaissent souvent mal leur patrimoine, accumulé au fil des ans et des besoins. **Avec un outil, le schéma directeur immobilier, vous procédez à l'inventaire des bâtiments et de leur consommation énergétique.**

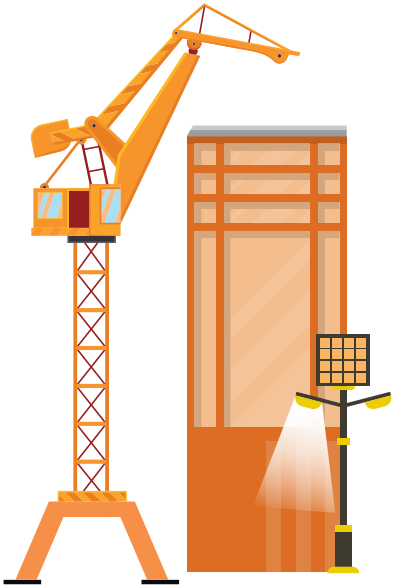
- Vous élaborez une stratégie patrimoniale à moyen-long terme, qui donne une vision d'ensemble. Quelles surfaces pour quels besoins, en termes de bureaux, d'écoles, d'équipements sportifs, etc. ?

- La mise en œuvre des projets doit être précédée par des études énergétiques (diagnostic, bilan des consommations, etc.), de faisabilité et d'un plan d'investissement. **L'idéal est de privilégier une rénovation globale :** associer par exemple la réhabilitation énergétique à la mise aux normes « handicap » d'un établissement accueillant du public.

- Pour la phase de déploiement, vous vous appuyez sur des **acteurs spécialisés.** Le **programme Cit'ergie** vous permet d'évaluer et suivre votre progression sur la performance énergétique des bâtiments via un conseiller Cit'ergie. Les petites collectivités peuvent souvent faire appel à **un conseiller en énergie partagé (CEP).** À partir du diagnostic, ces professionnels listent des préconisations, des plus simples au plus élaborées, sur des usages comme le chauffage ou l'éclairage par exemple.

- Pour que les économies d'énergie soient au rendez-vous, vous mettez en place un **contrat de performance énergétique** avec un opérateur privé, qui permet de garantir contractuellement à travers un marché global, une économie d'énergie. Vous pouvez également vous engager dans une **démarche de commissionnement.** En gérant l'interface entre les différents acteurs impliqués dans la rénovation avec des marchés publics séparés, cet outil vise à s'assurer que le bâtiment neuf ou rénové sera conforme aux performances prévues.

## Chiffres clés



**1 €/hab./an**

coût d'un conseiller en énergie partagé pouvant intervenir sur une vingtaine de communes du territoire.

**75 %**

de l'énergie des bâtiments publics est consacrée à l'éclairage et au chauffage.

**32 €/hab./an**

d'énergie consommé par les bâtiments communaux.



# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'**ADEME :** appui via différents dispositifs, comme l'audit énergétique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une démarche de commissionnement ou d'un contrat de performance énergétique.
- Les **agences locales de l'énergie** (ALEC), les **syndicats d'énergie,** les EPCI intercommunaux, ou d'autres structures du territoire (Pays, PETR, PNR…) peuvent accueillir un conseiller en énergie partagée.
- **L'association des ingénieurs territoriaux de France** (AITF) anime des groupes de travail, notamment sur le thème « Énergie-climat ».
- AMORCE, le **réseau national des territoires engagés dans la transition énergétique** est une source d'information et propose une expertise juridique et financière.



## Retombées attendues

- Moins d'énergie fossile consommée.
- Limitation des gaz à effet de serre et de la pollution.
- Gain financier sur le long terme (le coût de l'inaction augmente avec le vieillissement des installations).
- Meilleur confort d'été.

## Budget

- **Fonds chaleur, géré par l'ADEME :** finance les projets visant à alimenter les bâtiments en chaleur issue d'énergies renouvelables (d'autres aides peuvent être proposées par les directions régionales).
- Le **programme ACTEE,** porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) apporte des outils (cahiers des charges-types, guides et formations) et des financements aux audits et suivis énergétique.
- Des **dotations de soutien à l'investissement local** (DSIL) sont disponibles auprès des préfectures de région.
- Les AMI (Appels à manifestation d'intérêts) portés par la région ou le département financent des études de faisabilité et permettent d'accéder à des avances remboursables ou des subventions.
- Les CEE (**Certificats d'économies d'énergie**) : leviers pour réduire le coût des travaux de rénovation/ efficacité énergétique.
- La Banque des territoires finance les projets de réhabilitation énergétique visant une baisse de 30 % de la consommation (**prêt GPI-AmbRE,** sur fonds d'épargne de la CDC). Elle propose aussi des **avances remboursables pour accompagner** des travaux de performance énergétique générant des économies avec un temps de retour inférieur à 10 ans.
- Et aussi… le **Fond européen de développement régional** (FEDER).

## Convaincre mon territoire

- ☐ La réhabilitation énergétique du parc tertiaire communal représente un enjeu concret pour les usagers. Vous mettez en avant les **bénéfices attendus en termes de confort et de santé :** amélioration de la qualité de l'air intérieur, élimination des polluants chimiques, confort thermique y compris l'été…

- ☐ Investir maintenant dans les économies d'énergie, c'est **réduire les frais de fonctionnement demain.** Et donc disposer de marges de manœuvre pour proposer à l'avenir plus de services aux citoyens, par exemple un meilleur accueil dans les crèches.

- ☐ Les travaux visant une meilleure efficacité énergétique **créent de la valeur économique sur votre territoire, avec des emplois à la clé** et des artisans qui développent leurs compétences dans la rénovation du bâti.

- ☐ Ce sont autant d'actions qui vous permettent de **préserver et valoriser votre patrimoine.** Et qui ont un **effet d'entraînement pour les habitants,** afin qu'ils s'engagent eux aussi dans la réhabilitation de leur logement.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ÊTRE EXEMPLAIRE AVEC UNE GESTION DURABLE DE MON TERRITOIRE



?

## Pourquoi
### est-il important d'adopter un fonctionnement exemplaire pour la préservation de l'environnement ?

L'activité quotidienne des services d'une municipalité, comme celle de toute organisation, laisse une empreinte environnementale - déchets, consommation d'énergie, pollution liée aux déplacements. En prenant des mesures pour réduire ces impacts, la collectivité peut gagner sur plusieurs plans (gains économiques, de fonctionnement, de bien-être au travail...) et aligner ses engagements et ses actes.

En adoptant des pratiques plus vertueuses, la collectivité gagne aussi en expérience, en cohérence et en légitimité. C'est indispensable pour échanger avec les habitants sur ce qu'il est possible de faire à leur niveau en montrant que la collectivité fait elle-même des progrès. Et les convaincre de changer leurs habitudes. Cette démarche implique de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, des investissements et surtout une mobilisation du personnel.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

**Devenir une municipalité éco-exemplaire ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Le projet se décline sous de multiples facettes :**

- En diminuant les consommations (énergie, eau, et globalement de tous les intrants) dans les bâtiments du territoire,
- En privilégiant les alternatives à la voiture individuelle pour les rendez-vous professionnels,
- En réduisant les déchets de bureau,
- En pratiquant des achats responsables,
- En gérant mieux ses restaurants administratifs.

- **On réalise un diagnostic en passant au crible** les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et les kilomètres parcourus. On évalue aussi la quantité de déchets produite. C'est une étape importante pour connaître les perceptions des agents, identifier les résistances et réfléchir avec eux à des actions qui impliqueront ces derniers dans leur mise en place.

- **On pose des clauses environnementales dans la passation des marchés publics :** produits écolabellisés ou équivalents, garanties d'origine pour l'électricité verte, prestataire en démarche ISO 14 001…

- **On sensibilise les employés communaux aux bons gestes :** impression recto-verso des documents pour ne pas gâcher le papier, mise en veille des ordinateurs pour économiser le courant, mise en place d'une indemnité kilométrique vélo, incitations pour les déplacements en transports en commun, formation à l'éco-conduite, formation à la communication durable, etc.

- **On change sa politique d'achats.** On prend le temps d'évaluer les besoins réels, afin de limiter les surplus et le gaspillage. On privilégie les matériels robustes, les consommables rechargeables et réutilisables plutôt que les matériels jetables. On privilégie aussi les produits écolabellisés. On groupe les commandes afin de diminuer les transports et les emballages.

- **La vie d'une commune est rythmée par différentes manifestations (festival, événement sportif, animation…).** On repense leur organisation afin de réduire les impacts sur l'environnement. En choisissant un lieu accessible en transport en commun ou à vélos ; en faisant la chasse aux déchets, en faisant le choix du réutilisable pour les stands et les équipements.



## Indicateurs

**80 kg/an**

**de papier** consommés par chaque agent de la collectivité.

(ADEME)

**2 Mt $CO_2$**

**émises chaque année par les collectivités territoriales** par leur activité.

(ADEME)

# Ils le font déjà !



Ville de Bourgogne-Franche-Comté

**116 600 habitants**

**Une diminution de la consommation d'énergie des équipements sportifs, plus gros consommateurs d'énergie de cette ville, avec 35 % des dépenses énergétiques totales.**

Les agents de la direction des sports ont suivi une formation de quatre jours réalisée par une association spécialisée sur la sobriété énergétique.
Les participants ont d'abord pris conscience des enjeux avec une information sur les chiffres.
Puis ils ont été mis à contribution sur la façon de réduire les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau.
Ce sont leurs suggestions qui ont été présentées à la direction des sports. Voilà qui facilite ensuite la mise en application…



Commune de Normandie

**6 100 habitants**

**Une large place aux énergies renouvelables.**

Près de 1 600 m² de panneaux solaires ont été déployés sur une école, permettant d'alimenter en électricité non seulement l'établissement mais aussi le gymnase et la piscine.
L'église s'éclaire avec les tuiles photovoltaïques posées sur son toit, dont le courant sert aussi à sonner les cloches. Les bâtiments municipaux sont chauffés au bois, les voitures électriques… La facture d'énergie a été réduite de 50 %.



Petite commune de Nouvelle-Calédonie

**2 500 habitants**

**Mairie construite selon la norme HQE.**

Elle est une des premières administrations sans climatisation. « Une mairie tournée vers l'avenir, qui s'appuie sur son passé », avec une architecture de contexte qui prend en compte le lieu, l'environnement social et les éléments naturels (eau, végétal, minéral…). Son implantation s'inspire de l'organisation traditionnelle de l'habitat Kanak.



Agglomération de Nouvelle-Aquitaine

**162 000 habitants**

**Un regroupement des services achats de la ville et de l'agglomération au sein d'une direction « développement durable » dans une démarche d'appropriation du sujet.**

Chacun dans son cœur de métier a été formé : il n'y a pas un référent unique sur les achats publics responsables, mais une démarche et des outils au service de tous, qui sont aujourd'hui systématisés. Les équipes, accompagnées par une structure spécialisée en santé environnement, ont ainsi remis à plat le marché de fournitures de produits d'entretien en incluant des spécifications sociales et environnementales.
On estime les gains économiques du passage aux nouvelles pratiques à 28 000 € par an. Outre la réduction des références, la gestion des stocks a été fortement optimisée.

**21 %**

de l'électricité des bureaux est consommée par **l'informatique.**

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- [ ] Revoir ma **politique d'achats** pour privilégier des produits et services plus respectueux de l'environnement.
- [ ] Organiser les manifestations du territoire, en **privilégiant une démarche responsable.**
- [ ] **Désigner des « référents »** au sein des services de la municipalité qui portent le projet d'éco-exemplarité sur le terrain.
- [ ] Mettre à disposition du personnel des **gobelets réutilisables** plutôt que des gobelets jetables pour réduire les déchets et symboliser la démarche d'ensemble.
- [ ] Modifier les clauses des marchés publics en intégrant des **critères de développement durable.**

## Cit'ergie

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui **récompense les collectivités** pour la mise en œuvre d'une **politique climat-air-énergie ambitieuse.**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

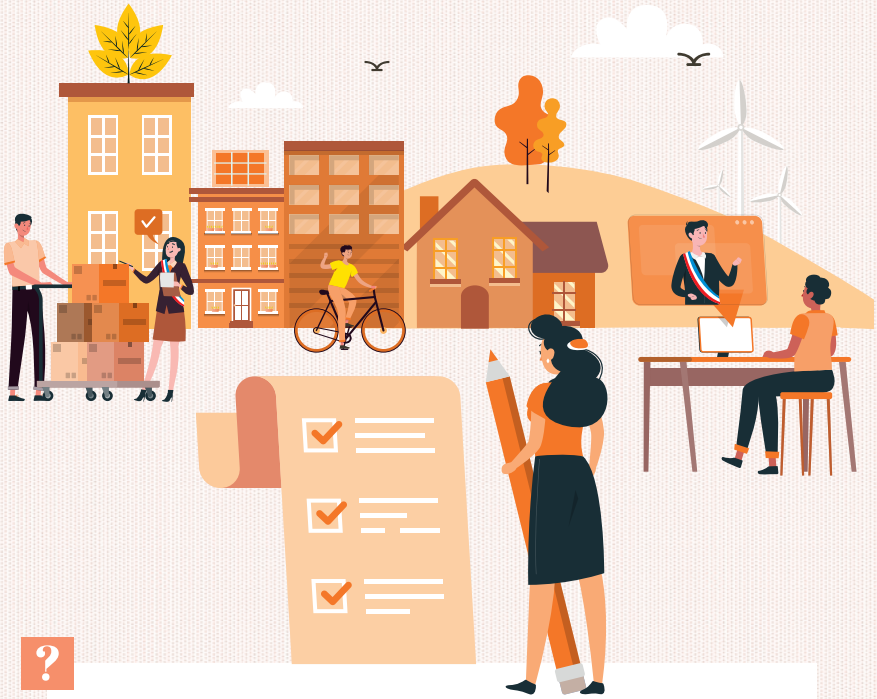
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ÊTRE EXEMPLAIRE POUR UNE GESTION DURABLE DE MON TERRITOIRE



Les collectivités locales sont de plus en plus souvent positionnées comme animatrices, voire coordinatrices de la transition écologique. À ce titre, elles ont à cœur de convaincre chaque acteur de s'engager dans le développement durable. Pour elles, adopter une posture d'exemplarité démontrant aux autres qu'il existe des actions simples qui fonctionnent, est indispensable pour générer un effet d'entraînement sur le territoire.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- La politique d'exemplarité d'une collectivité touche de nombreux domaines : gestion performante du patrimoine public, politique de mobilité bas carbone, achats durables… **Inscrivez-la dans une démarche globale de transition écologique**, à différents niveaux : projet de mandat 2020-2026, plan climat, plan local de l'habitat…

- Commencez par **fédérer élus et agents autour de ce projet** commun pour créer une dynamique. Puis réalisez un **état des lieux sur les pratiques déjà en vigueur** dans les différents services. Co-élaboré et partagé avec les services, ce diagnostic est à utiliser comme point de départ pour définir des actions comprises par tous, à déployer périmètre par périmètre.

- **Faire appel aux agents pour enrichir le diagnostic** d'initiatives originales et concrètes est très souvent une bonne idée qui génère plus d'adhésion encore.

- Au-delà du service achats, **les services ressources humaines, au cœur du fonctionnement de la collectivité, peuvent jouer un rôle moteur :** sur les modes de déplacement des agents, la dématérialisation des documents, l'organisation du télétravail, les formations à l'écoresponsabilité… Associer les instances représentatives du personnel - relais d'opinion au sein de la collectivité - est aussi à envisager.

- La démarche d'exemplarité est un projet transversal qui demande à être formalisé et évalué régulièrement. **Communiquez sur les avancées et résultats de la démarche.** Valorisez ce qui a été mis en place, en vous appuyant sur les retours d'expérience.

- Enfin engagé dans une démarche d'exemplarité, soyez-en fier, et faites-le savoir en communiquant vers les publics externes pour **capitaliser sur l'effet d'entraînement.**



## Chiffres clés

**75 %** de l'énergie consommée par une collectivité locale est liée à l'usage de ses bâtiments.

**200** milliards d'euros = montant annuel de la commande publique. Un coût… et un levier pour entraîner !

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Le guide publié par l'**ADEME,** « Ecoresponsable au bureau » donne des pistes pour réduire les impacts environnementaux de la vie au travail.
- Le **ministère de la Transition écologique** a publié un vademecum sur les services publics écoresponsables.
- La **plateforme Rapidd** (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable) est un centre de ressources sur les achats responsables.

## Budget

**Certaines actions ne coûtent rien :**

- Incitation au covoiturage en mettant les agents en contact via le service des ressources humaines…

D'autres actions nécessitent **un peu plus d'investissement :**

- Achat de matériel informatique pour le télétravail,
- Aide à l'achat de vélo pour le personnel,
- Formations,
- Recours à un prestataire dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire,
- Projet de territoire avec un volet sur l'exemplarité…

**80 kg/an**
de papier produits par chaque agent !



Et seulement
**13,5 kg/an**
de papier recyclé (17 %).

## Convaincre mon territoire

- ☐ Engager le territoire dans **une politique d'exemplarité contribue à entraîner toutes les parties-prenantes** autour d'un mandat électif sur le développement durable et qui permet à tous de se projeter dans un monde futur désirable.
- ☐ Engager ce type de projet est mobilisateur : vous participez à l'amélioration du bien-être au travail des agents (mobilité facilitée grâce à de nouveaux services, ambiance de bureau collaborative, etc.) et contribuez à **encourager une participation de chacun plus active à la vie de la collectivité locale.**
- ☐ **La stimulation des acteurs du territoire par les actions mises en œuvre pour la transition écologique est profitable à tous** : plus nombreux sont alors les acteurs locaux qui souhaitent contribuer à votre projet et font preuves d'initiatives.
- ☐ Veiller à **préserver les ressources au niveau local** permet d'inscrire le territoire dans la trajectoire pour atteindre les objectifs internationaux de développement durable.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS DE MON TERRITOIRE



## Pourquoi
### améliorer la performance environnementale des bâtiments est important ?

Le secteur du bâtiment est un des plus gros consommateurs d'énergie. En agissant sur le parc de logements, de bureaux et de bâtiments publics du territoire, la municipalité peut avoir un vrai impact sur le bilan carbone du territoire. La loi de transition énergétique fixe ainsi une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics, notamment que toute nouvelle construction soit « à énergie positive » et « à haute performance environnementale ».

Mais l'enjeu est aussi dans la rénovation de l'existant ! Les collectivités ont tout intérêt à s'engager dans cette voie. Pour réduire le bilan carbone du territoire. Pour alléger leur facture énergétique. Pour créer de l'activité économique en recourant à des professionnels et des matériaux locaux. Au-delà du patrimoine communal, une action plus large doit être déployée pour inciter à la rénovation thermique du parc privé. C'est aussi offrir aux citoyens des gains de pouvoir d'achat et un cadre de vie plus agréable.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **La réhabilitation énergétique des bâtiments est un projet de longue haleine, d'autant que dans les centres-villes, le bâti, souvent ancien, est parfois très dégradé.** On réalise un état des lieux afin de décider les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre. Aujourd'hui, des solutions techniques existent, compatibles avec les enjeux économiques et climatiques pour rendre les édifices moins énergivores.

- **Pour mener une politique ambitieuse, on fixe des objectifs.** On inscrit des niveaux de performance élevée pour les constructions et les rénovations, notamment dans le Plan local de l'habitat. Celui-ci peut également intégrer des critères sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. On établit des recommandations sur les matériaux à utiliser : biosourcés, favorables à l'économie du territoire, issus du réemploi ou du recyclage.

- **La gestion des déchets du BTP est un élément clé de la performance environnementale du bâti.** On prévoit, dans le marché public des travaux de réhabilitation, des exigences en termes de réduction et de recyclage des déchets, que ce soit avec le maître d'œuvre ou les entreprises en charge de la réalisation.

- **On crée les conditions pour que les ménages, les artisans et les commerçants se lancent dans la rénovation énergétique.** Plusieurs mesures d'encouragement peuvent être prises et, en particulier, la mise en place d'un service de conseil et d'accompagnement territorial. Constituant un guichet unique pour les habitants, cet outil joue le rôle de tiers de confiance en diffusant une information gratuite et indépendante. Il participe à l'émergence d'une offre globale de rénovation, en tissant des liens entre tous les acteurs, des métiers du BTP au financement de projets.

- **Impulser une politique de rénovation énergétique ne peut se faire sans un volet sur la prévention de la précarité énergétique.** On pose un diagnostic sur son territoire : les familles concernées, leur habitation, les acteurs qui interviennent sur le sujet et les outils qu'il est possible de mobiliser. Puis on fédère les acteurs - élus, bailleurs sociaux, centre communal d'action sociale, agence départementale d'information sur le logement, agence nationale d'amélioration de l'habitat, fédérations solidaires pour l'habitat et associations locales - pour une meilleure efficacité de l'action. On décide un programme de rénovation des passoires thermiques.

## Indicateurs



**30 %**

**des émissions de GES** proviennent du bâtiment.

(Ministère de la Transition Écologique)



**7 millions**

de logements français **mal isolés.**

(ADEME)

**15 %**

des Français souffrent du **froid** chez eux l'hiver.

(ONPE)

## Ils le font déjà !



Municipalité de Bourgogne-France-Comté

**2 700 habitants**

**Revitaliser son bourg avec un volet « transition énergétique » pour les habitations.**

À titre d'incitation, un abattement sur le montant de la part communale de la taxe d'habitation est accordé aux propriétaires qui réhabilitent leur logement dans deux cas de figure : quand ils bénéficient d'une aide financière de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat ou si leurs dépenses d'équipement sont éligibles aux aides publiques pour les économies d'énergie. Ce dégrèvement est aussi soumis à un montant minimum de travaux : 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur trois ans.



Métropole de Bretagne

**13 900 habitants**

**Dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial, création d'un service public de la rénovation énergétique afin d'accélérer la réhabilitation des maisons individuelles de l'agglomération.** Cette plateforme de la rénovation propose des conseils et un accompagnement pour sécuriser le projet des propriétaires, avec un réseau local de professionnels qualifiés et des aides financières. Le service s'est ensuite étoffé avec une offre pour les copropriétés et une action de maîtrise de l'énergie pour des ménages modestes du parc privé.



Communauté de communes du Grand-Est

**40 500 habitants**

**Veiller à ce que la construction d'un pôle tertiaire soit en phase avec la transition énergétique.** Les nouveaux bâtiments sont chauffés au bois, provenant d'une plateforme bois-énergie qui s'approvisionne localement. Les protections solaires sur les façades exposées, le système de ventilation nocturne, les éclairages naturels dans les couloirs limitent la consommation électrique, le confort thermique étant assuré sans climatisation. Les entreprises intervenant sur le chantier ont signé une charte de respect de l'environnement, prévoyant des pénalités en cas d'écart pendant les travaux.



Ville d'Île-de-France

**45 400 habitants**

**Aménagement d'une maternelle de 9 classes dans une halle des marchés dont la structure a été conservée.**

Édifié avec des matériaux bio-sourcés et locaux (bois, paille, terre…) par des entrepreneurs de la région, le bâtiment possède un toit terrasse cultivé et une cour végétalisée. Des formations ont eu lieu in situ afin que ces nouveaux savoir-faire se diffusent sur le territoire. Parents et enfants bénévoles ont même participé à la construction, à la décoration et aux plantations.

# 250 Mt

de déchets sont produites par le BTP chaque année. **40 %** seulement sont recyclés.

(ADEME)

# 840 conseillers

du réseau **FAIRE** aident les ménages dans leur projet de rénovation.

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Mettre en place un service de conseil** au sein d'une maison de l'habitat ou d'un service de proximité pour accompagner les ménages et les commerçants et artisans dans leur projet de rénovation.
- ☐ **Intégrer la production d'énergies renouvelables** dans le bâti neuf et ancien.
- ☐ **Faire des rénovations de mes édifices communaux** des chantiers exemplaires en termes de gestion des déchets et des nuisances.
- ☐ Faire travailler les filières locales du BTP et encourager la formation des jeunes, grâce à des **chantiers participatifs de rénovation.**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT SUR MON TERRITOIRE



Et si la crise du Covid-19 relançait une nouvelle ambition pour les travaux de réhabilitation visant à améliorer la performance énergique des logements ?
Confinés pendant des semaines, les Français ont pu prendre conscience de l'importance du confort thermique de leur habitation. Et les territoires jouent un rôle essentiel pour accompagner les ménages dans leurs projets et faire reculer la précarité énergétique.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- Depuis 2001, les collectivités souhaitant mettre à la disposition de leurs administrés un service d'information-conseil-accompagnement sur les travaux de rénovation énergétique de leur logement, pouvait s'appuyer sur un réseau de conseillers piloté par l'ADEME : les Conseillers Infoénergie, devenus conseillers FAIRE en septembre 2018.
  Depuis septembre 2019, le programme SARE **(service d'accompagnement à la rénovation énergétique)** prend la relève du financement de l'ADEME vis-à-vis du réseau des conseillers FAIRE et permet aux collectivités de s'engager dans un outil opérationnel au service des **ménages et des PME/TPE.**

- En s'appuyant sur les Espaces Conseil FAIRE, **« guichets uniques de la rénovation énergétique »**, le programme SARE vise à structurer des parcours complets pour aider les habitants à réaliser leurs projets et à **créer une dynamique territoriale autour des différents échelons des collectivités et des réseaux professionnels du bâtiment et de l'immobilier.**
  Il doit aussi assurer une bonne **articulation entre les espaces FAIRE et les « interlocuteurs du quotidien »** que sont le personnel des mairies et celui des maisons France Service (dont la vocation est de simplifier la relation des usagers avec les services publics).

- Concrètement, les porteurs associés du Programme (majoritairement les régions) lancent un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour **identifier les collectivités intéressées,** en vue d'établir et/ou de compléter leur plan de déploiement.
  **Une convention est signée avec la collectivité pour une durée de 3 ans.** L'ensemble est supervisé par un comité de pilotage, comprenant la région, l'ADEME, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les financeurs que sont les « Obligés » (fournisseurs d'énergie).

- Un tel engagement dans SARE vous permet, en tant que collectivité, de maintenir et/ou développer le Réseau FAIRE, **service public de proximité pour les citoyens,** souhaitant rénover leur logement et de communiquer fortement auprès de vos administrés sur l'importance et l'intérêt de rénover son habitat.

## Indicateurs %



**+ 47 %**

**de logements rénovés** dans le cadre d'un accompagnement par un espace conseil entre 2017 et 2018.

(ADEME)

**1,6 Milliards €**

généré par le marché de la **rénovation du bâtiment.**

(ADEME)

**10 000 à 13 000 emplois**

dans le secteur de la rénovation du bâtiment.

(ADEME)

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'ADEME dispose d'une équipe de proximité de 7 animateurs inter-régionaux pour faciliter la coordination et la mise en œuvre du programme SARE dans les territoires. Elle propose aussi un appui méthodologique, avec des kits d'accompagnement aux porteurs associés et aux collectivités.
- La marque FAIRE, mise en place en 2018, rassemble les spécialistes de la rénovation énergétique sous une même bannière pour que les Français puissent s'y retrouver facilement, entre :
  - les acteurs publics, et notamment les espaces conseil FAIRE, constituant le service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat, gratuit et indépendant. Ses 850 conseillers ont pour mission d'informer les citoyens, d'apporter des conseils personnalisés, d'accompagner les ménages dans leurs projets et mobiliser les professionnels (artisans, entreprises de BTP, agences immobilières et notariales, grandes surfaces de bricolage...)
  - les acteurs privés signataires de la charte « Engagés pour Faire » une rénovation énergétique de qualité.

## Budget

- Le **programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE)** dédié à la rénovation énergétique et appelé SARE, consacre une enveloppe de 200 M€ sur la période 2019-2024. C'est un système de **co-financement :**
  - une part significative est apportée par les CEE ;
  - le reste l'est par d'autres fonds (région, départements, EPCI, fonds européens, etc.).

  Une collectivité souhaitant intégrer ce programme doit abonder a minima le montant reçu sous forme de CEE.

  Le financement ainsi mobilisé est reversé en grande partie au réseau FAIRE en charge de réaliser les actions qui lui incombent (certaines missions comme l'audit énergétique, la maîtrise d'œuvre, peuvent être réalisées par des acteurs privés, qui peuvent dans ce cas émarger au programme).

## Retombées attendues

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés participe à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Les habitants bénéficient d'un meilleur confort thermique, été comme hiver, et réduisent leur facture de chauffage.

**3 ans**

c'est la **durée de financement du programme CEE** dédié à la rénovation énergétique appelé SARE.

(ADEME)

# Convaincre mon territoire

- [ ] Encourageant la réhabilitation énergétique des logements sur votre commune (et des locaux des PME), vous contribuez à l'atteinte de plusieurs objectifs : **éliminer d'ici 2025 les « passoires thermiques »,** ces habitations énergivores qui plongent de nombreux ménages dans la précarité énergétique.
  Ou encore faire passer l'ensemble du parc immobilier en « bâtiment basse consommation » (BBC) d'ici 2050.

- [ ] Vous apportez du **développement économique sur votre territoire, en faisant travailler les entreprises de BTP et les artisans.**
  En 2018, on estimait à 1,65 Milliards d'euros le marché des travaux de rénovation. Il s'accompagne de **création d'emplois non délocalisables**.

- [ ] Vous concourrez à **améliorer la qualité de vie des habitants,** qui bénéficient d'un logement plus confortable et… plus sain.
  Car, pour intégrer la protection de la santé dans leur cahier des charges, les professionnels de la construction et de la rénovation innovent depuis quelques années sur la filtration de l'air, l'acoustique, l'éclairage, le désamiantage…



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# CONJUGUER DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



?

## Pourquoi
### la transition écologique est un levier de développement économique de mon territoire ?

Les collectivités ont une responsabilité dans l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie et jouent un rôle essentiel dans le développement local.

Faire converger ces deux objectifs, c'est renforcer l'attractivité économique du territoire, créer des emplois non délocalisables et de la valeur pour les habitants.

Les territoires ont plusieurs cordes à leur arc :

- Ils peuvent soutenir les entreprises en accompagnant leurs actions de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et en remodelant des zones d'activité plus écologiques.
- Ils peuvent participer à l'essor de nouvelles activités et filières « vertes » et miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Ils peuvent initier des projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **On associe le réseau des acteurs travaillant au contact des entreprises** (chambres de commerce et d'industrie, celles des métiers et de l'artisanat, les fédérations et associations professionnelles) à la politique climat, air, énergie pour être ses ambassadeurs éclairés sur le terrain et être source d'initiatives et de créativités dans leurs propres champs d'activité.

- **On vient en appui aux artisans et aux commerçants, poumons économiques de la cité.** Leur activité peut être pérennisée par plusieurs actions : exonération de charge foncière, mesures particulières dans le plan local d'urbanisme, publicité autour des produits ou savoir-faire locaux. On recourt au fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) pour mener des opérations. On les accompagne dans leur démarche d'amélioration de performance énergétique et environnementale, en mobilisant les chambres consulaires ou les conseillers du réseau FAIRE, en mettant à leur disposition un animateur référent.

- **On associe les artisans aux initiatives du territoire sur la réduction des déchets et les économies d'énergie** en mettant en place des concours ou campagnes de sensibilisation des consommateurs. On renforce ainsi les échanges entre consommateurs et commerçants d'un même territoire. On décline les messages adressés aux citoyens et aux consommateurs à des communications adressées aux professionnels.

- **La commande publique est un puissant vecteur.** On repense ses besoins, réfléchit à leur durabilité et à leur coût global. On veille à donner une place aux structures d'insertion par l'activité économique en leur réservant un lot lors de la passation d'un marché. On leur sous-traite certains services.

- **On fait cause commune avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire** pour créer de nouvelles activités qui répondent aux besoins des citoyens tout en favorisant l'insertion et le lien social : offre de location de voiture à bas coût, ateliers de réparation, prêt de matériel, maraîchage…

- **On s'inscrit dans des dispositifs d'insertion existants,** par exemple l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée ». On aide à stimuler la montée en compétences des métiers en évolution, comme ceux du bâtiment. On planifie l'avenir, avec des études prospectives prenant en compte les données économiques des enjeux environnementaux sur le bassin d'emploi ; des outils comme les « maisons de l'emploi et du développement durable » aident à structurer une politique de développement à partir d'un état des lieux.



## Indicateurs



**16,5 %**

**des offres d'emploi** concernaient l'économie verte en 2017.

(ADEME)

**3,8 millions**

de salariés exercent un métier impacté **par les enjeux environnementaux.**

(ADEME)

# Ils le font déjà !



Commune d'Île-de-France

16 200 habitants

**Un « Repair Café » pour permettre aux habitants de restaurer des objets en bout de course se tient chaque année dans cette ville.**

Celle-ci met à disposition une grande salle pendant plusieurs jours où des stands sont animés par des bénévoles amateurs ou professionnels, invités par la Chambre de métiers et de l'artisanat. Cette opération peu coûteuse (quelques centaines d'euros) participe à la réduction des déchets. Elle revêt aussi une dimension économique et sociale, en permettant aux habitants d'économiser et aux artisans locaux de se faire connaître.

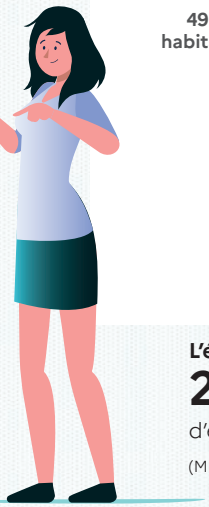


Communauté d'agglomération de Normandie

49 700 habitants

**Une initiative s'est structurée à partir de 2011 autour d'un outil : les « maisons de l'emploi et du développement durable ».**

Fruit d'un partenariat entre l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi, une étude prospective des emplois et des compétences a été réalisée afin d'identifier les besoins pour accompagner l'essor des filières de l'efficacité énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables. Un plan d'action suit pour mettre en place les formations permettant aux personnes d'accéder à un emploi repéré par l'état des lieux et aux professionnels en poste de s'adapter à ces évolutions.





Ville du Grand-Est

93 130 habitants

**Création d'une « Green Valley » pour relancer l'économie locale, sous la volonté conjointe de la collectivité et d'un gros industriel.**

Le projet repose sur une collaboration étroite entre plusieurs entreprises du bois et de la construction, bénéficiant de la synergie d'un pôle de compétitivité, avec une école d'ingénieurs et des organismes de recherche. Un producteur de ouate de cellulose s'est développé sur le site ; en 2013, un fabricant de panneaux isolants biosourcés y a implanté une usine, avec 50 emplois à la clé.



Collectivité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

45 000 habitants

**Soutien au développement d'un réseau d'AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) notamment en leur mettant à disposition des locaux pour l'organisation des points de distribution.

La commune a également impliqué les responsables de réseau dans la stratégie agricole de la communauté d'agglomération.

La commune participe ainsi au maintien d'une activité agricole sur le territoire et renforce le lien entre agriculteurs locaux et consommateurs.

**L'économie sociale et solidaire** concerne

**2,3 millions**

d'emplois (plus de 10 % de l'emploi en France).

(Ministère de la Transition Écologique)

**300 000**

créations d'emploi attendues dans **l'économie circulaire d'ici 2030.**

(Institut de l'Économie Circulaire)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Redynamiser le centre-ville,** en soutenant l'installation de commerces et d'artisanat de proximité.
- ☐ **Favoriser l'installation ou la transformation d'entreprises** s'intégrant dans des filières vertes.
- ☐ **Accompagner les entreprises** pour qu'elles réduisent leur empreinte environnementale.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.

PEFC 10-31-1042

011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN PIVOT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Pour faire suite à la crise sanitaire qui impacte profondément l'activité économique, le plan de relance de 100 milliards d'euros consacre une part de ses financements à l'accompagnement des entreprises, des collectivités et des acteurs associatifs vers l'économie circulaire, au soutien des secteurs qui misent sur les technologies vertes et aux actions de décarbonation de notre économie. Les collectivités ont un rôle à jouer en coordonnant les acteurs du territoire et en orientant le développement local. La transition écologique est un enjeu politique de premier plan, au cœur de la résilience des territoires, qui doit mobiliser les élus.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- **Réalisez un état des lieux** en prenant appui sur le Plan Local d'Urbanisme, le Plan climat-air-énergie territorial... puis croisez ces éléments avec les programmes d'amélioration continue et de labellisation Cit'ergie et Économie Circulaire de l'ADEME et les enjeux d'aménagement du territoire (quand ils existent). Complétez ces documents au regard des enjeux actuels en termes de filières, en suivant les spécificités de votre territoire (agricoles, touristiques, culturelles, industrielles).
- Utilisez ce diagnostic pour dresser **un panorama des acteurs économiques présents, des impacts de leurs activités, des opportunités qu'ils représentent et de leurs contraintes.** Puis croisez ces éléments avec les enjeux d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de climat, d'alimentation, de santé... En lien avec leurs relais (chambres consulaires, fédérations professionnelles), cherchez des leviers d'action.
- Concrétisez votre engagement :
  - en vous impliquant dans **le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),** élaboré par la Région en concertation avec les intercommunalités.
  - en vous investissant dans les **Plans locaux de développement économique** pour défendre des axes de travail : étude de faisabilité pour l'installation d'une filière, création d'un incubateur de start-up...
- **Allouez des locaux ou du terrain pour favoriser certaines activités identifiées :** maraîchage pour une alimentation durable, recycleries...
- **Stimulez l'économie de la fonctionnalité,** en participant à la sensibilisation aux côtés des structures d'animation locales, en accompagnant les entreprises volontaires, en intégrant dans la commande publique des offres d'économie de la fonctionnalité et en étant animateur d'écosystèmes territoriaux sur l'habitat, l'alimentation, la mobilité, etc.
- **Relayez ou soutenez des actions** comme les dispositifs de réemploi d'emballages portés par les producteurs et commerçants locaux, les initiatives de réduction des déchets menées par les recycleries ou les régies de quartier, la démarche des Répar'acteurs de la Chambre des métiers, l'organisation de festivités faisant la part belle aux produits locaux et au « zéro déchet ». N'oubliez pas la rénovation énergétique des bâtiments.

## Chiffres clés

**1 million de bouteilles = 12 emplois !**

(prévision 2022 : 1M de bouteilles en verre réemployées par an créeront 12 emplois dans le cadre du dispositif Bout'à Bout', filière développée en région Pays de Loire).



# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Les **relais locaux des acteurs économiques :** Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Chambres d'agriculture, Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS).
- Le **Conseil régional.**
- L'**Agence nationale de la rénovation urbaine** (ANRU).
- L'**agence nationale pour la cohésion des territoires** (ANCT).
- **SYNAPSE,** le réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à transformer la manière de produire, en mutualisant les ressources des acteurs économiques.
- **L'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération** (IE-EFC) anime notamment le réseau « Villes paires et territoires pilotes de la transition ».

L'**ADEME** met plusieurs ressources à disposition :

- les sites **OPTIGEDE®** et Territoires & Climat : outils méthodologiques et partage d'expériences.
- le **réseau A3P :** pour favoriser les échanges et la montée en compétences techniques des équipes projets.
- la synthèse thématique ADEME **Économie circulaire, mobilisation des acteurs économiques par les collectivités :** premier point d'entrée.
- le **Panorama et pistes d'action sur l'économie de la fonctionnalité** et les documents sur les ateliers « Villes paires et territoires pilotes de la transition »[1] : pour défricher le sujet.
- **www.longuevieauxobjets.gouv.fr** : outil de sensibilisation sur l'allongement de la durée de vie des produits.
- un **parcours pour former des chargés de mission Économie circulaire** en 2021.

(1) www.ademe.fr/panorama-national-pistes-daction-leconomie-fonctionnalite
www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Transitions-economiques/Ressources-transitions-economiques/Retour-sur-l-atelier-villes-pairs-et-territoires-pilotes-de-la-transition

## Budget

- Des aides financières pour la mise en œuvre des programmes Cit'ergie et économie circulaire.
- Les aides financières dans le cadre des fonds chaleur et économie circulaire peuvent venir en soutien des projets d'économie circulaire.
- Les missions d'écologie industrielle et territoriale (EIT) bénéficient de financements pour impulser le changement de comportement.



# Convaincre mon territoire

- ☐ Une économie locale, centrée sur le développement durable, est une **source d'emplois, pour la plupart non délocalisables** : métiers du recyclage, dispositifs de réemploi d'emballages (consigne), services à la personne, rénovation énergétique des bâtiments, alimentation locale… Vous participez ainsi à l'attractivité de votre commune.

- ☐ Avec une économie tournée vers la transition écologique, vous proposez aux habitants de vivre sur un territoire plus résilient et attractif.
  Les activités qui ont moins d'impact sur l'environnement et qui rapprochent le lieu du travail du domicile concourent à **l'amélioration du cadre de vie.** Elles favorisent le lien social au travers d'activités portées par l'économie sociale et solidaire.
  Ce sont aussi des **gains économiques possibles pour la collectivité, les entreprises et les particuliers** comme par exemple la rénovation des bâtiments moins énergivores, la réduction de déchets d'activités (TPE-PME).

- ☐ Entraînez les acteurs locaux en leur relayant des formations de partenaires sur l'intérêt de l'économie circulaire et de nouvelles pratiques, comme l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative, le télétravail…



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# RÉDUIRE LES DÉCHETS DANS MON TERRITOIRE




?

## Pourquoi
### réduire les déchets en incitant à plus de sobriété dans notre façon de consommer est important ?

Notre mode de vie actuel fait déborder les poubelles. Les déchets ménagers, ceux des bureaux, des commerces, des parcs et jardins sont un gâchis de ressources. Leur traitement est coûteux (collecte, recyclage, incinération, enfouissement...).

Il faut avant tout les éviter !

Les collectivités et leurs habitants doivent modifier leurs comportements, en consommant de manière plus responsable, afin d'économiser les matières premières et de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie (fabrication, transport, élimination).

Lutter contre le gaspillage de ressources et la production de déchets est aussi un gain financier pour le territoire et au final pour le pouvoir d'achat de ses habitants.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **On repense le territoire en entrant dans l'ère de « l'économie circulaire ».** On rompt avec les vieilles habitudes du « fabriquer, consommer, jeter ». La réduction des déchets à la source devient une priorité. Avec le concours de tous.
- **On rend le tri sélectif plus efficace.** On améliore le système de ramassage, en proposant des collectes séparées - déchets verts, encombrants, apports en déchèterie... On installe des stations de compostage de proximité.
- **On améliore la propreté des rues** en mobilisant les habitants et on lutte contre les décharges sauvages.
- **Un outil a fait ses preuves pour encourager les habitants à alléger leurs poubelles : la tarification incitative,** où la facture est modulée en fonction de la quantité enlevée. Et on réfléchit à des solutions adaptées pour les déchets des commerçants et des artisans.
- **On communique auprès des citoyens pour encourager les gestes simples qui permettent de moins jeter, en achetant par exemple davantage de produits en vrac.** On les invite à mettre du collaboratif dans leur mode de consommation : réparer un objet en panne, donner leurs vêtements, emprunter un appareil à raclette ou un outil dans le voisinage. En prime, ça crée du lien social.
- **On accompagne l'implantation de recycleries et de ressourceries.** Ces lieux donnent une seconde vie aux produits et tous peuvent s'y équiper à moindre frais.
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire est décrétée.** On montre l'exemple dans les cantines scolaires et les restaurants de la collectivité, en instaurant par exemple des portions plus adaptées à l'appétit.




## Indicateurs %

**30 kg**

**de nourriture** sont jetés chaque année par une personne.

(ADEME)

**< 10 min :**

c'est la durée moyenne d'utilisation d'une **perceuse individuelle** en un an.

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Communauté de communes du Grand-Est

**10 000 habitants**

**Paiement des usagers au prorata des ordures qu'ils produisent.**

La nouvelle tarification comprend une part fixe pour un nombre forfaitaire de ramassages et l'accès à la déchèterie, et une part variable en fonction des collectes supplémentaires. Une animatrice a été embauchée afin d'aider les habitants à réduire leurs déchets « de façon civique ». En deux ans, la quantité d'ordures ménagères a diminué de 17 % et la collecte des déchets recyclables a augmenté de 8 %.



Ville des Pays-de-la-Loire

**27 400 habitants**

**La création de l'action « Mon quartier zéro déchet », dont le pivot est un centre social municipal, fait bouger les lignes sur l'économie circulaire.**

Place aux ateliers participatifs où les habitants apprennent à concocter leurs produits ménagers, fabriquer des objets, cuisiner « anti-gaspi ». Des actions collectives sont aussi menées : nettoyage du quartier, jardin partagé, expérimentation de lombricomposteurs, projection-débat pour sensibiliser aux impacts de la consommation sur l'environnement…

**38 Mt**

**de déchets ménagers** produits chaque année.

(ADEME)

**800 000**

**emplois** en France dans l'économie circulaire.

(ADEME)



Municipalité d'Île-de-France

**19 300 habitants**

**Prise en charge du gaspillage alimentaire de la cantine scolaire d'une école primaire, avec l'aide d'une classe de CE2 « ambassadeurs ».**

Deux rations sont proposées aux enfants pour l'entrée (petite ou grande faim) et l'assiette de légumes est moins remplie mais ils peuvent se resservir. À leur disposition aussi : une table de partage où ceux qui ont eu les yeux plus gros que le ventre déposent fruits et yaourts non consommés, dont peuvent alors profiter leurs camarades. L'action a réduit le gaspillage alimentaire de moitié, soit une économie annuelle de 13 000 € pour un investissement initial de 7 200 €.



Communauté de communes en Auvergne-Rhône-Alpes

**16 000 habitants**

**Engagement dans une démarche « Zéro déchet, zéro gaspillage » au sein du syndicat des territoires chargés du traitement des déchets.**

Dans ce pays rural montagneux, priorité est donnée au compostage individuel et de quartier. Des temps d'échanges ont été organisés avec les habitants pour les inciter à abandonner le brûlage des déchets verts et utiliser les bio-seaux distribués. Un effort est également accompli sur le tri des textiles, destinés aux friperies et à la fabrication de chiffons industriels et d'isolants pour les bâtiments.

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Adopter un mode de fonctionnement plus sobre dans les services :** en réduisant la consommation de papier, en supprimant les objets jetables tels les gobelets en plastique, en introduisant dans les appels d'offres et les achats municipaux des critères environnementaux dont la réduction des déchets.
- ☐ **Soutenir la mise en place d'une redevance spéciale** pour les déchets des commerçants, des artisans, des bureaux.
- ☐ **Organiser la seconde vie des déchets verts,** en installant des stations de compostage dont le contenu est réutilisé localement, dans les espaces verts de la ville par exemple.
- ☐ **Promouvoir une tarification incitative** pour le ramassage des ordures ménagères, afin que la facture varie en fonction de la quantité enlevée.
- ☐ **Prendre des mesures pour réduire le gaspillage** alimentaire dans la restauration collective.
- ☐ **Accompagner la création d'ateliers de bricolage et de réparation participatifs,** afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt écologique et économique de prolonger la durée des produits.




### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
PEFC 10-31-1042
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# RÉDUIRE LES DÉCHETS DANS MON TERRITOIRE

FRANCE RELANCE



Réduire de 15 % les déchets ménagers par habitant et baisser de 5 % ceux des activités économiques à horizon 2030, telles sont les ambitions de la loi Économie circulaire du 10 février 2020. Car l'analyse de nos déchets montre qu'une part importante peut être évitée. Pour lutter contre le gaspillage, un indice de réparabilité renseignera dès 2021 les consommateurs pour certaines catégories de produits. Et pour alléger les poubelles, la tarification incitative de la gestion des ordures ménagères et l'allongement de la durée de vie des objets figurent parmi les pistes à explorer.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- Mettez en place un **programme local de prévention des déchets (PLPDMA)** - obligatoire depuis 2015. Une approche méthodique pour réduire la quantité et la nocivité des déchets via une stratégie d'objectifs et d'actions concertée avec les acteurs locaux.

- **Tirez des enseignements des territoires ayant réduit significativement leur production de déchets,** en diminuant leur fréquence de collecte, en mettant en place un contrôle d'accès en déchèterie...

- **Déployez la tarification incitative** avec de la concertation.
  - Suivez une session de sensibilisation ou rencontrez des élus ayant engagé la démarche. Puis lancez une étude et complétez-la avec une enquête en porte-à-porte, la distribution de contenants ou la pose de puce électronique sur les bacs existants.
  - **Accompagnez les habitants à l'adoption de bonnes pratiques** pour éviter certains déchets, mieux trier les emballages, le verre, les déchets alimentaires ou les produits qui peuvent être réparés / emportés en déchèterie.
  - Prévoyez une **période de rodage technique** pour vérifier le bon fonctionnement des équipements de collecte et la fiabilité des informations enregistrées par les puces électroniques.

- **Généralisez le tri à la source des biodéchets** (obligation de la loi de 2015 sur la transition énergétique) par la gestion de proximité (compostage individuel, partagé, en pied d'immeuble...) ou via la collecte séparée en porte-à-porte.

- **Allongez la durée de vie des objets :**
  - Établissez un diagnostic de l'offre de réparation / réemploi sur le territoire et déployez le plan d'actions à plusieurs niveaux.
  - Soutenez **associations et entreprises pour développer la réparation, le troc, le partage d'objets :** encouragez la mise en place d'un « rayon occasion » chez les commerçants et distributeurs, déployez le label « Répar'acteurs » avec les chambres des métiers et de l'artisanat pour donner plus de visibilité aux professionnels, budgétez des aides à la création de recycleries et/ou aménagez des zones de gratuité et de réemploi dans les déchèteries.
  - Sensibilisez les citoyens avec une **campagne de communication, sur l'entretien et la maintenance de leurs objets** ou en créant un événement autour d'ateliers de réparation. Constituer des foyers témoins pour faire les premiers pas, faire de la pédagogie dans les écoles... les solutions sont multiples pour accompagner les habitants vers une consommation durable.

## Chiffres clés

**5 à 15 €/hab**
pour la mise en œuvre de la tarification incitative.

**2 €/hab.**
= animation d'un programme de prévention des déchets.

**10 à 20 €/hab.**
= investissement en équipement pour la tarification incitative.

**3 ans**
= temps de déploiement de la tarification incitative sur une communauté de communes < 50 000 hab.



# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Les directions régionales de l'**ADEME** apportent un appui technique et méthodologique, avec le référentiel territorial Économie circulaire. L'Agence offre un parcours de formation pour les chargés de mission Économie circulaire.
- Le **Conseil régional** est un interlocuteur clé, qui fixe les orientations du Plan régional de prévention et de gestion des déchets.
- **AMORCE,** le réseau national des territoires engagés dans la transition écologique, met à disposition un accompagnement par une équipe d'experts pluridisciplinaires.
- Pour déployer la tarification incitative, la collectivité peut faire appel à des prestataires pour réaliser une étude de faisabilité. La coopération des **services fiscaux** est indispensable pour préparer et établir la facturation des usagers.
- Pour agir sur la durée de vie des objets, Zéro Waste France, France Nature Environnement et les ONG environnementales constituent de bonnes ressources.
- Les structures de l'**Économie Sociale et Solidaire** sont très actives sur le thème du réemploi.

## Budget

- L'**ADEME** propose plusieurs types de soutien financier :
  - **aide à la décision** pour réaliser des études : jusqu'à 70 % du coût total.
  - **aide aux investissements** avec un taux d'aide maxi. de 55 % pour la tarification incitative,
  - **aide forfaitaire à la mise en œuvre** (barème 2020)...
    - tarification incitative des déchets : 6,6 €/hab.
    - collecte séparée des biodéchets : 10 €/hab.

En savoir plus et déposer une demande de financement en ligne : www.agirpourlatransition.ademe.fr

- **Le Conseil régional** attribue des subventions pour les études et les investissements, variables selon les territoires.

## Retombées attendues

- Baisse moyenne de 40 % de la quantité d'ordures ménagères pour les collectivités en tarification incitative.
- Amélioration des collectes séparées des emballages / papiers (+ 30 %) et du verre (+ 8 %).
- Les collectivités en tarification incitative ont un coût de service inférieur de 15 % aux autres.

**< 100 kg/hab./an de déchets résiduels** et coût de gestion réduit de 22 % pour les territoires les plus performants.



## Convaincre mon territoire

- ☐ Moins de déchets à transporter et à traiter, c'est bon pour l'environnement. **Ce sont aussi des coûts moindres pour le budget communal.**
- ☐ C'est l'occasion de proposer à ses administrés **un « mieux » de service public,** pensé en adéquation avec les besoins. En diminuant les collectes, les emplois peuvent être redéployés sur d'autres actions, dans les déchèteries par exemple, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement au tri.
- ☐ En développant une économie de la réparation et du réemploi, vous favorisez la **création d'emplois locaux.** Soutenir financièrement ou accompagner les entreprises qui innovent dans l'éco-conception des produits et services contribue également à l'attractivité du territoire.
- ☐ Le troc, les achats de seconde main, la multiplication des ressourceries ou « Repair Cafés » créent un **environnement propice au lien social.**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# VALORISER LES BIODÉCHETS DANS MON TERRITOIRE



?

## Pourquoi
### il est important de mettre en œuvre un traitement particulier des biodéchets ?

Les déchets alimentaires, les déchets verts des parcs et jardins et autres déchets biodégradables sont aujourd'hui encore massivement mis en décharge, générant des gaz à effet de serre, ou incinérés alors qu'ils représentent une ressource importante de matière.

Afin de mieux valoriser ce potentiel, la réglementation européenne prévoit qu'à l'horizon 2023, chaque citoyen devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément, ce tri permettant de mieux les collecter pour les valoriser. Cette obligation est déjà en cours pour les gros producteurs privés ou publics. Ces matières peuvent servir à produire de l'énergie grâce à la méthanisation, et/ou être réintroduites dans le cycle végétal par compostage ou épandage. Une solution pour lutter contre l'appauvrissement des sols avec un apport de compost se substituant pour partie à des engrais chimiques.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **La première des actions est la prévention.** On agit « à la source » en prenant des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective du territoire, des écoles aux maisons de retraite en passant par la cantine municipale.

- **On met en place des solutions de proximité pour faciliter le tri et la collecte de ces biodéchets :** on peut développer le compostage domestique pour les ménages disposant d'espace ; on installe des composteurs partagés au bas des immeubles ou dans un quartier ; on met en place une collecte supplémentaire pour ces déchets organiques séparée des autres déchets ménagers.

- **On sensibilise, les élus, les agents de collecte, les ménages, les gestionnaires d'immeubles, les vendeurs sur les marchés, les restaurateurs et les commerces de bouche...** Si les intéressés ne sont pas informés et sensibilisés, le tri ne sera pas effectué correctement, voire pas du tout. Cette communication doit perdurer au-delà de la phase de lancement pour ancrer les habitudes.

- **On prévoit des moyens humains pour que les sites de compostage partagés soient bien gérés, sans désagrément, ce qui est un gage de pérennité.** Les référents de site sont réunis régulièrement pour maintenir la mobilisation. Des agents de la collectivité, formés à la gestion de proximité, deviennent « maîtres » composteurs.

- **On met à disposition des particuliers des broyeurs de végétaux,** ce qui contribue à un compost de qualité. L'utilisation de ces outils peut être mutualisée. En plus, cela contribue à lutter contre le brûlage des déchets verts, pratique interdite et très polluante.

- **On prévoit en amont la valorisation qui sera faite des déchets organiques :** utilisation du compost pour les espaces verts du territoire, distribution aux habitants pour le jardinage ou partenariat avec les exploitants agricoles pour utilisation sur leurs cultures. Autant d'économies d'engrais chimiques pour le territoire et pour l'environnement ! Si le gisement de biodéchets de mon territoire le permet, on peut étudier aussi l'opportunité d'installer une unité de méthanisation pour récupérer le biogaz et l'utiliser comme source d'énergie pour alimenter les véhicules du territoire ou pour des besoins de chaleur et d'électricité.



## Indicateurs %

**1/3**
de la poubelle des ménages est constitué de **déchets organiques.**
(ADEME)

**4,2 millions**
**de tonnes de déchets verts** ont été collectés en déchèterie en 2017.
(ADEME)

**30 kg**
**de nourriture par personne** sont jetés chaque année.
(ADEME)

## Ils le font déjà !



Intercommunauté Île de la Réunion

**126 200 habitants**

**Accompagnement des professionnels du tourisme et de la restauration qui produisent une grande quantité de biodéchets sur l'île.** Outre la promotion des avantages économiques et pratiques du compostage, la collectivité entend réduire les déchets à la source par la lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à la généralisation d'une version locale du doggy bag, le « TiBarket ». Un kit de communication a été mis au point et distribué auprès des restaurateurs, comprenant : un sticker pour la devanture, un macaron pour la carte et un autocollant pour la barquette à emporter avec les recommandations d'usage.



Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine

**22 300 habitants**

**Encouragement de la pratique du compostage autonome dans les établissements** (scolaires, de santé, maisons de retraite, villages de vacances, hôtels et restaurants) afin de limiter l'incinération de déchets fermentescibles. Une première phase de test de six mois est proposée, avec un accompagnement par une association spécialisée. Un agent de la régie déchets a suivi une formation « maître composteur » et prend ensuite le relai, jusqu'à une autonomie totale des établissements.



Communauté de communes d'Auvergne-Rhône-Alpes

**15 000 habitants**

**Un ambitieux plan de compostage pour réduire la part des déchets organiques,** avec des installations de compostage collectif dans les villages et les hameaux ; dans les campings et les centres de vacances ; au pied d'immeubles HLM et de copropriétés. Des bacs individuels ont été proposés aux habitants ayant un jardin. Chaque implantation a donné lieu à une sensibilisation des habitants en porte-à-porte. Ces derniers ont facilement adhéré à la démarche et les consignes de tri sont globalement respectées.



Communauté de communes de Bourgogne-Franche-Comté

**10 000 habitants**

**Dans son plan de prévention des déchets, cette communauté de communes a souhaité réduire l'apport des déchets verts en déchèterie et apporter une solution alternative aux brûlages domestiques.**

Et ce, grâce à un service de broyage à domicile pour transformer en paillage les résidus de jardin. Deux agents du chantier d'insertion de la collectivité ont été formés pour réaliser ce travail ; en amont, un agent prend les rendez-vous et réalise les visites afin de garantir l'accessibilité. Les particuliers sont satisfaits de ce service pratique qui leur évite le trajet jusqu'à la déchèterie et leur fournit un broyat pour leur compost.

**1 Mt**

de déchets verts **brûlés à l'air libre** chaque année.

(ADEME)

**50 kg**

**de végétaux brûlés** émettent autant de particules fines que 13 000 kms parcourus par une voiture Diesel.

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Lancer une phase test pour la collecte séparée des biodéchets,** après avoir effectué une étude sur les gisements, les débouchés et les coûts.
- ☐ **Stimuler la pratique du compostage** en l'associant à une tarification incitative et à une diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères.
- ☐ **Faire la promotion du broyage des déchets verts** et proposer aux habitants des solutions techniques mutualisées.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# TRIER LES BIODÉCHETS À LA SOURCE DANS MON TERRITOIRE

FRANCE RELANCE



Plutôt que d'enfouir ou brûler les biodéchets, favorisons le retour au sol de la matière organique. Ce ne sera bientôt pas seulement une question de bon sens écologique mais une obligation réglementaire. À compter du 31 décembre 2023, le tri à la source des déchets est généralisé pour tous. Celui-ci peut prendre deux formes : la collecte séparée, en porte à porte, ou la gestion de proximité, avec compostage individuel ou partagé. L'objectif est que chaque foyer dispose d'un dispositif adapté.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

## Engager l'action

- Réaliser une étude préalable, en interne ou avec l'appui d'un bureau d'études, est nécessaire pour **définir la ou les solutions les plus appropriées au territoire.**
  Ce diagnostic porte sur le périmètre de la collecte, les modalités d'organisation du service public des déchets, les outils à déployer, le traitement de biodéchets alimentaires, en recherchant par exemple des synergies avec les agriculteurs. Pour la gestion de proximité, complémentaire de la collecte séparée, il s'agit aussi d'identifier la part des habitants pouvant gérer « in situ » ces déchets dégradables, celle ne disposant pas de jardin et pour laquelle il faut un dispositif collectif.

- Vous vous donnez le **temps de l'expérimentation**.
  - Les dispositifs de tri à la source des biodéchets sont testés en fonction de la typologie du territoire - habitat individuel avec jardin, centre-bourg, quartier dense d'immeubles.
  - Les associations de locataires, de quartier, environnementales, ainsi que les syndics et les bailleurs sont associés à la démarche pour une meilleure adhésion et prise en compte des besoins des usagers.

- Une **campagne d'information** pour sensibiliser les parties prenantes - des élus aux ripeurs, en passant par les syndicats de copropriété - est une clé de succès souvent constatée.
  - Il faut expliquer le projet aux citoyens et les accompagner dans le changement des comportements.
  - Des « relais de terrain » sont formés pour intervenir au plus près des habitants.

- **Vous formez aussi certains agents afin qu'ils deviennent « maître composteur »** et/ou vous contractualisez avec des prestataires locaux.
  Ainsi par un accompagnement de qualité vous créez les conditions d'un changement de pratique dans la durée.

- Mettre en place des **indicateurs de suivi** est incontournable. Le volume décroissant des ordures ménagères résiduelles donne une bonne idée de la progression du tri des biodéchets à la source.



### Chiffres clés

**15-25 €/hab.**
c'est le coût de la mise en place d'une collecte séparée.

**21 €/hab.**
c'est le coût médian de la gestion des biodéchets.

**1 an pour 50 000 hab.**
c'est la durée moyenne pour déployer un projet de collecte séparée.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'**ADEME** propose un appui technique, notamment l'animation de réunions destinées à sensibiliser les élus au tri à la source des biodéchets. Elle diffuse la connaissance via des publications régulières.
- Le **Réseau Compost Citoyen** (RCC), association nationale, fait la promotion du compost citoyen sous toutes ses formes. Quant au **Réseau Compost Plus,** il favorise les échanges entre les élus et techniciens des collectivités locales engagés sur le tri des biodéchets, et particulièrement dans le domaine de la collecte séparée.
- **AMORCE,** le réseau national des territoires engagés dans la transition écologique, met à disposition des guides et un accompagnement par une équipe d'experts pluridisciplinaires (technique, économique, juridique, fiscal et communication).

## Budget

- L'**ADEME** propose plusieurs types de financement (barème 2020) :
  - une **aide pour réaliser des études**, se montant jusqu'à 70 % du coût total (plafond d'assiette à 100 000 € pour la collecte séparée et à 50 000 € pour la gestion de proximité).
  - une **aide à l'expérimentation**, à hauteur de 70 % et limitée à 70 000 €, pour la collecte séparée.
  - une **aide à la mise en œuvre**, à hauteur de 55 % maximum des investissements pour la gestion de proximité. Pour la collecte séparée, soutien forfaitaire de 10 € maxi/hab.
  - le soutien des « relais de terrain » à hauteur de 24 000 €/poste/an et ce, sur 3 ans.

En savoir plus et déposer une demande de financement en ligne : www.agirpourlatransition.ademe.fr

- **Le Conseil régional** accompagne les projets de tri à la source des biodéchets, et peut compléter les aides de l'ADEME.



## 1 an

pour structurer la politique de compostage individuel : distribution d'équipements mais surtout accompagnement des usagers par des personnes formées.

## Retombées attendues

- Baisse des ordures ménagères résiduelles = réduction des coûts de traitement.
- Bilan environnemental amélioré (diminution du stockage et de l'incinération des déchets).
- Des citoyens aidés dans le geste le plus plébiscité de la transition écologique : le tri des déchets.
- Liens renforcés avec le monde agricole avec l'apport de matière organique de qualité, remède à l'appauvrissement des sols.

## Convaincre mon territoire

- [ ] **Valoriser les biodéchets est un projet terre à terre.** L'enjeu économique de réduction des dépenses consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères constitue un levier. C'est le moment d'agir pour contrecarrer les effets de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), amenée à augmenter fortement jusqu'en 2025, notamment pour le traitement par stockage.

- [ ] En donnant une « seconde vie » aux biodéchets, vous vous inscrivez dans **une politique environnementale qui participe à l'attractivité du territoire.** Les volumes collectés peuvent, par exemple, pérenniser un projet de méthanisation sur le territoire.

- [ ] La gestion séparée des déchets alimentaires suscite des craintes : mauvaises odeurs, présence de nuisibles, risques sanitaires, équipements en plus. **Des solutions existent, tant techniques qu'organisationnelles, pour lever les réticences :** cuve réductrice, benne bi-compartimentée, camion de collecte qui lave le bac, fréquence de ramassage plus élevée que pour les déchets recyclables, etc.

- [ ] Demander des efforts supplémentaires de tri à ses administrés peut sembler une difficulté. En faisant un sondage auprès des habitants, vous verrez que **les citoyens plébiscitent ce type de solutions sous réserve d'être accompagnés pour changer de pratique.**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# VÉGÉTALISER NOS QUARTIERS



## Pourquoi donner plus de place à la nature en ville est important ?

S'oxygéner, procurer bien-être et fraîcheur, préserver la biodiversité et la qualité de l'air, être une source d'alimentation locale… Ces actions sont autant de petits poumons verts pour nos quartiers, bénéfiques pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la cité.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **On recrée des espaces verts,** on associe les habitants au choix des projets et à la gestion des espaces.
- **Toits, murs, trottoirs, places, cours d'école…** On plante !
- **On boise les rues,** en favorisant les essences locales et non allergisantes.
- **On agrandit la surface de la nature,** avec des jardins partagés, des plans d'eau, des tapis de plantes grasses, des prairies végétales ou des potagers sur les toits des bâtiments, des plantes grimpantes ou comestibles sur les façades des immeubles.
- **On entretient les espaces verts** avec des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité - fauchage tardif, taille douce des arbres, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, etc.
- **On s'engage dans la démarche « Terre saine »** en passant au « Zéro phyto », soit l'arrêt total des pesticides, fongicides et engrais chimiques, dans les cimetières, terrains de sport, espaces verts, parcs…
- **On donne aux citoyens un « permis de végétaliser »** l'espace public, pour semer des roses trémières au pied des arbres, remplir d'herbes aromatiques des pots dispersés sur les trottoirs…
- **On stoppe la progression du béton,** en inscrivant le principe d'un arrêt de l'artificialisation des espaces naturels dans le Plan local d'urbanisme et/ou le Plan local d'urbanisme intercommunal.
- **On installe des ruches,** les abeilles participant à la pollinisation de 80 % des plantes à fleurs.



## Indicateurs

**20 000 ha**

**d'espaces naturels artificialisés** chaque année en France, pour construire des logements, des routes, des bâtiments, etc.

(France Stratégie, 2019)

## Ils le font déjà !



Commune du Grand-Est

20 000 habitants

**Une dizaine de ruches municipales sont installées au sommet d'une tour, près d'une station de pompage et dans le jardin de la médiathèque.**

L'association « J'adopte une ruche », financée par des parrains, se charge d'entretenir les ruches et de récolter le miel. 50 kg par an ! Qui vont garnir les colis envoyés aux personnes âgées défavorisées. Et devenir ville « amie des abeilles », cela veut dire éliminer les pesticides, planter des espèces mellifères dans les rues, créer des vergers...



Commune d'Île-de-France

53 400 habitants

**Une Charte de végétalisation, qui encourage la participation des habitants, des associations et des conseils de quartier pour donner un coup de pouce à la nature dans le domaine public.**

Les volontaires ont l'autorisation de jardiner près de chez eux, en respectant certaines règles. Le « comité de végétalisation » les accompagne, avec des conseils sur les espèces adaptées à la ville et les pratiques respectueuses de l'environnement.



Ville des Hauts-de-France

22 000 habitants

**« Zéro Phyto » et gestion différenciée pour entretenir 400 ha d'espaces naturels.**

L'éco-pâturage remplace le fauchage motorisé, les massifs de fleurs luttent contre les mauvaises herbes, la taille douce des arbres avec un recyclage des copeaux et la permaculture sur des terrains agricoles participent à la biodiversité.



**20 kg !**

**c'est la quantité de particules** présentes dans l'air qu'un arbre adulte peut absorber en un an.

(ADEME)

**-0,5° à -2°C**

**dans les rues grâce aux végétaux** afin de lutter contre les îlots de chaleur.

(ADEME)



## Élu(e), je peux...

- [ ] **Préserver les espaces naturels, agricoles ou forestiers existants.**
- [ ] **Lancer une opération de plantation d'arbres.**
- [ ] **Mettre de la végétation** sur le toit de certains bâtiments publics, dans les cours d'école...
- [ ] **Éradiquer les produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts.
- [ ] **Réaliser des aménagements** pour récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins municipaux.
- [ ] **Impliquer les citoyens** en leur donnant l'autorisation de verdir les espaces publics, en mettant en place des jardins et potagers partagés...
- [ ] **Mobiliser les jeunes** en favorisant l'installation, dans les établissements, d'hôtels à insectes, de basses-cours, de mares, de potagers pédagogiques.

### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

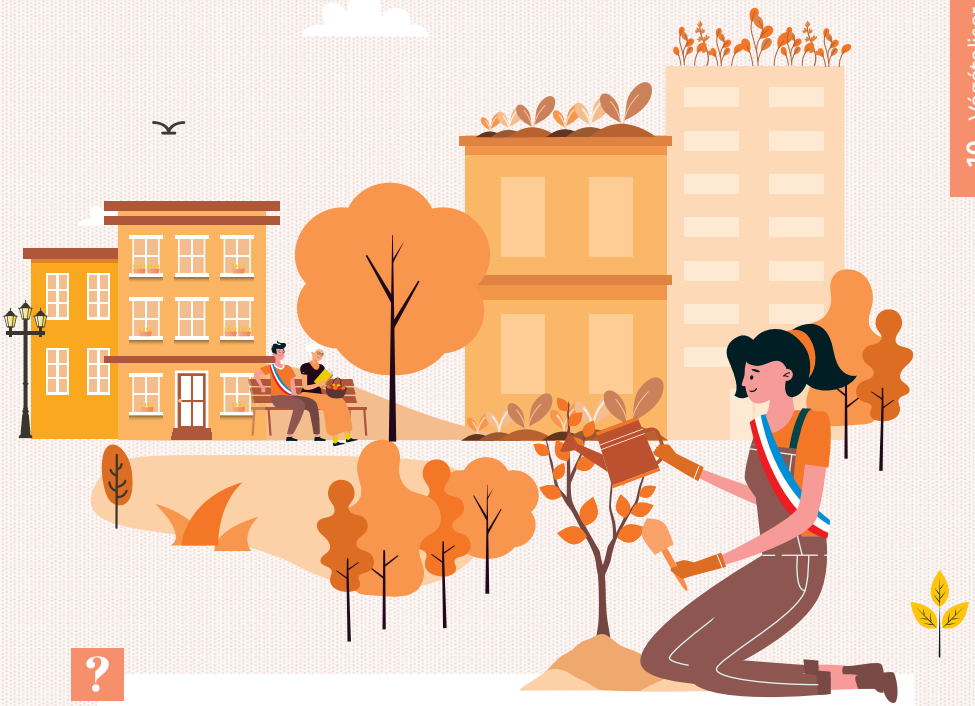
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# VÉGÉTALISER NOS VILLES

FRANCE RELANCE



Les citoyens expriment de plus en plus fortement le besoin d'un accès à la nature. La crise sanitaire a renforcé le désir des habitants des villes de profiter de leurs parcs et jardins. Il se traduit déjà dans les pratiques, les Français recherchant davantage des logements avec un cadre extérieur. La végétalisation est aussi une priorité pour les collectivités d'autant qu'elle est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine notamment en période de canicule et de l'artificialisation des sols.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

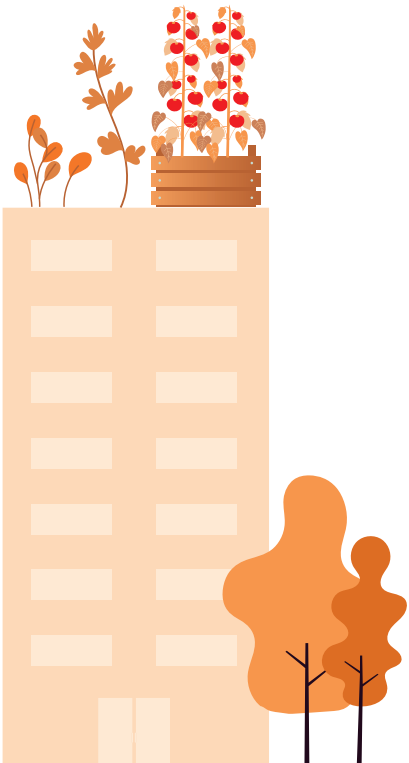
- Végétaliser la ville est une action de long terme et **implique une réflexion transversale.** Vous mobilisez les différents services : eau, réseaux, voirie, gestion des espaces verts, développement durable, etc.

- Elle requiert de l'anticipation. Tout projet d'aménagement urbain doit inclure cet enjeu, en inscrivant par exemple un pourcentage de surface dédiée. **Vous le faites figurer dans les documents de planification qui dessinent le futur du territoire :** le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Plan local d'urbanisme de la commune ou intercommunal (PLU ou PLUi). Il est déterminant d'agir en concertation avec les communes environnantes sur ces questions.

- **Vous vous appuyez sur les outils existants,** comme « Arboclimat » qui permet à une collectivité d'évaluer l'impact de son projet de plantation (stockage carbone, rafraîchissement, biodiversité, qualité de l'air, potentiel allergisant…) et peut guider la sélection d'essences locales et adaptées à l'évolution du climat.

- Aux équipes chargées de l'aménagement, **vous associez des compétences spécialisées :** urbanistes, paysagistes, écologues, climatologues, spécialistes de la biodiversité… Vous accompagnez les personnels chargés de la gestion des espaces verts par des formations sur les différentes techniques et modes de gestion différenciée, permettant d'en réduire l'impact environnemental.

## Chiffres clés



**85 %**

**des Français** considèrent importante la proximité avec un espace vert.

(UNEP-IFOP, 2016)

Les arbres d'ombrage permettent de **réduire la température urbaine** de

**3 à 5 °C**

et de diminuer de 50 à 60 % la consommation énergétique de la climatisation.

(ADEME)

Un arbre en ville piège en moyenne

**100 g**

**de particules fines** par an

(Cité verte, 2011)

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- **L'ADEME** met à disposition des ressources très complètes, comme le guide Aménager avec la nature en ville.
- **Plante & Cité,** association spécialisée dans les espaces verts et paysages, propose de la documentation et des pistes d'action.
- **L'Office français de la biodiversité** apporte de la connaissance et de l'expertise.

## Budget

- Le CAUE **(Conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement),** organisme départemental, apporte du conseil gratuit pour les collectivités sur les leurs projets et la gestion de l'espace (en milieu rural ou urbain).
- **CDC Biodiversité,** filiale de la Caisse des dépôts, est un investisseur pour la conception ou l'aménagement de projets.



## Convaincre mon territoire

- [ ] Remettre de la nature en ville participe à l'attractivité économique de votre territoire, en créant des **quartiers plus agréables à vivre, où les commerces de proximité auront à cœur de s'installer.** L'attractivité du quartier est alors accrue, ainsi que la valeur immobilière des logements. Vous participez à la **création d'emplois « verts » non délocalisables** -jardiniers, paysagistes…

- [ ] En améliorant le confort thermique et la qualité de l'air grâce à la végétalisation, **vous contribuez au bien-être des citoyens, vous préservez leur santé.**

- [ ] **Vous vous préservez davantage des inondations.** Les espaces végétalisés et perméables absorbent les pluies violentes et évitent leur ruissellement.

- [ ] Une conception optimisée des espaces verts, **en choisissant des essences adaptées et des techniques de gestion durable,** permet de réduire le coût de leur entretien.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# CULTIVER DES ALIMENTS DANS MON TERRITOIRE



?

## Pourquoi
### soutenir le développement de l'agriculture urbaine ?

En plein développement partout dans le monde, l'agriculture urbaine regroupe une grande diversité de pratiques : des projets en pleine terre à la culture hors-sol en aquaponie, en passant par des projets de permaculture, ou encore des projets d'élevage ou pâturage.

Récréative et symbolique, l'agriculture urbaine portée par des habitants permet de renouer le contact avec une certaine forme de nature et de saisonnalité et favorise la participation citoyenne. Elle peut également avoir un rôle dans l'économie circulaire et favoriser des circuits courts pour quelques denrées.

Pédagogique, elle permet aux consommateurs de se réapproprier la phase de production de l'alimentation, d'avoir accès à des produits locaux et de les inciter à modifier leurs régimes alimentaires en allant vers plus de durabilité.

Toutefois, l'agriculture urbaine n'est pas une solution miracle pour nourrir les citadins : les enjeux agricoles les plus importants résident dans la préservation de l'agriculture rurale et de la qualité des sols, en luttant notamment contre l'étalement urbain et certaines pratiques culturales.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

Les projets d'agriculture urbaine doivent être envisagés comme un maillon des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ceux-ci permettent d'avoir une vision globale des besoins du territoire pour pousser les projets les plus adaptés.

- **On favorise une agriculture urbaine sociale et solidaire ayant un objectif de production alimentaire tout en créant des emplois d'insertion et /ou des filières solidaires.** On favorise le développement de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) et l'implication des citoyens dans le financement (coopérative, financement participatif), dans le bénévolat ou/et la consommation (vente directe).

- **On soutient les projets émanant d'initiatives citoyennes et collectives se développant dans un secteur non-marchand sans but lucratif et donnant une large part à la participation citoyenne :** les jardins partagés, pédagogiques, familiaux, les poulaillers collectifs, et également les projets axés sur la sensibilisation et l'éducation. Ces projets sont portés par les citoyens eux-mêmes, par les collectivités territoriales et même par des entreprises qui souhaitent mobiliser leurs employés.

- **On développe des démarches d'économie circulaire** (réemploi, recyclage) sans faire appel à des technologies sophistiquées ou énergivores.

- **On soutient les initiatives de compostage,** de gestion durable de l'eau (cuves, paillage...), etc.

- **On stimule des projets d'agriculture urbaine servicielle, à des fins d'aménagement et de gestion de l'espace public :** vergers, vignes dans les parcs et les rues, éco-pâturage pour entretenir les espaces, mise en place de ruches pour améliorer la pollinisation et participer au maintien des abeilles domestiques.



## Indicateurs

Chaque année,

**78 000**

**hectares de terres agricoles** sont consommés par l'urbanisation.

(ADEME)

**>1400**

**emplois en Île-de-France en agriculture urbaine**

(Association française d'Agriculture urbaine professionnelle)

## Ils le font déjà !



Ville d'Île-de-France

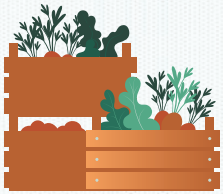
**49 664 habitants**

**Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, en réponse à forte demande des habitants, cette ville a dédié une surface au jardinage collectif.**

Aux côtés de jardins ouvriers précédemment installés, de nouveaux espaces ont été mis à disposition pour accueillir des jardins partagés, une serre pédagogique et des ruches. Sur une surface de 5 000 m², plus de 150 personnes se côtoient régulièrement pour jardiner. Les jardiniers se sont engagés à n'utiliser aucun pesticide, à utiliser l'eau d'arrosage de récupération de manière raisonnée en privilégiant le matin et le soir, et enfin à éviter de planter des espèces allergènes, invasives ou non locales.









Métropole des Pays-de-la-Loire

**638 931 habitants**

**Faire de l'agriculture urbaine un axe fort de l'aménagement d'un nouveau quartier sur une zone qui connaissait une forte activité maraîchère au siècle dernier.**

En complément de jardins familiaux déjà présents dans la zone, de jeunes agriculteurs sont invités à s'installer dans des fermes qui n'étaient plus exploitées depuis plusieurs années. Productions locales, circuits courts, jardins partagés… ces fermes participeront à l'animation du quartier grâce à des visites scolaires, des ventes directes ou sur les marchés.



Métropole d'Occitanie

**465 070 habitants**

**La métropole a décidé de réserver des espaces de protection des terres agricoles et espaces naturels dans ses documents d'urbanisme.**

Les zones ainsi identifiées sont à la fois des espaces de production agricole et des parcs périurbains accessibles à tous, alliant un volet de production agricole et une visée éducative et récréative pour les habitants. La Métropole souhaite également y promouvoir des petites fermes nourricières et a lancé des appels à projets pour installer des agriculteurs sur ces terres publiques.

# 800 millions

C'est le nombre estimé de **personnes impliquées dans l'agriculture urbaine** et périurbaine à l'échelle mondiale.

(FAO)

## Élu(e), je peux...

- ☐ Réserver dans les projets d'aménagement des **espaces pour des projets d'agriculture urbaine :** jardins partagés, micro-fermes, ruchers...
- ☐ **Soutenir des expérimentations de cultures agricoles** en milieu urbain (ferme urbaine, murs végétaux, productions maraîchères sur les toits...).
- ☐ **Accorder aux habitants des « permis de végétaliser »**, leur fournissant outils et conseils pour planter fleurs et herbes aromatiques dans l'espace public.
- ☐ **Soutenir les initiatives de suivi et d'analyses des contaminants** pour assurer une production saine aux citoyens du territoire.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# CULTIVER LA VILLE POUR UN TERRITOIRE NOURRICIER, RÉSILIENT ET ATTRACTIF

FRANCE RELANCE



?

Le confinement a généré un engouement pour les drives fermiers, les paniers locaux, les magasins de producteurs… Des citoyens se sont mobilisés pour défendre les marchés de plein vent ; des municipalités, des commerçants ont mis à disposition des locaux pour faciliter la vente de proximité…
La crise sanitaire a ainsi mis en lumière la nécessité d'une relocalisation de l'alimentation et d'une coopération entre territoires urbains, péri-urbains et agricoles. Et montré l'opportunité d'y recréer de l'emploi et de la valeur économique.
Les communes engagées dans des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et/ou favorisant l'agriculture urbaine ont démontré leur capacité à répondre plus rapidement et facilement à un des besoins primaires : s'alimenter de façon saine, durable, équitable.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- **Avec quelques élus, rendez visite aux communes et villes déjà engagées** qui ouvrent volontiers leurs portes pour partager leurs pratiques. C'est un premier pas utile pour découvrir à quoi peut ressembler l'agriculture urbaine ?

- Élaborez une **cartographie des espaces pouvant être consacrés à l'agriculture urbaine :** terrains arables à sanctuariser, friches à reconquérir, mais aussi places, cours d'école, toits d'immeubles, espaces verts à usage paysager... Consacrez un volet de cette cartographie à l'historique des sites, afin d'identifier les risques de pollution des sols. Ce diagnostic recense aussi **les acteurs impliqués dans les multiples formes d'agriculture urbaine :** des entreprises ou associations spécialisées aux jardiniers amateurs, en passant par les travailleurs sociaux, les animateurs des Projets d'alimentation territoriaux (PAT), les gestionnaires de biodéchets, les aménageurs, le monde agricole etc. Ensemble vous pourrez créer une dynamique locale cohérente.

- Donnez une traduction concrète au projet **en l'inscrivant au Plan local d'urbanisme (PLU) et/ou PLU intercommunal,** par exemple en adaptant les règles pour favoriser l'implantation des productions agricoles. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est également un outil à activer.

- **Créez une gouvernance de l'alimentation :**
  - en rassemblant les ressources internes (élus et équipes techniques des services aménagement, urbanisme, déchets, agriculture, climat-énergie, sans oublier le social, l'éducation, la santé, et les espaces verts) ;
  - en y associant les acteurs externes précédemment identifiés ;
  - en élargissant à des représentants des citoyens...

  ... afin que ces projets soient co-construits.

- **Créer une ville nourricière implique de changer les comportements de tous :**
  - communiquez et faites de la pédagogie.
  - ancrez votre action dans le long-terme en signant la charte de l'Association française pour une agriculture urbaine professionnelle[1].



## Chiffres clés

**40 ha**

de terre ont été mis en culture à Marseille, avec 20 exploitations agricoles professionnelles.

**13** tonnes

**de légumes** ont été produits en 2019 dans la ferme urbaine bio de Grenoble.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- **L'Association française de l'agriculture urbaine professionnelle** (AFAUP) vient en soutien aux collectivités, avec des ressources techniques et juridiques.
- Les **directions régionales de l'ADEME** peuvent proposer de l'animation, du partage d'expérience, de l'accompagnement de projets et de la mise en réseau.
- **L'association Si t'es jardin,** initiée par le Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ), développe des jardins potagers urbains et solidaires, en lien avec les habitants. Ce dernier a publié un guide de l'alimentation durable.
- L'Institut des sciences et des industries du vivant et de l'environnement, **AgroParisTech,** produit de nombreuses connaissances sur le sujet.
- Urban Food Future[2] est un site d'information accessible en français.

## Budget

- Le **Plan de relance de 100 milliards d'euros** prévoit des investissements pour développer les jardins partagés et l'agriculture urbaine.
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est amenée à lancer des **appels à projet** comme par exemple **« Quartiers fertiles »** pour encourager le développement de l'agriculture urbaine dans les zones concernées par le nouveau programme de renouvellement urbain.
- L'**ADEME** peut apporter des financements pour la dépollution des sols.
- Les **Agences de l'eau** financent des actions pour désimperméabiliser les sols, qui serviront de potagers/vergers dans les écoles.
- Des **fondations privées** financent des projets d'agriculture urbaine à travers des appels à projets.

**9 ha**

**de jardins potagers** à Roubaix (59) sont gérés par 20 associations de quartiers.



(1) www.afaup.org/wp-content/uploads/Charte-AFAUP-2018.pdf

(2) www.urbanfoodfutures.com/category/francais

# Convaincre mon territoire

- ☐ Développer l'agriculture urbaine va au-delà de la plantation de quelques arbres et plantes, ou de la création de quelques espaces. C'est un moyen de repenser l'aménagement et une **opportunité de rendre son territoire plus résilient, plus robuste face aux enjeux de notre siècle** comme le changement climatique, la pollution, l'érosion de la biodiversité.
  Les projets d'agriculture urbaine participent aux îlots de fraîcheur et permettent de rendre les sols perméables, de lutter contre les inondations…

- ☐ Outre l'aspect pédagogique, encouragez **une production alimentaire, au plus près des besoins. Elle est créatrice d'emplois locaux.** Une dimension sociale participe à l'attractivité de votre territoire.

- ☐ Proposez aux habitants une **nouvelle qualité de vie autour du « bien manger », du goût, d'une alimentation bonne pour la santé et l'environnement.**
  Ces actions permettent de reconnecter les « urbains » à la nature et aux travaux d'agriculture. Elles créent aussi une dynamique entre les citoyens et les acteurs locaux et contribuent à vivifier le lien social.

- ☐ Bonus : l'agriculture urbaine s'incarne dans des **projets concrets qui peuvent rapidement sortir de terre !**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# BOUGER AUTREMENT DANS MON TERRITOIRE



## Pourquoi
### se déplacer différemment est important ?

Embouteillages, bruit, pollution... Repenser les déplacements en zone urbaine est une urgence. C'est un challenge puisqu'il faut changer les habitudes collectives et individuelles.

Les alternatives au « tout-voiture » contribuent à revaloriser l'image d'une collectivité, elles permettent de réaliser des économies et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Elles doivent être attractives et performantes, sûres et accessibles à tous, adaptées à chacun - jeunes ou seniors, publics modestes ou aisés.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **On stimule la mobilité active, vélo ou marche, avec des cheminements piétonniers aménagés (bancs, éclairage…), et des itinéraires favorables aux vélos.** On complète par d'autres actions, comme des stationnements vélos sécurisés, l'installation de bornes de gonflage, l'animation d'ateliers réparation ou encore la sensibilisation des jeunes.
- **Pour des déplacements plus vertueux en voiture, place au collaboratif.** Le covoiturage dans le territoire et sa périphérie est encouragé en mettant à disposition des habitants une plateforme locale de mise en relation et en créant des aires de covoiturage pratiques et bien signalées. On favorise l'autopartage, avec la possibilité de louer des voitures partagées en libre-service, ainsi que des places de stationnement dédiées et/ou gratuites.
- **On investit dans des transports publics plus propres, avec l'achat de véhicules à faibles émissions** (électriques, hybrides ou roulant au gaz naturel). Des navettes à faibles émissions circulent en centre-ville. On développe les « bus à haut niveau de service », qui roulent sur une voie séparée comme les tramways et on met des parkings relais aux bouts de la ligne.
- **En centre-ville, on limite la vitesse** pour ne pas mettre en danger cyclistes, piétons et adeptes de la trotinette.
- **On met en place un service de transport à la demande** (minibus qui conduisent les habitants dans les zones non desservies par les lignes régulières, à l'heure de leur choix) pour compléter l'offre de transport en commun.
- **On met en place une zone à faibles émissions** pour interdire les véhicules les plus polluants de circuler en ville.
- **On valorise les comportements les plus vertueux** (système incitatif de récompenses, valorisation des initiatives…).
- **On encourage l'intermodalité** pour permettre aux habitants de combiner plusieurs modes de déplacements (vélo + train, trotinette + bus…) et rendre l'offre de transports en commun plus attractive.





## Indicateurs

**40 %**

des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3 km et sont **deux fois plus polluants** en milieu urbain que sur la route.

(ADEME)

**25 millions**

de personnes **affectées par le bruit des transports,** dont **9 millions exposées à un niveau critique pour leur santé.**

(ADEME)

# Ils le font déjà !



Commune d'Auverge-Rhône-Alpes

2 700 habitants

**Un « pédibus » emmène les enfants à l'école.**

C'est un ramassage scolaire, avec une ligne, un horaire et plusieurs arrêts mais… sans bus. Les parents ou des bénévoles se relaient pour accompagner à pied une quarantaine d'enfants, sans polluer et sans danger. Soutenue par la mairie, l'initiative crée du lien social et aide les nouveaux habitants à mieux s'intégrer.



Grande ville des Pays-de-la-Loire

142 000 habitants

**Un service de location publique de bicyclettes avec 2/3 de vélos électriques,** avec des tarifs incitatifs, qui comprennent l'entretien et des formules de location à la journée, au mois, au trimestre ou à l'année.

Ce service est complété par des places de stationnement réparties dans quatre consignes sécurisées, auxquelles les cyclistes accèdent par un badge nominatif délivré par le bureau de location.





Commune de Guyane

11 200 habitants

**Réalisation d'un schéma vélo ambitieux en proposant un réseau de voies favorisant des déplacements doux.**

Cette initiative permet de désengorger l'axe principal, de réduire l'empreinte carbone, mais aussi de réduire le taux d'accidents des piétons, cycles et vélomoteurs.



Grande Métropole d'Occitanie

848 000 habitants

**Un service de covoiturage, local et gratuit, pour inciter à partager les trajets quotidiens.**

Cette plateforme, accessible sur smartphone et tablette, met à disposition des conseillers mobilité pour composer son groupe de covoiturage. Des conventions sont signées avec les entreprises et les administrations pour élargir le vivier des utilisateurs.



Commune rurale en Normandie

954 habitants

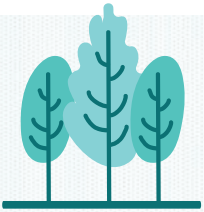
**Autopartage d'un véhicule électrique, au prix de 6 € la demi-journée ou 10 € la journée, pour les habitants, les résidents secondaires ou les touristes.**

Cet autopartage permet aux personnes sans véhicule de se déplacer dans ce territoire peu desservi par les transports en commun.

**30 min**

de marche ou de vélo par jour **réduisent de 30 % le risque de maladies** (cardio-vasculaire, diabète, cancer).

(Santé Publique France)



## Élu(e), je peux...

- ☐ **Développer l'usage du vélo et du vélo électrique,** avec des aménagements comme les itinéraires réservés et des zones de circulation apaisée.
- ☐ **Proposer un service de location de deux-roues** ou un service d'autopartage.
- ☐ **Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou des stations de ravitaillement en carburants alternatifs.**
- ☐ **Proposer des avantages aux voitures moins polluantes :** stationnement, accès à une zone délimitée / zone à faibles émissions.
- ☐ Encourager le covoiturage en mettant en ligne, pour tous, **un outil de mise en relation** (numérique et téléphonique).
- ☐ **Mettre en place un « plan marche » :** en lien avec les associations, les commerçants, les écoles... prévoir des itinéraires sécurisés et arborés...
- ☐ **Impliquer mes concitoyens par la participation à des événements :** Semaine européenne de la mobilité, Challenge de la mobilité, Défi « Au boulot, j'y vais à vélo »...



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# BOUGER AUTREMENT DANS MON TERRITOIRE



?

La baisse des déplacements pendant la crise sanitaire a fait prendre conscience des impacts environnementaux des transports.
Elle a aussi rebattu les cartes de la mobilité : des pistes cyclables et aménagements piétons provisoires ont ainsi été créées du jour au lendemain, afin de limiter le recours à la voiture. Il est l'heure de capitaliser sur ces expériences « grandeur nature » pour permettre l'essor de l'écomobilité.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

## Engager l'action

- L'écomobilité repose sur une **stratégie en 3 axes** :
  - une maîtrise de la demande, en réduisant les déplacements inutiles (par l'essor des circuits courts, du télétravail…) ;
  - une diversification des modes de transport au profit des plus vertueux ;
  - un encouragement à l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides.

- Une enquête sur les déplacements des ménages permet de connaître les usages et besoins existants et d'analyser les flux. Vous organisez ensuite une **concertation avec les associations représentant les habitants, les employeurs, les commerçants** pour discuter des évolutions à apporter à l'offre de mobilité (transport en commun, autopartage, covoiturage, services de location vélo…) et à l'aménagement du territoire (cheminement piétons, itinéraires cyclables, voies dédiées pour les bus, aire de covoiturage, abaissement des vitesses de circulation, places de stationnement équipées de borne de recharge électrique…).

- Cette concertation ouvre la voie à une stratégie de mobilité qui se traduit notamment dans des **plans d'aménagement, avec des étapes de planification et un plan pluriannuel d'investissements.** Plusieurs outils existent pour ce faire : le schéma directeur cyclable et piéton, le plan de mobilité dans la LOM (loi Mobilités)…

- Ces évolutions de l'offre de mobilité et de l'aménagement du territoire sont accompagnées de larges campagnes de communication et d'incitations aux changements (prime au covoiturage, aide à l'achat d'un vélo…).

- Pour que ces **mesures soient socialement acceptées,** vous privilégiez l'expérimentation. Elle permet de rendre les habitants acteurs du changement, et d'ajuster les actions, avant de les pérenniser. En organisant des événements ludiques, vous donnez aux habitants **l'occasion de tester des mobilités différentes :** journée sans voiture, vélo parade, rue aux enfants, journée du covoiturage, challenge de la mobilité lorsqu'il existe sur votre territoire…

## Chiffres clés



**1 nuit**
seulement… pour installer une piste cyclable provisoire.

**3 à 10 ans**
pour déployer une politique cyclable globale.

**1 an**
pour mettre en place un service d'autopartage de véhicules.

**200 à 1500 €**
pour installer une place de stationnement vélo (variable selon le niveau de sécurisation).

**200 fois** plus économique
d'installer une piste cyclable qu'une autoroute urbaine de débit équivalent. Et 50 fois moins cher qu'un métro / 25 fois moins qu'un tramway.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'**ADEME** et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), au niveau national et régional.
- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement **(DREAL)** et la Direction départementale des territoires (DDT).
- La région, le département, l'intercommunalité, les employeurs, les associations et les commerçants.
- Les nombreuses **associations nationales et locales :** la Fédération française des usagers de bicyclette (FUB), le Club des villes et territoires cyclables (CVTC), l'association Vélo & Territoires, le réseau d'ateliers vélo solidaires et participatifs Heureux cyclage, le collectif Place aux piétons...



## Retombées attendues

- Baisse de l'utilisation de la voiture individuelle et de ses externalités négatives (pollution, bruit, accidents, congestion...).
- Amélioration de l'attractivité de mon territoire : qualité de vie, nouveaux emplois locaux, revitalisation des commerces de proximité et des centres-bourgs.

## Budget

- Le **versement mobilité :** c'est la contribution des employeurs à l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- L'appel à projets de l'ADEME **« Acct-Air »** accompagne les actions pour améliorer la qualité de l'air.
- L'appel à projet du Ministère de la transition écologique **« Continuités cyclables »** vise à développer les aménagements cyclables.
- La **Dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) et la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux** (DETR) peuvent être mobilisées pour financer des investissements en faveur de la mobilité durable.
- Le Fonds européen de développement régional **(Feder)** peut être mobilisé.
- Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie **(CEE)**, de nombreux programmes apportent des financements pour développer le covoiturage ou encore l'usage du vélo.
- ADEME - AMI TENMOD 2021 - Appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités ».

**1 à 2 €**/trajet/personne
d'incitation pour favoriser la pratique du covoiturage.

# Convaincre mon territoire

- ☐ Développer une mobilité plus durable, c'est participer activement à la lutte contre le changement climatique. En agissant pour améliorer la qualité de l'air, vous montrez que vous prenez en compte la **santé des habitants.**

- ☐ Changer les façons de se déplacer, c'est aussi donner aux citoyens une meilleure **qualité de vie.** En prenant quelques mesures simples, la réduction de la vitesse automobile et l'augmentation de la part de la voirie dévolue aux mobilités actives, vous apaisez la ville. La cohabitation, notamment à proximité des écoles, entre conducteurs, cyclistes et piétons devient plus agréable. Les **accidents sont moins nombreux** et graves. Il y a **moins de bruit.**

- ☐ Les commerces de proximité en sont revitalisés. La régulation du trafic en heure de pointe permet de diminuer les embouteillages. Tous ces éléments concourent à **l'attractivité du territoire.**

- ☐ Sans compter que délaisser la voiture individuelle pour aller travailler, faire ses courses, se soigner, cela représente un **gain de pouvoir d'achat.**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## SE DÉPLACER EN INNOVANT AU SEIN DES TERRITOIRES



# Pourquoi
## est-il important d'imaginer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ?

L'étalement des agglomérations et la dispersion de l'habitat en zone rurale, la localisation des activités économiques et le manque de transports en commun dans ces territoires où vivent 40 % des Français, ont poussé à une utilisation massive de la voiture individuelle qui n'est plus tenable aujourd'hui tant pour le climat, la qualité de l'air que le pouvoir d'achat des habitants des zones périphériques et rurales, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien.

Les collectivités locales, en association avec des acteurs privés ou associatifs, doivent désormais proposer et susciter des façons alternatives de se déplacer, moins polluantes pour l'environnement et moins coûteuses pour leur budget. Il s'agit de maintenir le lien social et l'accès aux services : santé, enseignement, commerces, loisirs... C'est également un atout pour renforcer l'attractivité de leur territoire.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **Une connaissance des pratiques régulières des déplacements sur le bassin de vie est nécessaire pour élaborer une nouvelle politique de mobilité adaptée aux besoins.** On réalise une enquête sur les habitudes des résidents et leur profil socio-économique, la géographie du territoire et ses pôles d'activité. On identifie les « zones blanches » et les sources d'insatisfaction sur les offres de transport existantes. On pose un diagnostic et on lance des expérimentations.

- **L'avenir est à la mobilité partagée.** On l'encourage en aménageant des aires de covoiturage aux abords des routes fréquentées et en créant une plateforme qui permet de mettre en relation conducteurs et passagers. On organise un service d'autopartage pour faciliter la location de particulier à particulier. Un service qui peut être dupliqué au sein des entreprises d'une zone d'activités. On stimule l'auto-stop sécurisé avec des panneaux de signalisation.

- **On facilite l'intermodalité vélo/train** avec des parkings sécurisés.

- **On soutient la circulation de véhicules à faibles émissions,** en installant des stations de recharge pour voitures électriques et/ou points de ravitaillement pour celles fonctionnant au gaz. La collectivité investit aussi dans une flotte électrique ou au gaz et peut mutualiser son utilisation, par exemple en proposant aux habitants d'utiliser les véhicules quand le personnel ne s'en sert pas.

- **Traditionnel ou électrique, le vélo est un bon mode de déplacement,** y compris en milieu rural et périurbain. Au sein de l'intercommunalité ou en lien avec les communes alentours, on prend des mesures pour le développer. Avec des véloroutes et des voies vertes, des parkings sécurisés, une flotte de vélos électriques en libre-service, un service de réparation, etc.

- **On sécurise des itinéraires de « vélobus » ou de « pédibus »** pour que les enfants aillent à l'école à bicyclette ou à pied.

- **On met l'accent sur un service de transport à la demande,** aux tarifs raisonnables, permettant les déplacements des ménages modestes, des jeunes, des personnes à mobilité réduite, voire des touristes.

- **On mobilise les commerçants** pour qu'ils deviennent « relais colis » afin de simplifier le « dernier kilomètre » de livraison.

- **On étudie l'installation de « tiers lieux »** permettant le télétravail ou l'organisation de réunions en visioconférence.



## Indicateurs

**1 Français sur 4**

a déjà **refusé un emploi** faute de moyens de transport.

(Laboratoire de la Mobilité Inclusive)

**70 %**

**des déplacements en dehors des villes se font en voiture** contre 61 % en zone urbaine.

(CEREMA)

## Ils le font déjà !



Communes rurales en Auvergne-Rhône-Alpes

**37 300 habitants**

**Expérimentation de deux formes d'autopartage.**

La première, intergénérationnelle, entre particuliers, encourage une personne âgée qui se sert peu de sa voiture à la louer aux personnes ayant un besoin occasionnel : un service assure la mise en relation entre les habitants et le paiement, jouant ainsi le rôle de tiers de confiance. Par ailleurs, ces collectivités ont fait un achat groupé de véhicules électriques, proposés en libre-service.



Communauté de communes des Hauts-de-France

**38 000 habitants**

**Lignes de transport scolaire ouvertes à d'autres publics que les élèves y compris aux heures de pointe.**

Tous les habitants peuvent les emprunter. Hors plages de transports scolaires, c'est le transport à la demande qui prend la relève. Ce changement de cap a permis de réduire le nombre de véhicules effectuant du transport à la demande en ville pour les réorienter vers la gare locale.



## 20 km

C'est la distance moyenne **domicile-travail** dans les territoires ruraux.

(CEREMA)

## 5 000 €

par an en moyenne, c'est ce que **coûte une voiture pour un ménage,** soit 10 à 12 % de son budget.

(ADEME)



Petite municipalité des Pays-de-la-Loire

**1 620 habitants**

**Mise en place d'un système de « vélo bus ».**

Lassée de voir le flot incessant de voitures devant l'école, matin et soir, la commune a mis en place un système de « vélo bus » afin d'inciter les enfants volontaires à se rendre en classe à bicyclette, en empruntant la voie verte. Ils sont accompagnés par un agent communal et des bénévoles, sauf pendant l'hiver où le service est suspendu. Une vingtaine d'élèves a adopté ce mode de transport aux effets bénéfiques sur la réduction des embouteillages… et le niveau d'attention scolaire.



Intercommunalité de Bourgogne-Franche-Comté

**22 355 habitants**

**Partenariat avec l'association « Rezo Pouce » pour développer l'autostop sécurisé dans ses 66 villages.**

Chacun des bourgs dispose de deux arrêts marqués par des panneaux en forme de pouce. Un macaron à apposer sur son véhicule est donné à tout conducteur souhaitant faire partie du réseau. L'application sur smartphone de Rezo Pouce permet aux autostoppeurs d'indiquer leur destination et aux chauffeurs d'informer les éventuels passagers de leur futur passage.



## Élu(e), je peux...

- ☐ Étudier au sein de l'intercommunalité un **plan de mobilité rurale.**
- ☐ **Organiser un service d'autopartage** pour encourager la location de voiture de particulier à particulier.
- ☐ **Déployer un plan vélo motivant,** avec des pistes cyclables, des aides à l'achat de bicyclettes, un service de location de vélo électrique, des parkings sécurisés près des gares.
- ☐ **Encourager le déploiement de plateforme de covoiturage solidaire** auprès de réseaux existants.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

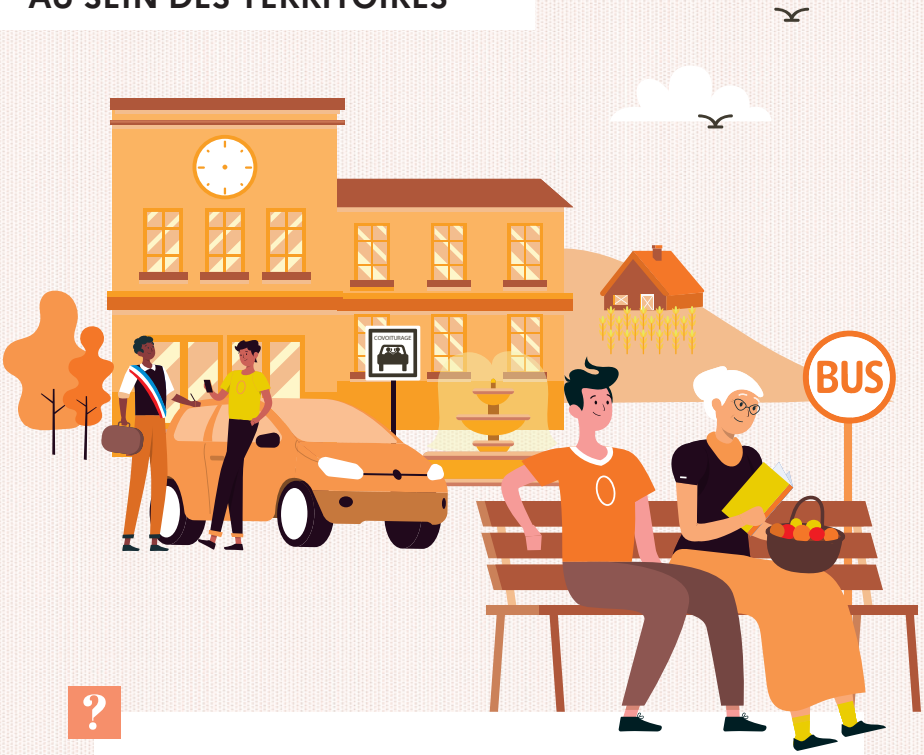
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# SE DÉPLACER EN INNOVANT AU SEIN DES TERRITOIRES




Rendre les déplacements plus durables est indispensable pour limiter le changement climatique et la pollution atmosphérique, y compris dans les zones périurbaines et rurales. Mais l'enjeu est aussi économique et social. Il s'agit d'assurer pour tous les citoyens un accès moins coûteux à la mobilité, afin que chacun, y compris les ménages défavorisés, puissent accéder à l'emploi, aux services publics, à la santé, aux loisirs.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- Pour qu'une mobilité durable soit accessible à tous les habitants, vous pouvez **devenir un « Territoire à mobilité inclusive »** (TAMI). Cela implique d'apporter une diversité de solutions adaptées.
- Vous déployez une démarche TAMI, sous l'égide de l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- La première étape consiste à **mobiliser les différents acteurs au sein d'une instance ad'hoc.** AOM, collectivités, associations d'usagers, centres sociaux communaux, missions locales, représentants de Pôle emploi, services de cohésion sociale, etc. partagent les enjeux et initient une approche commune.
- Avant de bâtir un plan d'actions, il faut **dresser un état des lieux des besoins mais aussi de l'offre de mobilité existante.** Une fois les manques repérés, les marges de progrès sont identifiées. À partir de là, les priorités d'action sont définies de façon cohérente avec les objectifs socioéconomiques du territoire. Elles sont complétées par des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
- Il est essentiel de **favoriser l'expérimentation, le dialogue et les collaborations entre public, privé et citoyens** pour qu'émergent de nouvelles solutions de mobilité pertinentes et efficaces (transport à la demande, incitation financière au covoiturage, autopartage, location longue durée de vélos électriques…).
- Une **bonne coordination** entre la commune ou la communauté de communes, le département, la région et les acteurs sociaux, dont les plateformes de mobilité, favorise le bon déroulement du projet dans la durée.




## Chiffres clés

**1-3 ans**

de déploiement pour mettre en place
une démarche « Territoire à mobilité inclusive ».

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'**ADEME** et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), au niveau national et régional.
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement **(DREAL)** et la Direction départementale des territoires (DDT).
- Les cellules régionales d'appui du **programme « France Mobilités »** accompagnent les innovations dans les territoires périurbains et ruraux/peu denses.
- Les associations de promotion du vélo : **Vélo & Territoires,** le club des villes et territoires cyclables, la FUB (pour les « vélo-écoles » notamment), le réseau des ateliers d'autoréparation Heureux Cyclage.
- Les associations de promotion de la marche/de défense des piétons, réunies au sein du **collectif « Place aux piétons ».**
- Le groupe de réflexion, **The shift projet,** a publié le « Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone dans les zones de moyenne densité ».
- De nombreuses ressources sont disponibles auprès du Laboratoire de la Mobilité Inclusive.



## Budget

- L'appel à manifestation ADEME - France Mobilités **« Territoires de nouvelles mobilités durables »** soutient l'expérimentation de solutions en zone péri-urbaine et peu dense, notamment les projets innovants dans les services de transport d'utilité sociale.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux **(DETR)** est une source de financement pour les petites communes éligibles.
- Les régions et départements donnent des **subventions pour la mobilité solidaire.**
- Le programme de **Certificats d'économies d'énergie** (CEE) Wimoov accompagne le déploiement de nouveaux services de mobilité durable sur les territoires où l'association intervient.
- Le **programme CEE PEnD-Aura,** propose des solutions alternatives, écologiques et peu coûteuses aux habitants (dont les ménages précaires) ne disposant pas de transports collectifs, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## Retombées attendues

- Création d'emplois non délocalisables :
  - dans les plateformes de mobilité qui aident les publics fragiles à trouver une solution de transport adaptée,
  - dans les associations de promotion du vélo (vélo-école et ateliers d'autoréparation).

## Convaincre mon territoire

- ☐ Le déploiement de solutions de mobilité durables et peu coûteuses (covoiturage solidaire, vélo, marche, autopartage…) renforce la prise en compte des **enjeux environnementaux et de santé publique**.
- ☐ La mobilité inclusive est un élément permettant de **réduire la fracture sociale et territoriale** en offrant aux personnes à mobilité réduite, aux séniors, aux jeunes ou moins jeunes en insertion professionnelle ou à faible revenus la **possibilité de devenir autonomes** dans leurs déplacements.
- ☐ Permettre à tous de se rendre au travail ou à un rendez-vous médical, d'accéder aux loisirs ou à la culture, ce n'est pas seulement recréer un indispensable lien social. C'est révéler le **fort potentiel de redynamisation du territoire.**




### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## LIVRER PLUS PROPRE



?

# Pourquoi
## est-il important d'améliorer le transport des marchandises dans mon territoire ?

Qu'il s'agisse de livrer les commerces ou les particuliers, la livraison est devenue un élément central d'organisation des transports. Source de facilité et de gain de temps pour les particuliers ou synonyme de gains de place pour les commerçants qui peuvent réduire les stocks, elle participe au dynamisme et à la vitalité de mon territoire mais a également d'importantes conséquences négatives : pollution atmosphérique, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie fossile, bruit, accidents, encombrement des rues, etc.

Le développement de nouveaux modes de consommation, notamment du e-commerce, entraîne une inflation des flux de marchandises, et donc du transport. Il faut repenser cette activité centrale au cœur d'une ville, réduire son impact sur l'environnement et la santé, et améliorer le cadre de vie des citadins. Parce qu'elles peuvent proposer un autre cadre réglementaire sur la circulation en ville et accompagner la création d'infrastructures logistiques appropriées, les municipalités doivent s'emparer de la problématique des livraisons.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **Au préalable, on réalise un état des lieux.** La cartographie des flux de marchandises - quantité, nature, type de véhicule utilisé, professionnels concernés - est nécessaire pour une bonne compréhension du sujet sur son territoire. On mène une concertation avec les différents acteurs : transporteurs, clients chargeurs, commerçants et citoyens.

- **L'accès au centre-ville et la gestion du stationnement** sont deux prérogatives intéressantes des territoires pour changer la donne. On limite les livraisons aux heures de pointe ou on les encourage tôt le matin ou tard le soir en mode silencieux. Des aires sont réservées pour le déchargement de marchandises à certaines périodes de la journée, et ouvertes aux particuliers le reste du temps.

- **On favorise les pratiques alternatives de transport,** comme les vélos cargos, triporteurs, tricycles électriques. On sensibilise les entreprises sur l'enjeu du « dernier kilomètre » et on les incite fortement à utiliser des véhicules à faibles émissions : horaires dédiés, places prioritaires pour se garer, possibilité d'emprunter des voies réservées…

- **Et pourquoi pas expérimenter la livraison à triporteur ?** Ou envisager de recourir à la voie navigable qui traverse ma commune ? Ou emprunter une ancienne voie ferrée ? Ou dédier une partie de rame de tram hors horaires de pointe pour transporter des colis de la périphérie au centre-ville ?

- **On accompagne la création de centres de distribution urbains** sur des friches industrielles, à proximité de gares, dans des parkings souterrains dès leur construction… en mobilisant du foncier. Le but ? Permettre aux transporteurs « classiques » de s'approcher du cœur de ville sans y entrer. On favorise ensuite l'émergence d'un système propre de livraison sur le « dernier kilomètre ».

## Une charte pour faire ses premiers pas en logistique urbaine durable

**Le cadre national pour les chartes d'engagement volontaire de logistique urbaine durable est piloté par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique.** La charte est une méthodologie, complétée par une « boîte à outil », destinée aux collectivités.

La démarche permet de les accompagner dans la construction d'un programme d'actions pour organiser la mobilité des marchandises sur leur territoire.

## Indicateurs %





**86 %**
des **transports de marchandises** se font par la route en France.
(ADEME)

**25 %**
du $CO_2$ émis en ville est dû au **transport de marchandises.**
(ADEME)

**50 %**
du **Diesel** consommé en ville est **utilisé pour des livraisons.**
(ADEME)

## Ils le font déjà !



**Métropole des Pays-de-la-Loire**

**303 000 habitants**

**Service de réception des colis personnels des agents sur le lieu de travail.**

Ceux-ci sont réceptionnés par le personnel d'accueil et placés dans des consignes sécurisées. L'idée est de limiter l'impact des livraisons liées aux achats sur Internet. Et notamment lorsque les livreurs ne trouvent personne à domicile, ce qui entraîne un second passage, et donc des kilomètres parcourus supplémentaires et un surcroît de pollution.



**Quartier Parisien**

**195 700 habitants**

**Un réaménagement qui a intégré la question de l'approvisionnement grâce à une « halle multimodale » construite sur un ancien site ferroviaire.**

Les biens à destination des surfaces alimentaires et des magasins d'habillement, ainsi que les colis pour les particuliers ou les entreprises, y seront acheminés par train à partir de deux plateformes installées en périphérie. Ils seront ensuite livrés dans le quartier par des véhicules respectueux de l'environnement. À la clé, ce sont 44 000 poids lourds en moins sur les routes d'Île-de-France, avec une réduction attendue de 1 500 tonnes de $CO_2$.

# 1 fois sur 2

le livreur d'un achat fait par un particulier sur internet trouve **porte close.**

(ADEME)



**Ville de Nouvelle-Aquitaine**

**75 700 habitants**

**Mise en place d'un centre de distribution urbain, plateforme de 700 m² à la périphérie, pour réduire les pollutions et la congestion dues aux livraisons dans son centre.**

La gestion a été confiée à une entreprise, via une délégation de service public. Le transport des marchandises aux professionnels comme aux particuliers est assuré par des véhicules électriques, dont deux frigorifiques. La nouvelle organisation a permis une économie de 105 tonnes de $CO_2$ depuis 2001, une réduction de 3 heures de circulation par camion et par jour pour les transporteurs et une nette diminution du bruit et de l'encombrement aux abords des commerces.



**Métropole en Auvergne-Rhône-Alpes**

**519 834 habitants**

**Signature d'un partenariat avec un grand acteur de la livraison pour développer des solutions de logistique urbaine innovantes et durables.**

Concrètement, les transporteurs engagés pourront déposer leurs colis dans un entrepôt en proche périphérie. Ensuite des véhicules à faibles émissions se chargeront de les livrer aux clients professionnels ou dans des consignes à colis placées dans les espaces publics.

Enfin, un travail collaboratif est mené avec d'autres logisticiens pour créer un ou plusieurs centres de mutualisation. De son côté, la Métropole s'est engagée à mettre en place une réglementation du transport de marchandises offrant des plages horaires de circulation plus larges pour les véhicules à faibles émissions et encourager le déploiement d'un réseau de stations GNV.

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Promouvoir des modes de transports** meilleurs pour la qualité de l'air et moins bruyants pour la livraison des marchandises.
- ☐ **Organiser une concertation avec commerçants, professionnels et citoyens** pour développer de bonnes pratiques d'utilisation de la voirie, avec des horaires dédiés ou l'utilisation de petits véhicules par exemple.
- ☐ **Favoriser la mise en place de centres de distribution urbains, plateformes logistiques** en périphérie pour optimiser la livraison en centre-ville.
- ☐ **Encourager les opportunités multimodales** (fluvial, fret).



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# LIVRER DES MARCHANDISES DE FAÇON PLUS DURABLE



La crise sanitaire a mis en lumière l'importance de la logistique. S'il a été possible de limiter les déplacements des habitants pendant le confinement, la plupart des marchandises, indispensables à la vie courante, ont continué d'être livrées. Alors que les activités logistiques contribuent à la pollution de l'air, au bruit, aux embouteillages, il est urgent que les collectivités accompagnent la transition écologique du secteur, tout en assurant sa compétitivité économique.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- La connaissance du système logistique et la compréhension de ses enjeux - par exemple les conséquences du e-commerce - sont **des préalables indispensables.** Vous (et vos services techniques) vous familiarisez avec le sujet, grâce aux études disponibles ou en suivant des ateliers de formation.
- Une fois ce « test de maturité » effectué, il est temps de passer à la phase **diagnostic, qui cartographie les principales données sur la commune :** pôles consommateurs de flux, nombre de camions passant, places de stationnement existantes pour les livraisons, etc. Les axes de progrès, qui s'en dégagent, sont de trois ordres.
- Le premier axe relève de la planification : vous intégrez le transport de marchandises dans le Plan local d'urbanisme (PLU), en **réservant du foncier pour la logistique** par exemple.
- Le second a trait au pouvoir de réglementation des élus. **Vous pouvez réglementer la circulation en fonction de la pollution des véhicules,** en créant une « Zone à faible émission », en modifiant les horaires de livraison, et ainsi encourager l'accès des opérateurs disposant de moyens de transport alternatifs (hybrides, électriques, vélo-cargos...).
- Le troisième axe repose sur la **mise en place de dispositifs nécessitant une co-construction entre les acteurs concernés,** des logisticiens aux commerçants, comme par exemple la création d'espaces logistiques urbains, dotés de bornes de recharge électrique, ou des consignes automatiques recevant les marchandises des commerçants ou particuliers...
- La mise en œuvre d'une ou l'autre de ces actions repose sur un **principe de concertation à initier avec l'ensemble des parties prenantes concernées.** Des outils de suivi des actions doivent être alors mis en place, pour évaluer leur déroulé et leur impact.
- Vous pouvez vous faire accompagner par des bureaux d'études spécialisés. C'est l'objet du programme InTerLUD, visant à déployer une cinquantaine de chartes de logistique urbaine durable.



## Chiffres clés

%

**540 000**
**postes à pourvoir**
d'ici 2022 dans le transport des marchandises.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- La **fabrique de la logistique** plateforme d'accélération de projets innovants initiée par l'ADEME a pour vocation de mettre en relation les acteurs, regroupés en communautés d'intérêt, dont une rassemble les territoires, qui échangent sur les bonnes pratiques et les innovations dont ils auraient besoin, et lancent des actions pour les mettre en œuvre.
- L'association **AFILOG** propose l'expertise de spécialistes de la logistique sur les questions du foncier et de l'immobilier.
- L'association **ASLOG** rassemble les professionnels de l'approvisionnement.
- Le **programme national « Marchandises en ville »,** développé par France Mobilités, organise des ateliers pour mieux connaître les données logistiques.
- Le **Club du dernier kilomètre de livraison** est un lieu de débat et de réflexion entre industriels, donneurs d'ordre et élus locaux.
- L'association **Club Démèter Environnement et Logistique** regroupe les professionnels du secteur pour mettre en œuvre des pratiques durables via la collaboration et l'expérimentation.

## Budget

- L'ADEME, au niveau national ou en régions, finance des **Aides à la connaissance et des Aides à la réalisation.**
- L'Agence gère **l'appel à projet annuel « Translog »,** consacré en 2020 à la cyclo-logistique et au transport combiné de marchandises.
- Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, **l'appel à projet « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants »** peut financer des innovations proposées par un industriel, adossé à une collectivité locale.
- Le **Conseil régional d'Île-de-France** organise des appels à projet pour financer des expérimentations dans la logistique.



# Convaincre mon territoire

- [ ] De nombreux élus pensent que la mobilité des personnes est plus importante. Or l'épidémie de Covid-19 a montré que la livraison des marchandises est une activité qu'on ne peut arrêter. **Vous pouvez décider d'en faire désormais une priorité.**

- [ ] Réduire les désagréments des livraisons en ville (nuisances sonores, pollution, camions garés en double-file, congestion de la circulation…), grâce à des aménagements et des pratiques durables, améliore la **qualité de vie des habitants.**

- [ ] Des activités logistiques qui fonctionnent bien sont aussi **source d'un dynamisme économique local.** C'est un élément de l'attractivité dans un cœur de ville. C'est aussi un secteur qui pourvoit des emplois non délocalisables.

- [ ] Changer la logistique urbaine est un chantier complexe. Mais **de nombreux accompagnements existent pour vous aider** à défricher ce sujet nouveau.



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# AMÉNAGER MON TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE



## Pourquoi repenser l'urbanisme est-il important ?

Les Français vivent maintenant les conséquences d'une expansion urbaine souvent effrénée. Les distances entre domicile et travail obligent à des trajets longs, coûteux et polluants. Les commerces de proximité disparaissent au profit de vastes zones commerciales en périphérie. À l'inverse, une densité visant à limiter l'étalement urbain peut être synonyme à la fois de durabilité, de proximité des services et de qualité de vie.

Face à l'augmentation de la population, il s'agit de repenser l'urbanisme. Et de réfléchir à des aménagements qui respectent les principes du développement durable.

Ils doivent aider à réduire la consommation d'énergie, rendre l'air plus sain, préserver la biodiversité, réduire l'artificialisation des sols naturels et agricoles et la surchauffe urbaine, participer à la lutte du climat.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **Depuis 10 ans, le cadre législatif a donné une impulsion aux collectivités** avec le plan « Ville durable » et ses programmes sur les écoquartiers, la revitalisation des centres-bourgs ou la nature en ville.

- **Avant de lancer des projets d'urbanisme, on fait un pas de côté pour réfléchir à leur impact.** À quels besoins et usages correspondent-ils ? On questionne la dimension environnementale de ces futurs aménagements. La localisation est-elle adaptée aux usages attendus ? Quelles dessertes sont envisagées pour limiter les déplacements inutiles ? Pour construire, il faut des ressources. Peut-on en limiter l'utilisation ? Est-il possible de substituer aux matériaux classiques des matériaux biosourcés ou recyclés ? Les nouveaux ensembles consomment de l'énergie. Comment réduire cette consommation ? Quelle place donner aux énergies renouvelables et lesquelles ?

- **On intègre mieux la transition énergétique et écologique** dans tous les programmes de renouvellement urbain et de revitalisation comme ceux dédiés aux centres bourgs en s'appuyant sur les démarches et outils de la ville durable (label EcoQuartier, démarche AEU2®...).

- **On inscrit la démarche de préservation de l'environnement au cœur des projets d'urbanisme ou d'aménagement.** Concrètement, les documents de la planification stratégique communale (PLU) et intercommunale (SCOT et PLUi), ainsi que les règlements des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), intègrent des exigences sur le déploiement de trames vertes et bleues, l'organisation de modes de déplacements doux, la densité, la production d'énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique...

- **On met un frein à l'artificialisation des sols et on met en place des mesures de compensation pour renaturer les espaces.** D'autres solutions sont privilégiées pour assurer le développement local, comme la reconversion des friches industrielles ou l'utilisation de logements vacants. On fait entrer la nature et/ou de nouvelles activités économiques sur les anciens sites industriels désertés, par exemple en installant des parcs de production d'électricité photovoltaïque.



## Indicateurs

**78 %**

**des Français** habitent dans une ville.

(ADEME)

**86 000 ha**

**de terres** sont artificialisés chaque année.

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Ville moyenne de Bretagne

100 100 habitants

**Création d'un nouveau quartier, avec des commerces, des petits immeubles basse consommation et des maisons individuelles à ossature en bois, équipées de panneaux photovoltaïques afin de retenir les jeunes ménages modestes qui partent s'installer en périphérie.**

Une partie du parc est destinée au logement social, afin de favoriser la mixité. On y trouve des jardins partagés et des composteurs collectifs. La zone est aménagée pour favoriser les déplacements doux.



Communauté d'agglomération de Martinique

157 000 habitants

**Création d'un parc d'activité de 8 hectares suivant la démarche d'Approche environnementale de l'urbanisme®.**

Les infrastructures comprennent une station d'épuration, un réseau de transport en commun intégré au site, ainsi que des services, des petits commerces et un centre médical. En outre, les entreprises qui s'installent sur le site sont accompagnées par six agents de la communauté afin qu'elles respectent les normes de cette « écozone ».



Petite ville en Auvergne-Rhône-Alpes

7 500 habitants

**Achat d'un ancien site industriel afin d'y construire une salle polyvalente (fêtes, congrès) avec 15 000 m² d'espaces publics autour.**

Les terres dépolluées sur place ont été réutilisées pour aménager une colline paysagère ; l'ancienne friche a été végétalisée afin de dés-imperméabiliser les sols. Ce projet a permis d'éviter l'artificialisation d'une surface représentant pratiquement 4 terrains de football.



Ville des Pays-de-la-Loire

25 600 habitants

**Construction d'une ZAC, avec 850 logements à la clé afin d'intégrer l'enjeu environnemental dès la conception.**

Des exigences ont ainsi été formalisées sur la performance énergétique des bâtiments, la présence d'espaces verts, la gestion des zones humides et les déplacements des futurs occupants. Lesquels ont été accompagnés en amont de leur projet, notamment lors de réunions avec les équipes techniques et l'architecte conseil ; il s'agissait de s'assurer de l'application des normes environnementales, en particulier sur le volet énergétique - un document annexé à leur acte de vente.

**150 000 ha** **de friches industrielles** en zone urbaine.

(ADEME)

**17 millions** **de personnes** travaillent hors de leur territoire.

(Insee, 2013)

**> 80 %** font le trajet domicile-travail **en voiture.**

(ADEME)



## Élu(e), je peux...

- ☐ **Agir sur les documents de planification pour y inscrire des exigences environnementales élevées :** règles de densité, présence de la nature, production d'énergies renouvelables...
- ☐ **Reconfigurer certaines zones de mon territoire,** en transformant des parkings ou des friches en espaces naturalisés et en espaces publics destinés à plusieurs usages et pour tous.
- ☐ **Préserver les espaces naturels et établir une compensation systématique des espaces utilisés** grâce à la végétalisation, la désartificialisation et la renaturation d'autres endroits, équivalents en surface.
- ☐ **Anticiper la réversibilité des lieux, l'adaptation à l'évolution des usages et à la mutualisation des services,** dans tous les nouveaux projets urbains.
- ☐ **Proposer aux associations des terrains municipaux** afin d'encourager la création de jardins partagés ou d'exploitations agricoles, notamment par des personnes modestes ou en réinsertion.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# AMÉNAGER MON TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE

FRANCE RELANCE




?

Pour rendre nos villes et territoires agréables à vivre, tout en respectant les principes de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources et espaces naturels, des réflexions sont à intégrer. En effet, il est nécessaire de repenser l'espace public, l'habitat et les modes de travail, la mobilité et les liens entre territoires à la lumière des événements sociaux, sanitaires et climatiques récents et à venir : en planifiant et aménageant un territoire capable de s'adapter aux impacts de crises et évolutions qu'elles soient de courte ou longue durée.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- **L'approche environnementale de l'urbanisme** (**AEU2** L'urbanisme durable) de l'ADEME est une démarche méthodologique globale qui **permet d'intégrer le développement durable** dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi...) et les opérations d'aménagement (ZAC, lotissement, renouvellement urbain...). Basée sur un diagnostic **à l'échelle du territoire**, c'est une analyse croisée réalisée avec les parties prenantes, sur les atouts, contraintes et risques du projet.

- Il est **indispensable d'adopter les principes de l'économie circulaire** dans les projets afin de prendre en compte en amont les questions des usages, des ressources et des modèles économiques :
  - anticiper la réversibilité des lieux,
  - adapter et faire évoluer les usages (réduction des besoins),
  - accompagner les changements de comportements,
  - mutualiser les services,
  - limiter l'utilisation et la consommation des ressources,
  - favoriser les boucles locales de consommation,
  - recourir aux énergies renouvelables locales...




Guide ADEME « Réussir la planification et l'aménagement durables »

Guide ADEME « Faire la ville dense durable désirable »

Guide ADEME « Économie circulaire et urbanisme »

Cahiers thématiques : Cahier technique de l'AEU2 pour réussir l'aménagement durable « N°05 : construire la ville sur elle-même » : www.ademe.fr/construire-ville-meme



## Indicateurs

**489**

projets engagée dans la **démarche ÉcoQuartier**.

(ADEME, Chiffres clés 2020)

**74 %**

de villes proposent des **permis de végétaliser**.

(ADEME, Chiffres clés 2020)

**23 000 ha/an**

de surfaces artificialisées.

(Rapport FRANCE STRATÉGIE de juillet 2019, traitement des données des fichiers fonciers)

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Le **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** (Cerema) accompagne les acteurs sur la cohésion des territoires et les stratégies urbaines.
- Nombreuses ressources sur le portail de **l'association France ville durable.**
- Le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfpt) et la Fédération des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) dispensent des **formations.**
- Le pôle « aménagement des villes et territoires » de l'**ADEME**.
- Le Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires et des infrastructures de transport (CRACC).
- **Cit'ergie :** www.citergie.ademe.fr

- **Label Eco-quartier** : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

## Financer & se faire accompagner

- **ADEME :** assistance à maîtrise d'ouvrage, Appels à manifestation d'intérêt, AAP recherche...
- **Agence nationale pour la rénovation urbaine** (ANRU) : soutien aux collectivités conduisant des opérations dans les zones urbaines sensibles.
- **Banque des territoires** (adossée à la Caisse des dépôts), et **Banque publique d'investissement** (BPI).
- Financements européens : **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (FEIS) & **programme Life+** (conservation des espèces et des habitats, protection des sols...).
- **CAUE :** promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire.
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).
- Faire reconnaitre sa démarche (certification / label) : HQE aménagement (Certivéa), EcoQuartier, Cit'ergie...

## Concrétiser & financer

- **Agir au niveau stratégique** en inscrivant des exigences environnementales élevées dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi...) ou les orientations d'aménagement :
  - Règles de densité, présence d'espaces verts de proximité, limitation de l'artificialisation/imperméabilisation des sols, déploiement de trame verte et bleue...
  - Production d'énergies renouvelables, développement d'aménagements privilégiant les modes actifs,
  - Adaptation au changement climatique...

# Convaincre mon territoire

- [ ] Favoriser la transition écologique de votre territoire vers un modèle soutenable et désirable pour **conserver l'attractivité du territoire tout en préservant l'environnement.**
  C'est protéger la biodiversité, la qualité des sols et des paysages. C'est contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. C'est s'adapter au changement climatique tout en l'atténuant. C'est garantir une mobilité pour tous et sur l'ensemble du territoire.

- [ ] Les projets d'aménagement durable du territoire ont aussi de forts enjeux économiques et sociaux.
  **En stoppant l'étalement urbain, vous limitez son coût pour les finances communales** car il y a moins de voiries, de réseaux d'eau et d'assainissement à construire et à entretenir, plus de commerces et services de proximité accessibles limitant les déplacements et encourageant le lien social.
  Vous préservez les espaces naturels et agricoles, qui permettent à la fois l'approvisionnement local en ressources alimentaires, la régulation des eaux pluviales et la lutte contre les inondations, la lutte contre la surchauffe urbaine et le changement climatique, et une meilleure qualité de vie.

- [ ] En faisant reculer pollution, nuisances sonores, surchauffe urbaine, **vous améliorez le cadre de vie des habitants,** tout en répondant au besoin impératif de protéger leur santé.



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# RESPIRER UN AIR SAIN DANS MON TERRITOIRE




## Pourquoi
### est-il important d'améliorer la qualité de l'air ?

La pollution atmosphérique n'est pas l'apanage des métropoles engorgées par le trafic routier. Les villes petites ou moyennes, comme le milieu rural, sont touchées, tant les sources sont diverses : transports, industrie, agriculture, chauffage, brûlage des déchets...

Cette pollution est classée comme cancérogène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

Elle provoque des affections cardiovasculaires et respiratoires, des troubles de la fertilité et du développement de l'enfant. Sans compter ses multiples conséquences sur l'environnement. Et la qualité de l'air à l'intérieur est tout aussi préoccupante sous l'effet de sources aussi diverses que la fumée de tabac, les matériaux de construction et de décoration, le mobilier, les parfums d'intérieur, le bricolage et les produits d'entretien.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **Préserver l'air, c'est l'affaire de tous - pouvoirs publics, entreprises, associations, citoyens.** Aux municipalités d'instaurer une dynamique, en s'appuyant sur le Plan local d'urbanisme ou le Plan climat-air-énergie territorial.
- **On réaménage l'espace pour limiter la place de la voiture individuelle et faciliter d'autres modes de déplacements.** On met en œuvre des actions pour favoriser la marche et le vélo (itinéraires dédiés, parkings vélo sécurisés, aides pour achat de vélo...) et on étoffe l'offre de transports en commun.
- **On limite le passage des véhicules les plus polluants, avec des zones à faibles émissions.** L'utilisation de la voiture électrique est encouragée, grâce à l'installation de points de recharge, d'offres d'autopartage et de places de parking privilégiées. On protège les enfants, avec une circulation repensée autour des écoles et des crèches - vitesse à 30 km/h, stationnement interdit...
- **Le territoire donne l'exemple,** en s'équipant progressivement de véhicules moins polluants (électrique, biogaz, hydrogène...), en équipant les écoles et crèches de systèmes de ventilation performants et en diffusant les bonnes pratiques dans ces établissements : aération, choix de produits écolabelisés pour les peintures, les produits d'entretien...
- **Les habitants sont sensibilisés dans leur quotidien.** On communique sur les meilleures pratiques de chauffage au bois. On rappelle que brûler à l'air libre les déchets verts est interdit et on leur propose des alternatives.
- **On alerte les citoyens sur les problèmes de qualité de l'air intérieur.** En rappelant l'importance d'aérer régulièrement son logement et de réduire les sources de pollution : ne pas fumer, limiter l'utilisation de parfums d'intérieur, choisir des meubles en bois brut, privilégier les produits d'entretien écolabellisés.






## Indicateurs

**48 000**

**décès par an sont dus aux particules fines** produites par l'activité humaine (3ème cause de mortalité en France).

(Santé Publique France)

**56 %**

des émissions d'oxyde d'azote **proviennent du trafic routier.**

(CITEPA)

## Ils le font déjà !



**Intercommunalité en Île-de-France**

**429 000 habitants**

**9 villes, congestionnées par le trafic, se sont dotées d'un plan marche.**

Son objectif ? Que les déplacements à pied soient plus faciles et agréables, et particulièrement sur les itinéraires empruntés pour aller prendre les transports en commun. Les trottoirs sont élargis, l'éclairage amélioré, les traversées sécurisées. Avec une signalétique sur les temps de parcours et les trajets, les habitants sont encouragés à utiliser leurs jambes pour les parcours du quotidien.



**Agglomération d'Auvergne-Rhônes-Alpes**

**141 398 habitants**

**Miser sur l'essor des mobilités actives grâce à l'amélioration des parcours piétonniers et cyclables.**

Après une enquête auprès de groupes d'habitants pour mieux comprendre leurs pratiques, besoins et contraintes, les espaces publics ont été réaménagés pour mieux accueillir piétons et cyclistes en centre-ville. La ville réfléchit également à un « code de la rue » et le développement d'applications pour trouver plus facilement son chemin à pied ou à vélo.



**Métropole du Grand-Est**

**491 409 habitants**

**Instauration dans son centre-ville historique d'une « zone à faibles émissions » pour lutter contre la pollution de l'air majoritairement issue, pour ce territoire, de la circulation automobile.**

Depuis le 1er septembre 2018, ce quartier n'est plus accessible aux poids lourds et véhicules utilitaires légers les plus polluants. Un durcissement progressif des critères d'accès est programmé sur 3 ans. D'ici 2021, tout type de véhicule sera concerné et le périmètre sera élargi à l'ensemble des 33 communes de l'agglomération.



**Ville de Nouvelle-Aquitaine**

**78 823 habitants**

**Mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'air au sein des crèches et des écoles, après une étude ayant montré l'insuffisance de l'aération.**

Les établissements accueillants de jeunes enfants sont sensibilisés grâce à un guide de bonnes pratiques. Les services techniques sont mobilisés pour prendre en compte ce sujet dans les appels d'offres des opérations de rénovation.

**80 % !**

**C'est le temps passé par les Français dans des lieux clos** (domicile, bureau, école, véhicule).

(Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur)

**33 %**

**des émissions de particules fines** en France sont issues du secteur résidentiel (le chauffage majoritairement).

(CITEPA)

**19 milliards d'euros**

C'est l'estimation du **coût annuel des effets sur la santé** d'une mauvaise qualité de l'air intérieur.

(Anses et Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Prendre des mesures** pour inciter les habitants à limiter l'usage de leur voiture, prendre les transports en commun et se déplacer davantage à pied ou à vélo.
- ☐ **Aménager autrement le territoire** pour réduire la pollution, avec des zones à faibles émissions, des places de stationnement réservées aux véhicules les plus propres.
- ☐ **Proposer des solutions aux habitants** pour éviter de brûler leurs déchets de jardin (broyeurs, composteurs, plateformes de collecte).
- ☐ **Entretenir et rénover la ventilation dans les établissements scolaires** ou accueillant de jeunes enfants et choisir les produits les moins nocifs pour la santé.




### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# RESPIRER UN AIR SAIN DANS MON TERRITOIRE




?

Ce fut un des effets médiatisés de l'épidémie de coronavirus : le confinement a entraîné une baisse sans précédent de la pollution atmosphérique, et notamment des concentrations en dioxyde d'azote, émis par les véhicules et les centrales thermiques.
Dès maintenant et dans le « monde d'après », l'amélioration de la qualité de l'air doit être un enjeu majeur, dans les villes mais aussi les zones périurbaines et rurales, et à l'intérieur des bâtiments. Cette question de santé publique mobilise de plus en plus les citoyens.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- **Connaître les sources d'émissions** sur son territoire est la première étape, y compris dans les bâtiments municipaux (notamment ceux ouverts au public, car il faut également prendre en compte la qualité de l'air intérieur).

- La cartographie des **industries polluantes,** la connaissance des pratiques agricoles, des pratiques de **mobilité** et de **chauffage individuel,** des produits d'entretien dans les écoles ou les médiathèques, etc. détermine les actions à venir.

- L'amélioration de la qualité de l'air relève d'une **démarche transversale,** que vous pouvez aborder par différents points d'entrée. Plusieurs **outils méthodologiques** y contribuent, à différents niveaux, certains relevant d'obligations : le Plan climat-énergie territorial (PCAET), le Plan local d'urbanisme (PLU), le Plan de déplacement urbain (PDU), le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), etc.



- Rappelons que les territoires qui ne respectent pas les normes européennes ont l'obligation de mettre en place un **Plan de protection de l'atmosphère (PPA),** sous le pilotage de l'État en région. Ils participent à son élaboration et son suivi. En outre, toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants doit être dotée d'un PCAET depuis 2019. Rappelons également que le non-respect des normes européennes de concentration en polluants atmosphériques **fait courir des risques juridiques et financiers pour l'Etat et les collectivités (Loi NOTRE).**

- **Vous échelonnez les actions.** Certaines sont réalisées à **court terme :** sensibilisation aux bonnes pratiques du chauffage individuel au bois, défis pour changer les pratiques de mobilité (« 1 mois sans ma voiture »), études et concertation nécessaire à la mise en place d'une « zone à faible émissions mobilité », achat de produits moins polluants pour les écoles… D'autres se déploient sur le **moyen-long terme :** création d'une zone à faible émissions mobilité, coup de pouce financier pour inciter les ménages à moderniser leur chauffage au bois complété par une animation de la filière professionnelle locale, modification des pratiques agricoles ou industrielles. Elles nécessitent de **se coordonner avec les territoires voisins.**

## Chiffres clés

**1 an & 45 000 €**

durée et investissement minimum pour les études et la concertation en vue d'une mise en place d'une zone de circulation à faible émission.

**50 000 € sur 2 ans**

pour une campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques du chauffage individuel au bois.

**300 k€ à plusieurs M€ sur 5 ans**

(en fonction de la taille du territoire et de l'usage du chauffage individuel au bois) pour inciter financièrement les habitants à changer leurs appareils de chauffage au bois, communiquer sur les bonnes pratiques et animer la filière des professionnels du territoire.

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Les directions régionales de l'**ADEME** apportent un appui méthodologique voire financier.
- Les **Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air** (AASQA), présentes dans toutes les régions, disposent d'une vision globale sur les secteurs à émissions. Source d'informations, elles peuvent venir en appui technique sur la qualité de l'air extérieur.
- **L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur** (OQAI), outre des campagnes et des études, organise des ateliers.
- Les **Directions régionales de l'environnement,** de l'aménagement et du logement (DREAL) pilotent les PPA et suivent la mise en place des SRADDET.
- Les réseaux : celui des **Villes-Santé de l'OMS** vise à placer la qualité de vie des habitants au cœur des politiques locales (habitat, transports, urbanisme…) ; **l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air** diffuse des solutions opérationnelles pour l'action publique (mobilité, agriculture…) afin de limiter la pollution.
- **Les associations environnementales,** comme le Réseau Action Climat (RAC) ou France Nature Environnement (FNE) sont des points d'appui.

## Budget

- Une enveloppe dédiée peut être mobilisée par les directions régionales de l'ADEME pour les territoires dépassant les normes européennes de concentrations de polluants atmosphérique. Montant : de 1 à 3 M€ selon les zones géographiques en contentieux, jusqu'en 2022 uniquement.
- D'autres aides de l'ADEME peuvent être sollicitées au cas par cas en fonction des sujets des actions envisagées
- Les appels à programme du ministère de la Transition écologique permettent de lancer des projets, dans le cadre du **dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE).**

## Retombées attendues

- Diminution des émissions de polluants et des gaz à effet de serre (GES).
- Dynamisation de filières d'emplois locaux.
- Bénéfices santé par des actions de mobilité active par exemple.
- Attractivité du territoire.

## Convaincre mon territoire

- En améliorant la qualité de l'air, **vous protégez la santé des citoyens.** La pollution atmosphérique est considérée comme la **première cause environnementale de mort prématurée** dans le monde. Selon une étude de Santé publique France, dans les zones urbaines françaises de plus de 100 000 habitants, **15 mois d'espérance de vie sont perdus** à cause de la pollution aux particules fines.

- **Avec de la pédagogie, vous faites bouger les lignes.**

- Le bois est une ressource naturelle utilisée depuis des millénaires pour se chauffer. Vous affirmez que **votre intention n'est pas d'interdire cette pratique.** Un accompagnement est nécessaire pour persuader les habitants, qu'avec des appareils plus modernes et des pratiques adaptées, il est possible d'en diminuer l'impact.

- « Ce n'est pas moi, automobiliste, qui pollue ; c'est l'industrie ou les poids lourds ». Pour ne stigmatiser aucune catégorie de population, vous montrez qu'**une action globale est menée,** s'attachant à réduire les sources de pollution dans différents secteurs, en concertation avec les acteurs. En constatant que la lutte est menée sur plusieurs front, **chacun est plus enclin à prendre des initiatives pour modifier ses habitudes.**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

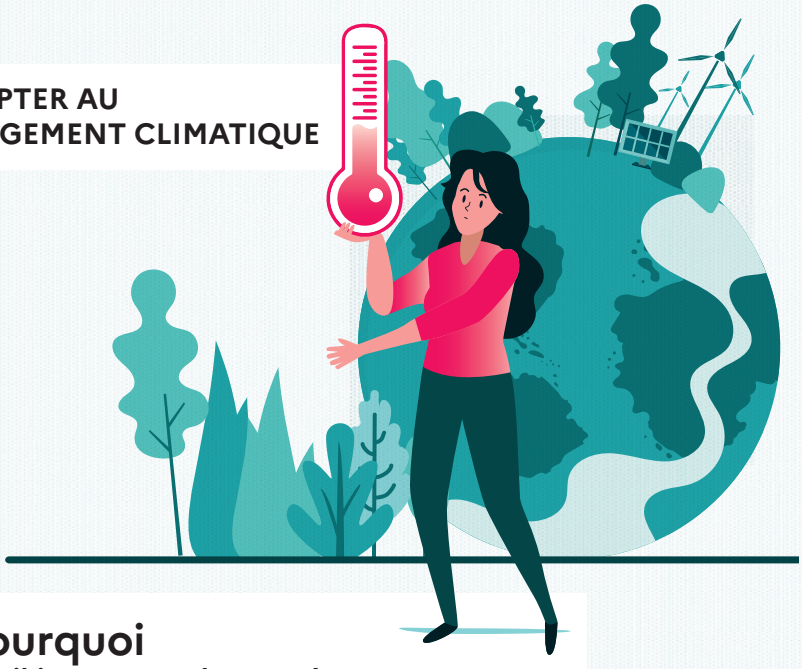
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



?

## Pourquoi
### est-il important de se préparer aux conséquences de l'évolution du climat ?

Le climat change et c'est aujourd'hui une certitude que les conditions climatiques vont profondément se transformer au cours du XXIe siècle, sous l'effet de l'accélération du réchauffement de la planète. Les conditions de vie des Français en seront bouleversées, tant les impacts sur l'environnement, les ressources naturelles et agricoles, les activités économiques et la santé sont importants.

Canicule, tempête, inondation, pénurie d'eau, feux de forêts, recul des côtes littorales... chacun peut d'ores et déjà en mesurer les effets. Il s'agit désormais pour les collectivités de s'organiser. Et de penser les projets d'aménagements, les investissements et les activités à long terme. Réagir au changement climatique, ce n'est pas seulement protéger ses habitants, c'est aussi poursuivre la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer au maximum le changement climatique futur, pour le bien de tous.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **S'adapter au changement climatique demande une vision à long terme.** On lance une phase de diagnostic pour connaître la vulnérabilité de son territoire aux conséquences potentielles du changement climatique. À partir de ces résultats, on élabore une stratégie et on imagine les actions pertinentes à déployer, leur ampleur mais aussi leur rythme.

- **On définit un nouveau cadre de travail pour discuter des manières d'aborder ce défi et favoriser l'appropriation de ce processus par les habitants.** On peut commencer par des actions dites « sans regret », gagnantes à tous les coups et de nature à impulser cette transition.

- **On lutte contre la surchauffe urbaine sans recourir à la climatisation.** Dans la conception des bâtiments ou leur rénovation, on privilégie l'isolation thermique. On se tourne vers d'autres techniques permettant de rafraîchir et de ventiler de façon naturelle : puits provençal, protections solaires, revêtement des toitures et des chaussées… Contre les îlots de chaleur urbains, on impose plus de nature, en remplaçant le béton par des matériaux perméables ou de la terre, en donnant plus de place aux espaces verts et aux plans d'eau. On revoit l'aménagement des quartiers en construction, avec une organisation des rues et du bâti qui favorisent les courants d'air et l'ombrage.

- **L'eau deviendra un bien encore plus précieux.** On préserve cette ressource en l'économisant. Cela veut dire réhabiliter les infrastructures, changer les comportements pour diminuer la consommation, récupérer les eaux de pluie pour des usages de nettoyage ou d'arrosage.

- **On se protège des risques d'inondation ou de raz de marée.** L'infiltration de l'eau dans les sols est favorisée par la désimperméabilisation de certains espaces : on dégoudronne les cours d'école et les parkings, on remet de la nature sur les berges aménagées des rivières… En bord de mer ou de fleuve, on établit une zone tampon en transformant, par exemple, la culture agricole des polders en pâturage ou espace de randonnée.

- **Il faut anticiper que certaines activités économiques pâtiront du réchauffement climatique, à l'instar des sports d'hiver en moyenne montagne.** Réorienter l'offre touristique et mettre en avant d'autres atouts du territoire sont des pistes à explorer pour diversifier l'activité. Il en va de même pour la production agricole, qui peut être plus ou moins touchée selon les territoires.





## Indicateurs

**+50 %**

C'est l'**augmentation de la fréquence des canicules** à horizon 2050.

(ADEME)

**2/3**

des surfaces construites sont **imperméabilisées.**

(ADEME)

# Ils le font déjà !



Commune d'Occitanie

**3 500 habitants**

**Exposée au risque de ruissellement en particulier lors de violents orages l'été, aménage un « jardin de pluie » dans une aire de jeux.**

Autour des trois bassins destinés à recueillir le trop-plein de fortes averses et faciliter son évacuation, arbres et arbustes aimant l'humidité sont plantés. Outre la sécurisation du quartier contre les inondations, ce projet améliore le cadre de vie des habitants, tout en participant à la préservation de la biodiversité.



Grande ville de Bretagne

**466 000 habitants**

**Mise en œuvre d'un grand programme pour assurer l'alimentation en eau potable, alors que sa population continue de croître et que les sécheresses sont plus fréquentes.**

Il vise à économiser 1,6 million de $m^3$ d'eau par an, « du captage au robinet ». Des investissements ont été réalisés pour améliorer le rendement des usines de production et l'efficacité des réseaux de distribution. Des actions ont permis de sensibiliser les « gros » consommateurs - entreprises, commerçants, services municipaux - en donnant des pistes concrètes d'économies.



Station balnéaire de Nouvelle-Aquitaine

**4 600 habitants l'hiver**

**80 000 l'été**

**L'économie touristique est menacée par la montée du niveau de la mer qui érode la côte.**

La municipalité a lancé une vaste réflexion sur une possible relocalisation des activités et des biens. Celle-ci combine étude sociologique auprès de la population, définition d'un périmètre de vulnérabilité pour encadrer le développement urbain, diagnostic sur les ouvrages nécessaires pour sécuriser le site jusqu'en 2040. Plusieurs scénarios de transfert et de renaturalisation de la dune sont proposés, pour passer de la contrainte à un projet concerté et partagé par les habitants.



Commune en Ile-de-France

**52 000 habitants**

**Construction d'une école primaire de 300 élèves équipée pour faire face aux vagues de chaleur.**

Débordement de toiture et brise-soleil, terrasse végétalisée, ventilation naturelle, isolation étanche à l'air en période de chauffe, le bâtiment a été conçu pour ne pas recourir à la climatisation, tout en offrant un confort thermique aux élèves et personnels. Lesquels ont été formés à quelques éco-gestes (garder portes et fenêtres fermées, éteindre les lumières...).



## +2,5 à +3,5°C

C'est la **progression de la température** moyenne en France en 2050 par rapport à 1985.

(ADEME)

## +20 à +60 cm

C'est la **hausse estimée du niveau des mers** en 2050 par rapport à 2015.

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Établir un diagnostic de vulnérabilité** afin de porter à la connaissance de tous l'exposition de mon territoire à l'aléa climatique.
- ☐ **Bannir la climatisation dans les futures constructions** en optant pour des solutions naturelles de rafraîchissement et de ventilation.
- ☐ **Végétaliser les bâtiments et les espaces urbains :** plantations ponctuelles d'arbres, toitures et façades végétalisées, dalles végétalisées...
- ☐ **Préserver la ressource en eau** grâce à un plan de réduction des pertes et de maîtrise de la consommation.
- ☐ **Lutter contre les inondations** en rendant à la nature certains sols imperméabilisés du territoire.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

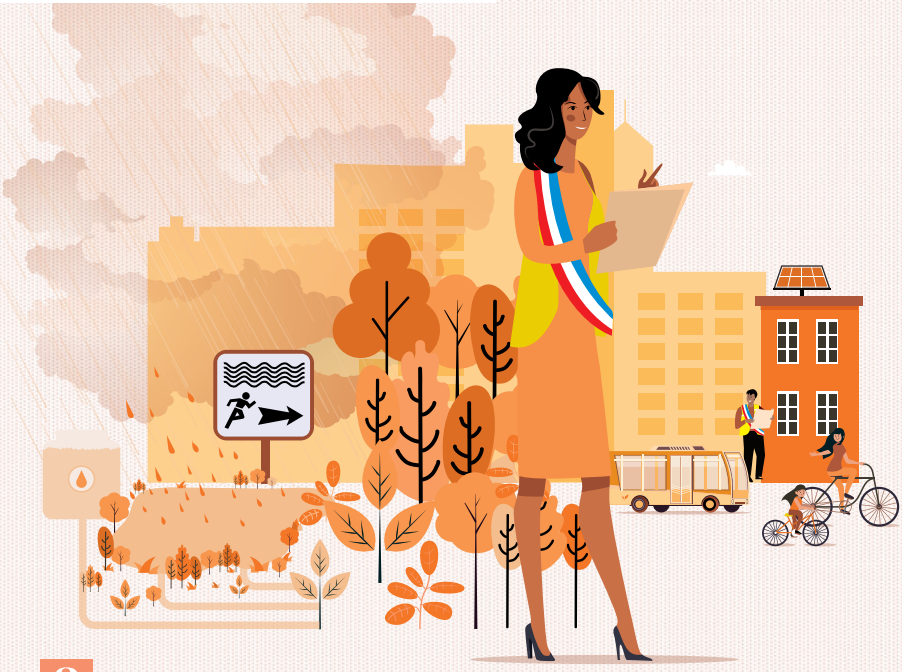
ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'adaptation au changement climatique n'est pas un enjeu du futur pour les collectivités. Les effets du réchauffement - sécheresses, inondations, tempêtes, canicules, feux de forêts… se manifestent déjà dans certains territoires, qui doivent en gérer les conséquences socioéconomiques. Pour les communes, y compris celles qui se sentent encore à l'abri face à ces phénomènes extrêmes, il est temps de prendre les devants et de se préparer.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- En premier lieu, vous devez réaliser une **analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.** Ce diagnostic est un des éléments - prévus par décret - du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il est obligatoire dans les intercommunalités et villes de plus de 20 000 habitants depuis 2019.

- Il ne s'agit cependant pas de mener des actions pour s'adapter au changement climatique uniquement par obligation réglementaire mais d'avancer avec l'ambition de **devenir un territoire robuste face aux impacts** présents et à venir. Certaines mesures doivent être prises de façon urgente, d'autres peuvent être anticipées, en cohérence avec les décisions d'aménagement du territoire.

- À partir du diagnostic, partagé avec les acteurs locaux (agriculture, tourisme…), vous construisez **une stratégie, qui définit une trajectoire d'adaptation.** Elle fait partie intégrante du PCAET, dont elle est un volet. Elle irrigue de façon transversale la politique du territoire.

- **La démarche TAACT (Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires) vous aide à structurer la réflexion,** en proposant une méthode en trois étapes pour repérer les impacts du réchauffement sur les activités économiques, identifier les priorités à traiter dans un plan d'action, élaborer des indicateurs de suivi. Ceux-ci sont un point d'appui pour évaluer la stratégie, et la corriger au besoin.



# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Les directions régionales de l'**ADEME.**
- Des **réseaux d'expertise en région** accompagnent le transfert de connaissances et viennent en appui aux décideurs locaux. Citons parmi eux : l'ORCAE en Auvergne-Rhône-Alpes ; le GREC SUD en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; le RECO en Occitanie.
- Les **observatoires régionaux climat-air-énergie** proposent des outils d'analyse pour aider à l'essor des projets territoriaux.
- Les **« spécialistes » mobilisés sur le PCAET :** les bureaux d'étude ; le Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ; les syndicats de l'énergie.
- Le centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique **(www.adaptation-changement-climatique.fr)** portée par le Cerema, met à disposition des ressources.

## Budget

- Les directions régionales de l'ADEME, en partenariat avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), lancent des appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour financer les projets d'entrée dans la démarche.
- Pour les collectivités engagées dans la labellisation Cit'ergie, l'ADEME finance à hauteur de 50 % le recours à un conseiller accrédité.
- Les six agences françaises de l'eau disposent d'un budget pour soutenir la mise en œuvre d'actions visant à prévenir les inondations.

## Retombées attendues

- Une qualité de vie améliorée.
- Du bien-être grâce à la nature en ville.
- Moins de décès dans les catastrophes naturelles.
- Moins de coûts de reconstruction.
- Moins de pertes d'emploi.



# Convaincre mon territoire

- [ ] Les phénomènes climatiques extrêmes affectent profondément les infrastructures et les populations d'un territoire.

- [ ] Mettre en avant quelques exemples permet une **prise de conscience.** Un recul de la côte sous la progression de la mer ? Ce sont des routes à déplacer. Plusieurs jours de canicule ? Ce sont des services hospitaliers d'urgence qui sont débordés. Une sécheresse ? Ce sont des productions agricoles en péril. **En prenant des mesures pour se préparer aux conséquences du réchauffement, vous pouvez réduire l'impact de ces coûts socioéconomiques à l'avenir.**

- [ ] **Se mettre dans une trajectoire d'adaptation au changement climatique, ce n'est pas mener un projet de plus.** C'est une approche transversale pour engager la transformation du territoire, qui s'intègre dans le PCAET.

- [ ] En végétalisant certains quartiers, en prenant en compte le confort d'été lors de la rénovation des logements, en faisant des économies d'eau, les collectivités font déjà de l'adaptation ! **Le pas de plus, c'est de prioriser les actions dans une stratégie globale.**



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



ACHETER DURABLE



# Pourquoi
## développer une politique d'achats durables ?

Des achats de produits ménagers aux investissements en équipement, des matériels bureautiques à l'approvisionnement des cantines… la commande publique est un puissant levier d'actions pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes. Au niveau du territoire, c'est aussi la manière de décliner concrètement ses politiques environnementales et sociales et de montrer la cohérence de la collectivité entre ses ambitions et ses actions. C'est enfin une manière de repenser ses besoins, ses pratiques d'achat et d'utilisation des produits, biens ou services… ce qui peut s'avérer, dans le temps, à la fois plus écologique mais aussi plus économique !

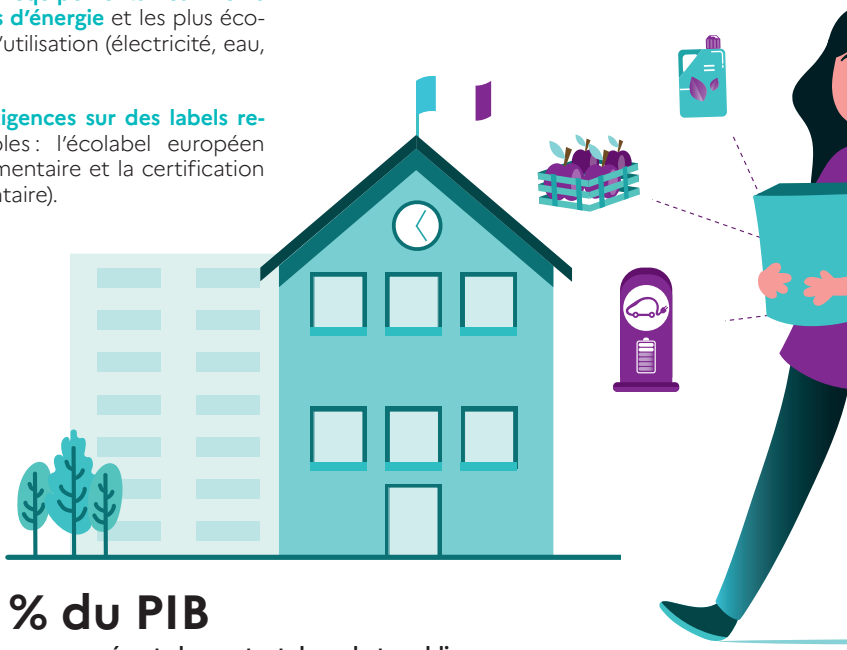
Sans compter l'impact sur la qualité de vie et la santé des habitants (une flotte de véhicules moins polluante, des produits d'entretien moins nocifs, une alimentation scolaire respectueuse de la santé et de l'environnement…) et la possibilité de participer au développement économique local (insertion de personnes éloignées de l'emploi dans les achats de prestation, recours à des PME…).

Interface entre la collectivité et le tissu économique du territoire, l'achat public peut aussi être un puissant levier pour les sujets environnementaux : déchets et économie circulaire, lutte contre le changement climatique…

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Comment faire ?

- **On requestionne ses besoins,** on s'interroge sur l'existence de solutions plus durables et on revisite ses pratiques d'achat et d'utilisation.
- **On profite de toutes les opportunités offertes par le code des marchés publics** pour prendre en compte le développement durable (définition des besoins, rédaction des cahiers des charges, critères de sélection…).
- **On supprime le jetable,** on mise sur les ressources renouvelables, on promeut le recyclé.
- **On revisite sa flotte de véhicules** et on s'interroge sur les besoins liés à certains déplacements, en substituant par exemple des vélos électriques à certains véhicules.
- **On choisit les équipements les moins consommateurs d'énergie** et les plus économes lors de l'utilisation (électricité, eau, carburant…).
- **On base ses exigences sur des labels reconnus** (exemples : l'écolabel européen pour le non alimentaire et la certification AB pour l'alimentaire).
- **On intègre des dispositions environnementales et sociales** dans ses achats de produits mais aussi de services (restauration, nettoyage des locaux, entretien des parcs…), sans oublier les travaux du BTP (gestion des déchets, recyclage, matériaux biosourcés…).
- **On prend en compte le coût sur l'ensemble du cycle de vie** (achat, utilisation, réparation, consommation d'eau ou d'énergie, traitement en fin de vie).
- **On travaille sur les pratiques d'utilisation :** systématisation de l'impression recto-verso, extinction des lumières, tri des déchets incluant celui des biodéchets…
- **On valorise la démarche d'exemplarité** de ses agents et du territoire auprès des habitants.



Indicateurs

## 10 % du PIB

**C'est ce que représente le montant des achats publics** (soit 200 milliards d'euros par an).

(ADEME)

## Ils le font déjà !



**Commune d'Île-de-France**

**70 000 habitants**

**Remplacement de la flotte de véhicules légers par des véhicules électriques après un appel d'offres.**

Il a été calculé que ce véhicule électrique, sur sa durée de vie, permettra une réduction des émissions de $CO_2$ de 28 tonnes et une économie d'énergie de plus de 17 000 € par rapport à une voiture essence.



**Commune de Normandie**

**5 300 habitants**

**Le choix de confier une partie de l'entretien de ses espaces verts à des structures employant des personnes en insertion professionnelle.**

Résultats : un tiers des employés en insertion sont originaires de la commune ou des alentours et tous bénéficient d'une formation en parallèle à leur emploi.



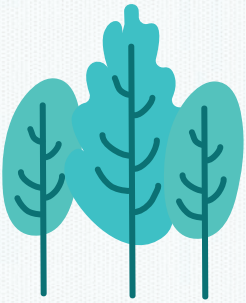
**Grande agglomération de Bretagne**

**720 000 habitants**

**Lancement d'un marché public portant sur des denrées alimentaires en imposant une production locale et biologique qui respecte et protège la ressource en eau.**

La commande publique est ainsi utilisée de manière stratégique pour contribuer à restaurer la qualité de l'eau du bassin versant alimentant la ville. Ce marché expérimental permet également de donner un signal fort aux exploitants agricoles situés sur ce bassin versant.





**16 %**

des marchés des collectivités contenaient en 2018 une **clause environnementale.**

(ADEME)

**25 %**

des marchés des collectivités contenaient en 2018 une **clause sociale.**

(ADEME)

**Un salarié consomme**

**70 à 85 kg**

de papier par an.

(ADEME)

## Élu(e), je peux...

- ☐ **Sensibiliser et former les acheteurs** de mon territoire aux achats durables.
- ☐ **Favoriser les échanges de pratiques entre acheteurs publics** en adhérant, par exemple, à un réseau régional « commande publique et développement durable » couvrant mon territoire.
- ☐ **Généraliser l'intégration de clauses et critères environnementaux et/ou sociaux** dans mes achats de produits et de services.

## Les labels

**Pour les produits non alimentaires, l'écolabel européen constitue la référence.**

**Pour les produits alimentaires, 4 labels environnementaux officiels signalent les produits** issus de l'agriculture biologique (AB français et européen), ceux issus d'une exploitation à haute valeur environnementale (HVE) et ceux provenant de la pêche durable.



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ACHETER DURABLE

FRANCE RELANCE



Éclairage public, travaux, espaces verts, restauration scolaire… une collectivité achète de nombreuses prestations. Repenser les pratiques d'achat de produits, biens ou services dans une approche plus écologique, c'est aller au-delà du « verdissement » des moyens généraux. C'est aussi orienter les budgets d'intervention vers la transition écologique, tout en faisant des achats un levier de développement économique. Voilà une opportunité de soutenir les fournisseurs du territoire engagés dans le développement durable.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- Toute politique d'achat durable nécessite une prise de conscience préalable. Même si faire un travail sur les fournitures ou supprimer le jetable au profit du recyclable, constituent des premiers pas, il s'agit de ne pas s'en contenter. **Pour aller plus loin, sensibilisez les élus et les équipes aux enjeux.** Puis réalisez un état des lieux des pratiques de votre structure.

- Structurez **un plan d'action pour hiérarchiser les objectifs selon vos enjeux :**
  - intégrer des dispositions environnementales et sociales dans la passation des marchés publics,
  - remplacer sa flotte avec des véhicules plus propres ou des vélos électriques,
  - confier l'entretien des espaces verts à des associations employant des personnes en réinsertion…

- **Réalisez une cartographie des achats** (type de prestations, montant et budget…) afin de prioriser certaines familles en fonction des enjeux.

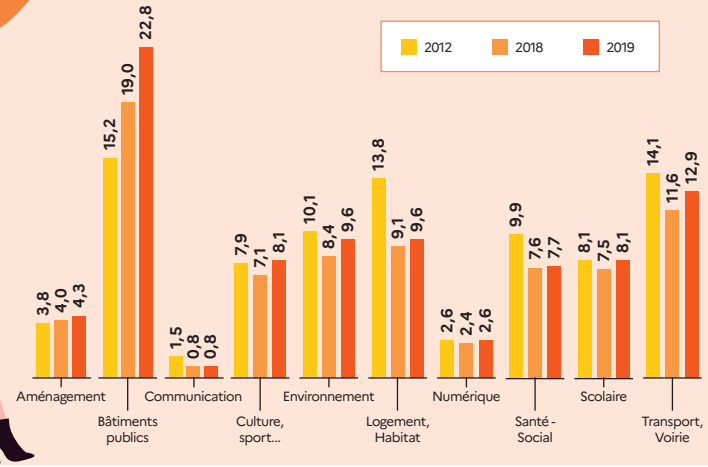
- Identifiez des personnes référentes, au niveau des élus, des directions et des agents. Le service juridique, le service des marchés et l'élu associé, la fonction achats, les directions sectorielles (bâtiment, espaces verts, etc.) doivent être mobilisés. Appuyez-vous sur les Commissions d'appel d'offre (CAO) qui valident le choix des prestataires, **tout en impulsant la politique d'achat durable dès l'écriture des consultations.**

- Faites appel et participez au réseau d'acheteurs publics responsables : dans une logique de transversalité et d'exemplarité, les achats seront un pilier de votre mobilisation, pouvant être évaluée et reconnue via les programmes d'amélioration continue et de labellisation Cit'ergie et Économie Circulaire de l'ADEME.



## Chiffres clés %

### Les destinations de la commande publique (en Md€)




(Baromètre de la commande Publique AdCF / CDC)

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- **6 réseaux d'acheteurs « Commande publique et développement durable »** regroupent déjà des collectivités, des structures publiques (offices HLM, hôpitaux…) et des ministères qui pratiquent les achats durables avec le soutien de l'ADEME. Ils proposent de l'accompagnement, sensibilisent les acteurs et favorisent ainsi le passage à l'acte. Parmi eux : l'Association aquitaine des achats publics responsables (3AR), Maximilien (Île-de-France) ou le RESECO (Grand Ouest).
- **Un inter-réseau national** fédère ces réseaux territoriaux, sous l'égide du Commissariat général au développement durable (CGDD - Ministère de la Transition Écologique). Il anime **la plateforme Rapidd** (Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable) qui propose une veille sur les achats publics durables.
- Ces réseaux proposent souvent des **modules de formation** « Achats durables », afin d'accompagner la professionnalisation des acheteurs.
- La **charte pour l'achat public durable** permet un premier pas d'engagement.
- Les **Schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement Responsables (SPASER)** - déjà obligatoires pour 160 collectivités « obligées » - constituent une action structurante pour élaborer une politique d'achats durables, et ce même pour des structures « non obligées ».

## Budget

Pour faciliter vos projets, les réseaux territoriaux d'acheteurs « Commande publique et développement durable » font généralement l'objet de **soutiens financiers de l'ADEME** et/ou d'autres partenaires comme les Conseils régionaux, des services de l'État (DREAL, DRAAF…).

Ces financements participent à l'animation de ces réseaux ou aux actions sectorielles (restauration collective, santé, environnement, économie circulaire dans le BTP…).

**32** collectivités,
soit 20 % de celles soumises à l'adoption d'un SPASER en ont adopté un.

**16 %** des marchés publics **des collectivités** contiennent une clause environnementale (2018-Observatoire Économique de la Commande publique).

**25 %** des marchés des collectivités contiennent une clause sociale (2018 - Observatoire Économique de la Commande publique).



# Convaincre mon territoire

- [ ] Engager votre territoire dans une politique d'achat durable permet de le faire entrer en **transition écologique, vers une économie circulaire.** C'est un axe de travail étendu, qui concerne l'alimentation, la rénovation du bâti, la mobilité, etc. Il permet d'agir concrètement au cœur du fonctionnement de la collectivité.

- [ ] Orienter les budgets d'intervention vers des achats durables vous permet de **répondre aux attentes des citoyens** (90 % des parents se disent ainsi intéressés par une offre « bio » dans la restauration scolaire).

- [ ] Acheter durable, c'est aussi générer des **opportunités de développement économique local** et de créations d'emplois non délocalisables. Par exemple en intégrant dans les appels d'offres des clauses sociales privilégiant le recours de personnes en réinsertion ou en situation de handicap, en repérant l'offre disponible sur votre territoire (plateformes de producteurs bio, PME…).

- [ ] Gérer de façon plus sobre les ressources permet de réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie des produits, mais aussi de **faire des économies intelligentes.** Un choix gagnant pour les finances de la commune.

- [ ] Donner du sens au travail d'acheteur, c'est aussi **mobilisateur pour vos équipes.**

- [ ] **Communiquer** sur votre politique achats durables et les progrès accomplis encourage également les citoyens à s'engager à leur tour dans une consommation plus responsable.



## Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ORGANISER OU SOUTENIR DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES



## Pourquoi rendre les évènements plus respectueux de l'environnement ?

Tout évènement (foire, kermesse, salon, colloque…) est par nature éphémère et génère des impacts négatifs sur l'environnement, ponctuels mais aigus : consommation de papier, transport, énergie, production de déchets… Tout événement peut être revisité en vue de réduire ses impacts environnementaux et d'éviter certaines images désastreuses (poubelles qui débordent, déchets non triés…), en opposition complète avec les actions au quotidien du territoire.

À l'inverse, agir dès l'amont en éco-concevant un évènement permet de renforcer sa propre démarche de développement durable et de satisfaire aux attentes croissantes des participants en matière de meilleures pratiques écologiques. Au niveau du territoire, c'est donc une opportunité de décliner concrètement ses politiques environnementales et de montrer la cohérence entre ses ambitions et ses actions dans les évènements qu'elle organise ou qu'elle soutient.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **On choisit un lieu accessible en transports en commun,** à proximité des publics attendus, et dans l'idéal disposant déjà des infrastructures nécessaires…
- **On limite la communication papier (envoi de mails, affichage papier à des endroits marquants plutôt que diffusion individuelle…)** et on imprime les dossiers de presse ou autres documents en recto verso sur des papiers répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalents, en réduisant le grammage et en favorisant une conception graphique condensée pour limiter les espaces vides et les aplats de couleur.
- **On évite les papiers spéciaux - métallisés notamment - et les pelliculages** (autant de produits chimiques et d'obstacles au recyclage en moins !).
- **On promeut l'utilisation des transports en commun disponibles,** on incite au covoiturage, on met une tarification préférentielle pour l'entrée à la manifestation sur présentation du billet de transport en commun.
- **On intègre des critères environnementaux dans le choix des prestations techniques** (stands modulables, démontables et réutilisables, alimentation issue de l'agriculture biologique, éclairage économe en énergie, toilettes sèches…).
- **On supprime le jetable, on mise sur les ressources renouvelables,** on promeut le recyclé. On évite les objets promotionnels et autres gadgets !
- **On met en place un système** de gobelets réutilisables et consignés.
- **On installe des conteneurs de collecte sélective et de tri des déchets** et on s'assure que les déchets triés soient effectivement valorisés/recyclés.
- **On communique sur la démarche effectuée et on sensibilise les participants** et intervenants afin qu'ils aient les bons réflexes (tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire…).
- **On dresse un bilan après l'évènement** et on en tire des pistes d'amélioration pour le futur.
- **On pose des conditions environnementales aux évènements que l'on subventionne** (suppression des produits jetables, mise en place d'équipement de tri des déchets, nettoyage du site…).



## Indicateurs %

**+ de 100 000**

**manifestations professionnelles,** sportives et culturelles sont organisées chaque année.

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Ville de Nouvelle-Aquitaine

**76 000 habitants**

**Accompagner les organisateurs d'évènements dans une démarche d'exemplarité en mettant à leur disposition un outil pratique et concret sous forme d'une charte traitant notamment du tri sélectif des déchets, de l'incitation aux déplacements doux, de l'accessibilité à tous…**

La ville s'engage en retour, auprès des organisateurs qui choisissent cette démarche, à des actions de conseils et au prêt gratuit de matériel favorisant l'éco-responsabilité, comme des arceaux et une signalétique de tri, des gobelets réutilisables, des cendriers de table, des kits de communication, des racks à vélo…



Grosse collectivité d'Occitanie

**475 000 habitants**

**Mise en place d'une éco-conditionnalité pour l'organisation des manifestations rassemblant plus de 1 000 personnes.**

Les exigences de la notice d'éco-responsabilité mise à disposition par la collectivité traitent du respect des riverains, de la diminution de la consommation de papier, de la promotion des déplacements et transports en commun, du tri des déchets, de la réduction des nuisances sonores… Pour les manifestations de moins de 1 000 personnes, la démarche reste volontaire mais recommandée.



Petite commune du Grand-Est

**13 000 habitants**

**Organisation d'un marché de Noël de la seconde vie : tous les artisans exposants proposent ainsi des produits, idées cadeaux, décorations, prêt à porter… réalisés à partir de matériaux recyclés.**

Mais le marché de Noël va bien au delà : la décoration du site est conçue par des bénévoles à l'aide de matières recyclées, la restauration prône les produits locaux et les animations sont toutes en rapport avec le recyclage et/ou l'anti gaspillage… le tout dans un esprit très artistique !



**3/4**

**de l'impact climatique d'un festival** est du au transport des festivaliers.

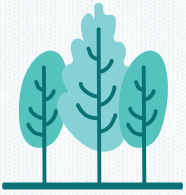
(EnERis)

Une manifestation de **5 000 personnes** génère

**2,5 tonnes**

de déchets, consomme **1 000 kWh d'énergie** et 500 kg de papier.

(ADEME)



## Élu(e), je peux...

- ☐ **Formaliser une charte de critères à appliquer pour les évènements** organisés par mon territoire, intégrant la prévention et le tri des déchets ainsi que la promotion des transports les plus doux.
- ☐ **Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité** pour autoriser ou soutenir toute manifestation festive, sportive, culturelle ou professionnelle.
- ☐ **Proposer des facilités pour organiser des manifestations éco-responsables :** location de vaisselle, tickets de bus à tarif préférentiel, navettes électriques...



**Ressources**

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ORGANISER OU SOUTENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES



Les événements sont souvent pointés du doigt pour les impacts environnementaux qu'ils génèrent, en termes de production de déchets, consommation d'énergie, d'eau et de papier, transport des visiteurs, restauration… etc. Les collectivités se doivent de concilier manifestations et développement durable, en impliquant les parties prenantes. C'est aussi une manière d'inciter le public à avoir des comportements plus responsables en le sensibilisant par la preuve.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Engager l'action

- Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin : commencez par convaincre tous les acteurs concernés sur la commune, les services municipaux, les associations, les bénévoles, etc. en leur expliquant le **bien-fondé d'organiser des éco-événements.** Sans leur adhésion, il sera difficile de faire évoluer les comportements.

- Mettez en place une **démarche de conception éco-responsable des manifestations.** Il faut penser « environnement », dès les prémices de l'organisation, afin de ne pas abandonner certains engagements par manque de temps. Cette réflexion amont aborde toutes les thématiques : transport, restauration, gestion des déchets, communication (impression papier et numérique) et promotion, choix du lieu, stand et matériel, hébergement…

- Choisissez des partenaires financiers et des prestataires ayant eux-mêmes une stratégie éco-responsable. Des **sessions de sensibilisation du personnel municipal** et des élus à l'éco-responsabilité complètent le dispositif.

- Encouragez les initiatives qui vont dans ce sens pour **faciliter le passage à l'acte.** Vous pouvez par exemple, sur le budget d'investissement, acheter des gobelets non jetables sur lesquels le logo de la collectivité et un message sur le mode d'emploi de la réutilisation seront apposés.

- Appuyez-vous sur des outils, comme la **norme ISO 20121 qui propose un système de management responsable de l'événement dans sa globalité,** sur tous les maillons de la chaîne - de l'organisateur au lieu d'accueil, en passant par les prestataires de services (logistique, restauration…).

- Faites une évaluation pour **identifier les bonnes pratiques et définir les axes de progrès.** Plusieurs outils vous permettent de faire ce bilan : l'autodiagnostic environnemental pour les responsables d'événements (ADERE) - mis à jour pour décembre 2020 - ou le calculateur Cleo de performance événementielle.



## Chiffres clés

**80 %**

**du bilan carbone d'un événement** est lié au transport des biens et des participants.

Une manifestation de 5000 personnes, c'est

**2 mois**

**de consommation d'énergie d'un foyer.**

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- Le **Collectif des festivals éco-responsables et solidaires** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, propose des fiches méthodologiques basées sur l'amélioration continue et les échanges avec les parties prenantes.
- Le **Réseau éco-événement,** association nantaise, met à disposition des ressources au niveau national.
- **Le guide du Collectif éco-événement** permet de découvrir une démarche durable par fiche métiers.
- **Le ministère des Sports et WWF** ont lancé les chartes des 15 engagements éco-responsables pour les événements sportifs.
- L'**ADEME** met plusieurs ressources à disposition :
  - Le guide « Pour une restauration événementielle durable »,
  - « Le guide de la communication responsable »,
  - Le site ADERE,
  - Le site de la communication responsable (ADEME),
  - Le guide du collectif éco-évènement (www.eco-evenement.org),
  - Le calculateur carbone des entreprises du spectacle et de l'évènement www.carbonevent.fr

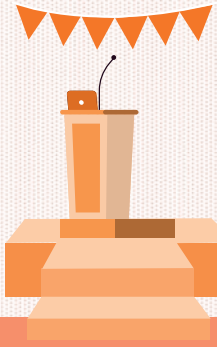
## Budget

- Intégrer un volet développement durable à la tenue d'une manifestation peut permettre l'accès à un financement complémentaire d'institutions publiques, soutenant ce type d'engagement.
- C'est le cas de l'**ADEME** qui apporte expertise, conseils et, éventuellement, ressources financières, aux projets les plus ambitieux.



## Convaincre mon territoire

- ☐ Organiser des événements éco-responsables est **une nécessité en termes de préservation des ressources,** d'économies financières et d'exemplarité du territoire.
- ☐ C'est aussi un **bénéfice en termes d'image.** Et ce faisant, par un effet boule de neige, vous pouvez susciter des initiatives de ce type de la part des autres acteurs de la commune.
- ☐ L'ouverture à de **nouveaux partenariats financiers** mais aussi la collaboration plus étroite entre les services des collectivités sont d'autres avantages.
- ☐ Difficulté à trouver des alternatives ? Coût trop élevé ? Vous pouvez dépasser ces freins. **Le système D et l'imagination** permettent souvent de concevoir des solutions, parfois moins chères ou gratuites.



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# FORMER LES JEUNES À L'ÉCO-CITOYENNETÉ



## Pourquoi est-il important de sensibiliser les jeunes aux bons gestes ?

Les jeunes jouent un rôle capital dans l'évolution de notre société et particulièrement en matière d'environnement. De plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et à la question climatique, les enfants et les adolescents sont les meilleurs ambassadeurs des bons gestes pour la planète.

Il n'est pourtant pas toujours aisé de mobiliser les jeunes sur des thématiques qui peuvent leur apparaître techniques, comme celle du changement climatique. À travers ses actions sur les écoles, en lien avec l'équipe enseignante, et sur la vie extra-scolaire, avec les centres de loisirs et d'animation, la collectivité a un levier d'action essentiel pour impliquer les plus jeunes dans sa politique environnementale et former de futurs éco-citoyens.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

# Comment faire ?

- **Dans les écoles et centres de loisirs :** on rénove ou on construit des bâtiments performants sur le plan énergétique, qui conservent la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été, agréables à vivre avec de la végétalisation, des espaces aérés ne nécessitant pas de climatisation. On pense aux énergies renouvelables pour fournir l'eau chaude (solaire), le chauffage (géothermie, bois) ou l'électricité (panneaux solaires). On implique les jeunes dans les choix structurants autour du bâtiment.

- **Dans les cantines :** on lutte contre le gaspillage alimentaire. On mobilise un employé du territoire à la sensibilisation des enfants et la mise en place d'actions concrètes comme la pesée des déchets après le service. On invite les producteurs à venir rencontrer les enfants pour expliquer comment ils ont produit les aliments servis à la cantine. Si on a de l'espace, on installe un composteur et on associe les jeunes à son entretien. On fournit un espace à l'école ou au centre d'animation pour mettre en place un potager pédagogique.

- **Pour les évènements** (fête de l'école, compétition sportive, spectacle de fin d'année…), **on se donne un objectif « zéro déchets » :** on utilise de la vaisselle réutilisable, on organise le tri des déchets, on réalise de la déco à partir de matériaux récupérés.

- On met en place un **conseil municipal des jeunes,** dans lequel siège un représentant de chaque classe, élu par ses pairs, à partir du CM1. On propose une commission dédiée au climat et on attribue un petit budget pour la réalisation d'actions dans le territoire en lien avec la gestion des déchets, la mobilité, le cadre de vie, l'éco-citoyenneté.

- On travaille avec l'équipe éducative et les parents à **une mobilité plus douce** aux abords des lieux qui accueillent des enfants : zone de circulation apaisée, voire interdiction de passage des voitures aux abords immédiats. On met en place d'un pédibus (ramassage scolaire pédestre), on créée des itinéraires cyclables sécurisés…

- **On associe également les employés municipaux à la sensibilisation des jeunes :** les policiers municipaux les forment à la pratique du vélo et aux règles de la sécurité des piétons ; les agents en charge de la propreté les informent sur le tri des déchets et la consommation responsable, la biodiversité pour ceux en charge des espaces verts.



## Indicateurs

**70 %**

des moins de 30 ans estiment qu'en raison du réchauffement climatique **« les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles dans une cinquantaine d'années »** (64 % pour le reste de la population).

(ADEME)

## Ils le font déjà !



Quartier parisien

237 000 habitants

**La Mairie a associé, dans un projet de reconstruction d'une école devenue vieillissante, l'équipe enseignante et les élèves.**

Les éco-délégués, impliqués dans la gouvernance du projet, ont été associés à toutes les étapes, de la réflexion jusqu'au choix des architectes. L'établissement a été l'une des premières écoles labellisées basse consommation de la ville, la végétation y tient une place majeure, avec des plantations sur la toiture, des façades végétalisées et un vaste jardin pédagogique qui fournit la cantine en fruits et légumes frais tout au long de l'année.



Ville moyenne d'Auvergne-Rhône-Alpes

12 735 habitants

**Accompagnement des enseignants et élèves d'une école primaire située dans un espace naturel boisé dans leur projet de découverte de leur environnement local, en les aidant à aménager des espaces verts pour accueillir oiseaux, insectes et petits animaux et en les informant sur la biodiversité dans leur ville.**

En s'appropriant leurs espaces verts, les enfants y accordent davantage d'attention et de soins. Le projet trouve même un écho au-delà des bâtiments scolaires, puisqu'il s'inscrit dans une dynamique de reverdissement et de fleurissement de la commune.



Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine

39 116 habitants

**Mobilisation des écoles maternelles et élémentaires de son territoire dans la lutte contre le gaspillage** autour d'un programme ludique et pédagogique élaboré avec l'Éducation nationale et les structures d'éducation du territoire.

Autour du thème « Fiers d'avoir zéro gaspillage à l'école ! », les enfants de 14 classes ont mené toute l'année des recherches et des travaux en classe ainsi que des sorties de terrain pour se former au tri des déchets et aux principes de l'économie circulaire. Le point d'orgue de l'année a pris la forme d'un spectacle inter-écoles sur le thème de la réduction des déchets, suivi d'un goûter zéro gaspillage auquel plus de 400 enfants ont participé. Une exposition du travail mené a également permis aux enfants de sensibiliser leurs parents aux bons gestes anti-gaspillage.

**90 %**

des écoles labellisées **« Éco-École »** observent une pérennisation des pratiques éco-responsables chez leurs élèves.

(Éco-École)



**13 800**

c'est **l'équivalent en repas de la nourriture jetée** sur une année pour une école primaire de 200 élèves.

(ADEME)



## Élu(e), je peux...

- ☐ **Installer un conseil municipal des jeunes** et dédier un budget pour la réalisation d'actions en lien avec le climat et l'environnement.
- ☐ **Inciter les écoles de mon territoire à entrer dans le programme Éco-École** qui propose une méthodologie et un accompagnement pour une mise en œuvre concrète du développement durable.
- ☐ **Lancer un programme « zéro gaspillage alimentaire »** dans les cantines de mon territoire.
- ☐ **Favoriser la mobilité douce** aux abords des écoles (marche, vélo...).



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert® via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# FORMER LES JEUNES À L'ÉCOCITOYENNETÉ




?

Près des trois-quarts des moins de 30 ans pensent qu'en raison du changement climatique « les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles dans une cinquantaine d'année ». S'ils sont sensibles aux enjeux de la transition écologique, les jeunes ont toutefois besoin d'être accompagnés pour, dans leur vie quotidienne, adapter leur comportement. Aux collectivités de se mobiliser pour les aider à s'impliquer dans la transition écologique, en affirmant leur engagement en matière d'éducation à l'écocitoyenneté.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine

## Engager l'action

- **Recensez les acteurs de l'écocitoyenneté sur votre territoire** et mettez cet annuaire à la disposition de tous, afin que les intéressés - écoles, centres de loisirs... repèrent facilement « qui fait quoi, où et comment ? ».
- Un Plan d'éducation au développement durable, fixant quelques grandes orientations, est un point d'appui pour déployer votre stratégie en la matière.
- **Créez des espaces d'échanges** pour faciliter la mise en réseau. Créer une plateforme collaborative permet par exemple de mutualiser les outils pédagogiques et techniques et donner de la visibilité aux initiatives.
- **Signez une convention triennale de partenariat avec l'Éducation nationale et le rectorat** afin de développer des parcours de sensibilisation au développement durable au sein des établissements scolaires.
- Formez des animateurs spécialisés pour intervenir dans les lieux périscolaires et de loisirs ou les maisons de quartiers.
- **Travaillez main dans la main avec les associations** en pointe sur le sujet. Et lancez régulièrement des appels à projet « développement durable » afin de construire avec ces associations des actions sur le long terme.
- Faites un pas de plus en créant un service dédié à l'éducation au développement durable, par exemple au sein de la direction Environnement et cadre de vie, afin de fédérer vos partenaires et structurer les projets.
- Favorisez la coordination entre les communes et l'articulation au niveau de l'intercommunalité afin de fonctionner dans la transversalité et de garantir la cohérence des démarches mises en œuvre.



### Chiffres clés %

**47 %**

**des animations d'éducation à l'environnement** concernent la biodiversité et 20 % l'alimentation et l'agriculture (École et nature, État des lieux 2020)

**75 %**

**de ces activités d'éducation se déroulent à l'extérieur**

# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- L'**ADEME** met à disposition un catalogue d'outils pédagogiques jeunesse.
- **Le ministère de l'Education nationale** met en ligne le « Guide de l'éco-délégué », accompagnant les élèves mobilisés pour la transition écologique.
- **Le Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable** (CFEEDD) propose notamment un recueil d'actions de sensibilisation.
- Le réseau **GRAINE** favorise les échanges de pratiques entre les acteurs de terrain.
- Le réseau **École et Nature** fournit des ressources pédagogiques et soutient les expérimentations en matière d'éducation à l'environnement vers le développement durable.
- Les **Centres permanents d'initiative pour l'environnement** (CPIE) sont des associations au service des territoires, qui fournissent études, conseils et expertise.
- L'association **Teragir** a lancé en 2005 le programme « Eco-école », adapté de la maternelle au lycée.

## Budget

- **Le Conseil régional et le Conseil départemental** peuvent apporter des financements dans le cadre de conventions de partenariat prenant en compte l'éducation à l'écocitoyenneté.
- Des projets écocitoyens sont soutenus par le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) ou le Fonds européen agricole pour le développement rural (FAEDER).



## Convaincre mon territoire

- [ ] **L'éducation au développement durable** donne à chacun les clés pour agir et modifier ses comportements.
- [ ] Créer une dynamique d'éducation au développement durable permet de mettre en place un **levier d'appropriation des enjeux de la transition écologique** sur votre territoire, qu'il s'agisse de la réduction des déchets, des mobilités actives, de la production d'énergie renouvelable…
- [ ] **Promouvoir l'éducation à l'écocitoyenneté,** c'est aussi adopter des modes de mobilisation et de participation des habitants différents et innovants. Les jeunes aspirent tout autant que leurs aînés à **intervenir dans la vie de la cité et peser sur leur propre destin.**
- [ ] **Renforcer l'écocitoyenneté** sur son territoire, c'est permettre de partager des valeurs liées à l'éducation au développement durable, au territoire, à la citoyenneté et à la responsabilité et ce, tout au long de la vie, en réponse aux enjeux locaux et globaux pour aujourd'hui et demain.




### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié [illegible] via CLUMIC Art Graphiques. - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



FRANCE RELANCE

# AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS



Le Service public de prévention et de gestion des déchets (SPGD) représente un des principaux budgets d'une collectivité. Il sera confronté dans les prochaines années à une profonde mutation, pour prendre en compte les enjeux de performances environnementales et de maîtrise des coûts. D'une part, il doit s'organiser pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux en termes de réduction et de valorisation des déchets. D'autre part, les citoyens expriment des attentes fortes sur l'environnement et la fiscalité locale.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, France Urbaine, FNCCR

# Engager l'action

- Réfléchir à une **vision à 5 ou 10 ans du SPGD et de ses performances** est aujourd'hui nécessaire : la gestion quotidienne des problèmes de collecte n'est plus adaptée aux enjeux. Faites réaliser une **étude stratégique d'optimisation.**

- **Former un duo composé d'un technicien et d'un comptable à l'outil « matrice des coûts ».** Celui-ci permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges associées, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion (en €/hab. ; en €/tonne...).

- Remplir (ou faire remplir) cette matrice des coûts chaque année. Elle fournit la plupart des indicateurs indispensables à la rédaction du rapport annuel, déterminés par décret. À partir de ces éléments, **demandez une analyse** pour voir où se situe votre collectivité, **connaître l'impact des actions menées et décider de nouvelles pistes d'optimisation.**

- **Parmi les nombreux leviers existant : la tarification incitative.** Elle doit être étudiée prioritairement car la décision de la déployer renforce les actions de prévention, augmente les performances de tri, impacte fortement l'organisation de la collecte et les filières de valorisation et de traitement, etc.

## ZOOM sur la tarification incitative

La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du SPGD selon la quantité de déchets qu'ils produisent, en introduisant une part variable correspondant à l'utilisation du service. Elle peut prendre la forme d'une « redevance incitative » (RI) ou d'une « taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative » (TEOMi). Cette part variable peut être calculée selon le poids et/ou le nombre de ramassage des bacs, selon le volume des bacs, selon le nombre de dépôts dans un point d'apport volontaire.

## Chiffres clés %

**71 €/hab.**
c'est le coût moyen du SPGD pour une collectivité ayant adopté la tarification incitative contre 92 € en moyenne nationale.

**120 kg de déchets résiduels**
(sacs noirs) par habitant pour une collectivité étant passée à la tarification incitative contre 250 kg/habitant pour la moyenne nationale.

**< 100 kg/hab. de déchets résiduels...**
c'est la performance obtenue par les collectivités les plus performantes, (déploiement de la tarification incitative à la pesée).



# Concrétiser et financer

## Contacts & Données

- **Les Directions Régionales de l'ADEME**... avec :
  - Le **référent « matrice des coûts »**,
  - **Le référent « économie circulaire »** pour les collectivités.
- **Les éco-organismes** (comme Citeo) accompagnent les collectivités locales pour déployer de nouvelles solutions de collecte et de tri adaptées au terrain.
- Les **bureaux d'études** formés à la « matrice des coûts » ont acquis une expérience sur l'optimisation des services déchets.
- Le **Conseil régional,** également pourvoyeur de ressources.

## Budget

Faire remplir une matrice des coûts par un tiers (si manque de temps en interne) nécessite entre 3 000 € et 5 000 €/an, incluant une analyse et une restitution. Cahier des charges type fourni par l'ADEME.

- L'**ADEME** propose plusieurs types de soutien financier pour la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets :
  - **aide à la décision,** pour réaliser des études, jusqu'à 70 % du coût total.
  - **aide aux investissements,** avec un taux d'aide de 55 % maximum,
  - **aide forfaitaire à la mise en œuvre** d'une tarification incitative, à hauteur de 6,6 €/hab. (barème 2020),
  - **aide forfaitaire à la mise en œuvre** d'une collecte séparée des biodéchets, à hauteur de 10 €/hab. (barème 2020).

En savoir plus et déposer une demande de financement en ligne : www.agirpourlatransition.ademe.fr



## Retombées attendues

- Amélioration des performances de la collecte en diminuant le coût du service.

## Convaincre mon territoire

- [ ] Plusieurs axes sont possibles pour **optimiser le service des déchets**, limiter ses impacts sur l'environnement et resserrer les coûts. Un sujet mobilisateur qui **contribue à la transition écologique du territoire.**

- [ ] Chaque collectivité peut engager une démarche d'optimisation du service des déchets, quelle que soit sa taille. Et **il est possible de se faire accompagner à chaque étape,** notamment avec les formations et outils gratuits proposés par l'ADEME.

- [ ] Le cadre national de référence, appelé **« matrice des coût »** permet de piloter finement le service déchets. L'ADEME en restitue des **référentiels pour se situer et valoriser** le diagnostic auprès des autres élus et des habitants, notamment grâce au rapport annuel sur le coût et la qualité du service des déchets.

- [ ] **Des subventions conséquentes sont proposées pour la mise en place de la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets.** À noter : les aides financières de l'ADEME sont de plus en plus conditionnées à l'utilisation de l'outil « matrice des coûts ».



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE
## 8 PARTENAIRES À VOS CÔTÉS




Pour inspirer vos projets et engager votre territoire vers des pratiques environnementales, énergétiques ou consuméristes qui améliorent la qualité de vie de vos administrés, l'ADEME se tient à vos côtés.
Sur le terrain, de nombreux partenaires vous aident à franchir les étapes et atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Ceux qui ont participé à l'élaboration de cette édition vous sont présentés dans ce flyer.
Vous n'êtes pas seul(e)s.

Une opération soutenue par : AdCF, AMF, AMRF Association des Maires Ruraux de France, ANPP, APVF, Les Eco Maires, FRANCE URBAINE, FNCCR

## AdCF, la voix des communautés et des métropoles de France

**L'AdCF – Intercommunalités de France rassemble près de 1000 intercommunalités couvrant 80% de la population française.** Elle assure plusieurs missions : représentation de ses adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux, participation aux débats sur les évolutions de la décentralisation et des politiques publiques liées, développement d'une expertise au service de ses adhérents.

Construites notamment autour de l'enjeu des déchets, de plus en plus nombreuses à exercer les compétences Eau & Assainissement, toutes invitées désormais à se saisir de l'organisation des mobilités, les intercommunalités forment la France des bassins de vie et comptent parmi les principaux acteurs publics d'une transition écologique opérationnelle.

## Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

**Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité,** en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'État dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité.

**www.amf.asso.fr**

## AMRF, Association des Maires Ruraux de France

**Transitions - L'autre chantier pour massifier l'action des communes rurales**

Les maires veulent du concret : trouver le bon numéro de téléphone, la bonne entrée pour avancer ou plus court chemin entre leur projet et sa réalisation.

Une autre transition est en cours, celle qui doit permettre aux élus communaux de recouvrer une capacité à agir directement, en responsabilité, seuls ou à plusieurs mais en étant respecté dans leur légitimité et le projet communal pour apporter la pierre nécessaire à une transition partout sur le territoire. Elle doit être accélérée. Ce guide y concourt avec une série de fiches pratiques. Dans tous les domaines de l'action qui aujourd'hui imprègne tout mandat municipal pour réussir la transition écologique.

**www.amrf.fr**

## ANPP

**L'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Territoires de projet** (Pays, PETR, GAL et leurs Conseils de développement) par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

Pour ce faire, la Fédération poursuit une triple mission : mission de représentation auprès des pouvoirs publics, ministères, grands opérateurs de l'État, parlementaires et grands groupes, mission d'animation du réseau avec groupes de travail, ses réunions régionales, ses Journées rencontres, webinaires et événements nationaux, et mission d'accompagnement avec ses études, notes et services juridiques, panorama, webmagazine.

**www.anpp.fr**

## APVF, Petites villes de France

**L'Association des Petites Villes de France,** présidée par Christophe Bouillon, fédère les villes de 2 500 à 25 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire, la mobilité mais aussi la transition écologique. Avec le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et de l'efficacité énergétique, les territoires sont placés au cœur de la transition écologique. Depuis plusieurs années déjà, l'APVF porte des propositions innovantes afin de rendre la transition écologique plus juste, plus ambitieuse et plus concrète. Le guide « aujourd'hui mon territoire – fiches actions » proposé par l'ADEME contribue à atteindre ces objectifs en accompagnant et en inspirant les collectivités. Les élus locaux, notamment ceux des petites villes, sont prêts à relever le défi de la transition écologique.

## Les Eco Maires

**Depuis plus de 30 ans, l'association Les Eco Maires accompagne maires et élus locaux dans la mise en place de politiques publiques locales et efficientes en matière de développement durable** ainsi que de préservation et de mise en valeur de la biodiversité sur leurs territoires. L'association fédère aujourd'hui près de 1800 EPCI et collectivités adhérentes et partenaires françaises.

Alors que l'année 2020 est synonyme, pour Les Eco Maires, de renforcement de son engagement auprès des élus locaux pour que les nouveaux mandats au sein des territoires puissent répondre de manière toujours plus prégnante aux problématiques environnementales, l'association a été à l'initiative de la publication du recueil « aujourd'hui mon territoire », co-écrit avec l'ADEME. Cet ouvrage rassemble 20 fiches thématiques donnant aux nouveaux élus des clés et des pistes d'actions pour développer durablement les villes de leurs territoires.

**www.amrf.fr**

## FNCCR : les services publics locaux en réseaux

**La FNCCR** – Territoire d'énergie est une association de collectivités locales dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe une grande diversité de collectivités qui délèguent ou gèrent elles-mêmes ces services publics.

La FNCCR siège aux conseils et commissions stratégiques et travaille avec ses adhérents pour contribuer à la rédaction des textes législatifs et règlementaires. La fédération favorise l'expression de ses membres et les échanges d'expériences.

Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale et d'outre-mer. Concernant la transition énergétique, la FNCCR appuie notamment les territoires sur les sujets de la rénovation énergétique (programme ACTEE), de la mobilité décarbonnée, des énergies renouvelables ou encore de l'efficacité de l'éclairage public.

**www.fnccr.asso.fr**

## France urbaine

**France urbaine** est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 104 membres. Elle regroupe les grandes villes de France, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, et représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

**www.franceurbaine.org**



### Ressources

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar.
Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.
011127

# L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

**Sur tous les fronts**, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

**Dans tous les domaines** - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

**À tous les niveaux**, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## Les collections de l'ADEME

**ILS L'ONT FAIT**
**L'ADEME catalyseur :**
Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.

**EXPERTISES**
**L'ADEME expert** :
Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.

**FAITS ET CHIFFRES**
**L'ADEME référent :**
Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.

**CLÉS POUR AGIR**
**L'ADEME facilitateur :** Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en oeuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.

**HORIZONS**
**L'ADEME tournée vers l'avenir :**
Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE

Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation majeure de nos concitoyens et que l'élu est un acteur central de la transition écologique, le guide **« AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE »** partage des clés et propose des actions concrètes pour que les élus désireux de s'engager puissent inclure l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs territoires.

Ce recueil de 42 fiches valorise les solutions mises en place dans des communes et intercommunalités réparties sur l'ensemble des régions, en métropole comme en outre-mer. Il montre qu'il est possible de gagner en lien social, qualité de vie et dynamisme économique tout en réduisant l'empreinte carbone de la ville.

**Retrouvez plus d'informations :**

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourdhui-mon-territoire/

**Également disponible : une compilation de chiffres clés qui dressent un état des lieux de la Transition Écologique dans les territoires.**

**« AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE - chiffres clés » édition 2020**




011127

PEFC 10-31-1542

ADEME - Octobre 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique.
Conception/Réalisation : CARACTER - Illustrations : Caracter d'après pikisuperstar - Imprimé avec des encres végétales par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT via CLUMIC Arts Graphiques - 10 000 exemplaires.

9 791029 715471